

# VALORISER LA CONSERVATION DE LA NATURE EN TERRES PRIVÉES



Une stratégie axée sur les propriétaires fonciers pour  
faire progresser l'engagement du Canada en matière d'aires  
protégées et autres mesures de conservation efficaces



Centre for Land Conservation

Centre pour la conservation des terres

Ce rapport est publié dans le cadre de la série de rapports « Accélérer la conservation des terres privées » du Centre pour la conservation des terres, qui se consacre à l'avancement des politiques, des sciences et des questions de gestion d'intérêt national liées à la conservation des terres. Cette série a pour objectif de sensibiliser les Canadiens à la valeur et à l'importance de la conservation des terres privées et de promouvoir l'amélioration des politiques et des pratiques de conservation qui bénéficieront au Canada à obtenir de meilleurs résultats, plus rapides et plus durables afin de relever le double défi de la perte de biodiversité et du changement climatique.

Visitez le site [centreforlandconservation.org](http://centreforlandconservation.org) pour consulter d'autres publications.

## À propos du Centre pour la conservation des terres

The Le Centre pour la conservation des terres (CCT) est un organisme de bienfaisance enregistré, à but non lucratif, créé en 2019 visant à soutenir la conservation des terres privées au Canada. Notre vision est que les terres conservées au Canada contribuent de manière significative aux cibles de biodiversité grâce à des pratiques rigoureuses et de pointe. Notre approche reflète un engagement en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones et une collaboration avec les partenaires en matière de conservation. À titre de dépositaire des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, le CCT collabore avec la communauté de la conservation des terres, comme voix indépendante, afin d'accroître la confiance du public dans la conservation des terres privées.

Valoriser la conservation de la nature en terres privées: Une stratégie axée sur les propriétaires fonciers pour faire progresser l'engagement du Canada en matière d'aires protégées et autres mesures de conservation efficaces. V. Vermette, R. McLean. 2025. Centre for Land Conservation.

Préparé par Véronique Vermette et Robert McLean

Juillet 2025

Également disponible en anglais

Centre pour la conservation des terres  
Toronto, Ontario  
M4K 1P1  
Canada

[www.centreforlandconservation.org](http://www.centreforlandconservation.org)



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Résumé Exécutif.....                                                                                                                                        | 1  |
| Recommandations.....                                                                                                                                        | 3  |
| Première Partie : Introduction .....                                                                                                                        | 9  |
| Contexte .....                                                                                                                                              | 9  |
| Objectifs et justification du rapport .....                                                                                                                 | 10 |
| Deuxième Partie : Conservation par choix : vers une meilleure harmonisation des incitatifs .....                                                            | 16 |
| Principaux enseignements .....                                                                                                                              | 16 |
| Conservation par choix : aligner les incitatifs sur les perspectives et les motivations des propriétaires fonciers .....                                    | 17 |
| Troisième Partie : Aperçu des incitatifs à la conservation .....                                                                                            | 21 |
| Incitatifs sociaux .....                                                                                                                                    | 21 |
| Incitatifs financiers .....                                                                                                                                 | 23 |
| Incitatifs réglementaires .....                                                                                                                             | 24 |
| Programmes d'incitatifs : deux exemples .....                                                                                                               | 26 |
| Consentement et participation : arbitrer entre adhésion volontaire et adhésion par défaut .....                                                             | 31 |
| Quatrième Partie : Réflexions des propriétaires fonciers et de leurs représentants sur la reconnaissance publique de leurs terres pour la conservation..... | 33 |
| Méthodologie pour les entrevues de fond et les discussions de groupe .....                                                                                  | 33 |
| Reconnaissance limitée des terres privées : comprendre les obstacles à leur prise en compte dans les bilans nationaux .....                                 | 34 |
| Cinquième Partie : Principaux constats et recommandations .....                                                                                             | 38 |
| Principaux constats .....                                                                                                                                   | 38 |
| Recommandations pratiques .....                                                                                                                             | 38 |
| Sixième Partie : Quelques pistes pour des stratégies concrètes .....                                                                                        | 48 |
| Septième Partie : Conclusion.....                                                                                                                           | 56 |
| Annexes.....                                                                                                                                                | 58 |
| Annexe 1 : Cadre mondial et national pour la Cible 3 pour la biodiversité : aires protégées et conservées .....                                             | 58 |
| Annexe 2 : Exemples d'incitatifs sociaux, financiers et réglementaires et leurs objectifs.....                                                              | 60 |
| Bibliographie et références.....                                                                                                                            | 71 |





## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement Bryan Gilvesy (ALUS Canada), Guy Greenway (Corvus Centre for Conservation), Glen Prevost (Ontario Woodlot Association), Jeremy Pittman (Waterloo University), Tom Nudds (Guelph University), Renata Woodward (Alliance canadienne des organismes de conservation), Cameron Mack et Jessica Burns (Habitat Faunique Canada) pour leur généreuse participation aux discussions et aux révisions, ainsi que pour les précieuses informations qui ont grandement contribué à la préparation du présent rapport. Nous remercions également Lara Ellis, John Lounds et Sarah Winterton du Centre pour la conservation des terres pour leur révision et leurs commentaires qui ont grandement soutenu la préparation de ce rapport.

Toute notre gratitude va aux participants des groupes de discussion pour leurs contributions extrêmement enrichissantes et réfléchies.

Nous remercions Saleema Hutchinson (Communagir) pour sa confiance et son expertise dans la direction de ces groupes de discussion.

Les efforts combinés, les idées et l'examen minutieux de tous ces contributeurs ont considérablement contribué à l'exactitude et la qualité des informations présentées dans ce document.

Le CCT est particulièrement reconnaissant envers Environnement et Changement climatique Canada pour son soutien financier, qui a permis la réalisation de ce rapport.





## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### Définir le défi : enrayer et inverser la perte de biodiversité

L'accélération du déclin de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes est désormais largement reconnue à l'échelle mondiale et nationale. En réponse à la nécessité d'agir de toute urgence, la Stratégie pour la nature 2030 du Canada a défini une vision commune pour enrayer et inverser la perte de biodiversité au Canada. L'un des éléments prioritaires de la stratégie est la Cible 3, qui vise à conserver 30 % des terres, des eaux intérieures et des zones marines d'ici 2030, une ambition communément appelée « 30x30 ».

L'effort national pour atteindre l'objectif « 30x30 » comprend trois domaines d'intervention : les aires protégées, les autres mesures de conservation efficaces par zone (souvent appelées AMCEZ ou AMCE) et les aires protégées et de conservation autochtone (APCA). Le présent document explore spécifiquement les possibilités d'accroître la reconnaissance des AMCE dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC), en mettant l'accent sur les terres agricoles et forestières privées.

Dans les régions méridionales du Canada, où la plupart des terres sont privées, de nombreux propriétaires fonciers assurent déjà l'intendance de secteurs importants pour la conservation de la biodiversité et le maintien d'écosystèmes sains. Certaines de ces terres contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation à long terme et pourraient répondre aux critères des AMCE. Pourtant, alors que plus de 12 000 aires protégées sont comptabilisées dans la BDCAPC, seules 240 AMCE terrestres sont reconnues. Cela indique que l'AMCE est un outil largement sous-utilisé à l'heure actuelle, malgré son potentiel pour progresser vers l'atteinte de l'objectif 30x30.

Pour que le Canada réalise ce potentiel, les politiques de conservation doivent reconnaître et soutenir les propriétaires fonciers en tant que partenaires clés et renforcer la capacité des organismes de conservation à aider les propriétaires fonciers à mettre en œuvre et à améliorer les pratiques de conservation. Évaluer et reconnaître la contribution actuelle des propriétaires fonciers à la conservation dans les paysages de travail du Canada et tirer parti des programmes incitatifs qui reflètent et répondent à leurs intérêts, leurs croyances et leurs besoins pourrait améliorer les résultats en matière de conservation dans ces paysages. Il est nécessaire d'impliquer davantage les propriétaires fonciers dans cet effort, non seulement pour conserver la biodiversité et maintenir les services écosystémiques et l'intégrité des écosystèmes, mais aussi pour assurer la durabilité des économies rurales et le bien-être des communautés actuelles et futures.

Le défi que pose l'inclusion des terres privées dans le BDCAPC ne réside pas dans la légitimité des mesures de conservation prises par les propriétaires fonciers, mais plutôt de savoir si les

cadres actuels proposés sont suffisamment souples, attrayants et innovants pour les reconnaître. L'enjeu crucial demeure de déterminer comment et dans quelle mesure la gouvernance qui sous-tend les mécanismes de reconnaissance peut s'adapter pour intégrer la diversité des pratiques locales de conservation tout en respectant les critères des systèmes nationaux et internationaux de reconnaissance et de déclaration. En définitive, l'intensification de la conservation dans le sud du Canada dépendra de l'adaptation à de nouveaux paradigmes, qui reflètent les valeurs personnelles et les réalités vécues des propriétaires fonciers, tout en faisant progresser les objectifs nationaux partagés en matière de biodiversité.

## Constats et recommandations pour accroître la présence des terres privées dans la comptabilisation du Canada : résumé

### Se concentrer d'abord sur la source : les propriétaires fonciers

Comme les propriétaires fonciers privés perçoivent généralement peu d'avantages à faire reconnaître leurs terres comme AMCE, la clé du progrès réside dans une compréhension solide des propriétaires fonciers et de ce qui les motive, en premier lieu, à contribuer à la conservation. Des stratégies de conservation efficaces et des incitatifs visant à promouvoir une participation plus large des propriétaires fonciers et à renforcer les mesures de conservation sur leurs terres, doivent être conçues de manière à tenir compte et à refléter les perspectives, les valeurs personnelles et les intérêts suivants des propriétaires fonciers.

La préservation de l'autonomie locale, une valeur fondamentale, reflète le désir des propriétaires fonciers de définir, de mettre en œuvre et d'adapter les pratiques de conservation en fonction de leurs propres priorités, valeurs et objectifs d'utilisation des terres. Cela se traduit par leur volonté de choisir s'ils souhaitent s'engager, comment et avec qui.

Le maintien d'une stabilité économique est essentiel, en particulier lorsque la conservation nécessite des changements aux pratiques de gestion des terres pour la fourniture de biens et services écosystémiques. Ces efforts devraient être compensés de manière équitable, que ce soit directement ou indirectement, par le biais de programmes de soutien ou d'autres moyens.

L'héritage et la stabilité constituent des facteurs importants pour de nombreux propriétaires fonciers, et peuvent les inciter à conclure des ententes de conservation à long terme. D'autres privilégient la flexibilité et peuvent préférer des engagements à court terme en raison de l'incertitude économique, des risques perçus ou du souhait de garder ouvertes les options d'utilisation future de leurs terres.

Une gestion responsable par l'intendance des terres est une valeur profondément ancrée chez de nombreux propriétaires ruraux, en particulier ceux qui entretiennent des liens générationnels avec la terre. Pour ceux qui valorisent l'héritage et à la fierté communautaire, la reconnaissance publique de leur rôle dans la préservation du patrimoine naturel et le maintien des économies rurales peut être particulièrement significative.

Réussir à impliquer les propriétaires fonciers dans la conservation repose sur l'établissement et le maintien de leur confiance. Cela commence par une communication claire. La confiance

naîtra du sentiment que le comportement et les valeurs personnelles des propriétaires sont respectés, et se consolidera grâce à des relations durables et fiables ainsi qu'à un soutien continu. Les organisations qui travaillent directement avec les propriétaires fonciers jouent un rôle central dans l'établissement de cette confiance.

## Veiller à la mise en place de programmes d'incitatifs à la conservation appropriés

Canadians and their governments are working to advance reconciliation and renew the relationship with Indigenous peoples, based on recognition of rights, respect, cooperation and partnership. The conservation and protection of land, water and biodiversity are important for advancing reconciliation in Canada, and Indigenous leadership and engagement will be central to the success of conservation initiatives.

The conservation and sustainable use of biodiversity are central to the culture, spiritual well-being, traditional activities and way of life of Indigenous peoples. For millennia, Indigenous peoples have cared for and stewarded lands, water and wildlife. Their histories, experiences and traditional ecological knowledge are helping to shape the way land conservation and protection are understood, valued and approached throughout Canada, including lands of conservation importance in southern Canada.

For their part, private land conservation organizations are already engaging with Indigenous communities to establish long-term relationships. Integration of Indigenous perspectives, knowledge and practices will contribute to 'conservation through reconciliation' objectives. Such engagement, collaboration and partnership are an important aspect of the stewardship of private conserved lands.

## Recommandations

### 1 / Les programmes d'incitatifs à la conservation doivent être renforcés et pérennisés

La conservation en terres privées nécessite plus qu'une simple reconnaissance par le biais de cadres tels que les AMCE. De nombreux propriétaires fonciers ont déjà adopté des pratiques de gestion qui favorisent la biodiversité, mais ils sont limités par le manque d'incitatifs, la méconnaissance des possibilités ou des préoccupations liées à la vie privée, à l'autonomie et aux engagements à long terme.

Au fil du temps, un éventail d'incitatifs sociaux, financiers et réglementaires ont été créés pour refléter et répondre aux motivations diverses qui poussent les propriétaires fonciers à participer aux programmes de conservation. Ainsi, l'enjeu n'est pas l'absence d'une gamme complète de types d'incitatifs correspondant aux valeurs personnelles et aux priorités des propriétaires fonciers, mais plutôt la nécessité d'élargir ou d'intensifier les programmes existants. Par exemple, les incitatifs à la conservation fondés sur l'impôt foncier ne sont pas très répandus au Canada, tandis que les programmes d'incitatifs financiers pour l'intendance ou la restauration des terres peuvent ne pas suffire pour répondre à la demande.

La diversité des perspectives, des valeurs et des besoins des propriétaires, ainsi que la variété des préférences au sein et entre les régions du sud du Canada et entre celles-ci, souligne l'importance de mettre en place un ensemble de programmes et d'instruments incitatifs. Des

incitatifs cumulables, flexibles et adaptés au contexte, adaptés aux réalités régionales et culturelles, sont les plus efficaces pour accroître l'engagement des propriétaires fonciers. Cela peut également nécessiter des incitatifs continus ou échelonnés ou des paiements basés sur le rendement qui peuvent offrir une stabilité économique sans exiger d'engagements juridiques immédiats à long terme.

Les programmes d'incitatifs à la conservation doivent être maintenus à long terme, en cohérence avec l'engagement à long terme attendu des propriétaires en matière de bénéfices attendus pour la biodiversité et d'avantages écologiques, plutôt que d'être considérés comme des interventions ponctuelles qui ont généralement lieu lors de la mise en œuvre initiale.

## 2 / Sur les terres privées en production, le coût de la conservation devrait être partagé

Les incitatifs financiers jouent un rôle essentiel pour encourager les propriétaires de lots boisés et agricoles à s'engager dans des efforts de conservation. Ces incitatifs contribuent à compenser les pertes de revenus annuels découlant de changements aux pratiques de gestion ou aux restrictions d'usage des terres associées aux engagements de conservation. Les principaux incitatifs financiers dont bénéficient les propriétaires fonciers sont principalement liés à des réductions d'impôts, à des paiements directs pour des services écosystémiques et à des programmes à frais partagés comme incitatifs agricoles. Les mécanismes fondés sur le marché, tels que les crédits carbone et de biodiversité, ou les certifications peuvent également offrir des possibilités de générer des revenus externes, créant ainsi des sources de revenus complémentaires aux usages traditionnels des terres, comme l'élevage ou la foresterie. L'intérêt est croissant pour des mécanismes qui reconnaissent et indemnisent de manière adéquate les propriétaires fonciers, en particulier ceux qui adaptent leurs pratiques de gestion sur les terres en production, pour leur contribution au bien-être social et communautaire grâce à leur intendance.

## 3 / Évaluer l'opportunité et les modalités pour l'utilisation d'ententes de type « safe harbour » ou des instruments similaires

Une entente de type « safe harbour » (« habitats refuge ») est une entente volontaire conclue avec un propriétaire privé dont les actions contribuent à la conservation. En échange de ses actions de conservation, l'organisme gouvernemental compétent fournit au propriétaire des garanties qu'aucune action supplémentaire ne sera imposée ou exigée tant que les conditions de l'entente sont respectées.

Alors que les États-Unis ont recours à des ententes de type « safe harbour » ou similaires, notamment dans le cadre de du *Endangered Species Act*, ce type de mesure incitative est peu répandu au Canada. L'Ontario a permis la création ou l'amélioration d'« habitats refuge » (« safe harbour habitat ») définies comme des aires destinées à la conservation des espèces en péril — grâce à l'utilisation de mécanismes de « safe harbour ». Toutefois, le recours à cette mesure incitative semble limité.

Comme pour les autres programmes d'incitatifs, une entente de type « safe harbour » ou similaire peut ne pas convenir à tous les propriétaires. Pour ceux particulièrement motivés par l'importance de l'autonomie locale et au fait de décider eux-mêmes de la de gestion de leurs terres, ce type de programme peut constituer un incitatif important pour intensifier les



mesures de conservation et améliorer les résultats en matière de conservation sur leurs propriétés. Un élément clé de ces ententes est la compréhension par le propriétaire de la nécessité de surveiller, suivre et rendre des comptes sur les engagements pris dans l'entente.

## Renforcer la capacité en conservation et intendance des terres des organismes pour établir des liens avec les propriétaires fonciers

### 4 / Renforcer la capacité des organismes qui interviennent directement auprès des propriétaires

Bien que de nombreux propriétaires fonciers font déjà preuve de fortes valeurs d'intendance, il est impossible d'obtenir des résultats d'une portée significative en matière de conservation sans répondre à un besoin fondamental : garantir la mise en place de mécanismes capables de soutenir efficacement les propriétaires. Des organismes intermédiaires, de confiance, comblent l'écart entre les programmes de conservation, la science et les réalités du terrain, tout en tissant des relations et en proposant une approche adaptée à la culture locale. Il est essentiel de fournir aux propriétaires fonciers les outils, les connaissances, les incitatifs et les relations de confiance dont ils ont besoin pour mener des actions de conservation durables et significatives.

Il est tout aussi important de renforcer les capacités organisationnelles en matière de communication et de développement de relations avec les propriétaires fonciers et d'autres parties prenantes que d'investir dans les compétences techniques en conservation. Les organismes qui soutiennent l'ensemble des propriétaires soucieux de la conservation sont bien placés pour atteindre et maintenir des résultats à long terme et pour s'adapter aux changements écologiques et sociaux au fil du temps. Ils contribuent aussi à établir et maintenir la confiance, et à assurer des approches inclusives et équitables.

### 5 / Explorer les mécanismes qui permettent aux organismes d'établir et de maintenir des liens avec les propriétaires fonciers.

Un défi majeur et coûteux pour les organismes consiste à établir et maintenir un réseau de propriétaires fonciers sensibilisés à la conservation. Des mécanismes ou outils qui améliorent la mobilisation pourraient accélérer significativement la conservation des terres en mettant en relation les propriétaires avec les organismes de conservation, les experts techniques, les programmes de financement et les réseaux d'échange entre pairs. Faisant office de carrefour axé sur l'action, ils amélioreraient le partage des connaissances, faciliteraient l'appui et amplifieraient l'impact collectif. Le succès de ces outils reposerait sur des partenariats solides, où des organismes de conservation de confiance agiraient comme intervenants de première ligne, tirant parti de leurs relations avec les propriétaires et les partenaires pour accroître la sensibilisation et fournir un soutien continu.

Une plateforme numérique bien conçue, par exemple, pourrait apporter une réponse évolutive et inclusive aux lacunes actuelles en matière de reconnaissance, de soutien et de coordination. Son objectif serait de favoriser une culture de la conservation plus forte en terres privées en associant la technologie à la confiance, les données à des actions concrètes et en arrimant directement la reconnaissance à des résultats tangibles.

## Refléter les valeurs personnelles et les perspectives des propriétaires fonciers dans la mise en œuvre des lignes directrices sur les AMCE

### 6 / Permettre des niveaux de divulgation de l'information autodéterminés et/ou la déclaration agrégée ou groupée des terres en tant qu'AMCE

L'une des principales raisons de l'« absence » virtuelle des AMCE dans la BDCAPC est l'inconfort envers les questions de confidentialité des informations personnelles et de respect de la vie privée, et la reconnaissance publique. Même si de nombreux propriétaires fonciers mettent en œuvre des pratiques de conservation sur leurs terres, ils sont réticents que soient divulgués publiquement leur nom, les limites de leur propriété ou des informations sur celle-ci, ou ont l'impression que cela est obligatoire pour que leurs terres soient admissibles.

Une solution à cette préoccupation des propriétaires serait de modifier la base de données afin de permettre une divulgation flexible et autodéterminée des informations, où les aires de conservation sont reconnues, mais où les informations sur les propriétés restent privées, sauf si les propriétaires choisissent de les partager. Les options pourraient être la reconnaissance publique complète (nom, emplacement et données sur la conservation), la visibilité partielle (emplacement général tel que le canton, le comté ou le bassin versant et données sur la conservation) ou la confidentialité totale (le terrain est pris en compte dans les objectifs nationaux à l'échelle provinciale/territoriale, mais aucune autre information permettant d'identifier le propriétaire n'est rendue publique).

En outre, ou peut-être à titre alternatif, une autre approche consisterait à faire appel à des intermédiaires de confiance auxquels les propriétaires fonciers pourraient faire rapport, qui détiendraient et soumettraient les données au nom du propriétaire, en préservant la confidentialité des informations personnelles ou relatives à la propriété. Une telle approche pourrait permettre à un système agrégé de déclarer plusieurs terres de conservation dans le cadre d'un collectif tel qu'un groupe de bassin versant, une coopérative agricole ou un réseau de propriétaires forestiers, sans identifier les terres individuelles, mais en reconnaissant les contributions à la conservation de manière agrégée dans une zone géographique ou une région spécifique.

### 7 / Donner aux tiers qualifiés le pouvoir d'accepter les AMCE dans la BDCAPC

La conservation volontaire et, par conséquent, la déclaration volontaire des terres conservées reposent largement sur la confiance. Des « intermédiaires » communautaires qualifiés, tels que des organisations locales de conservation ou de gestion, sont les mieux placés pour établir et maintenir la confiance des propriétaires fonciers. Donner les moyens à un tiers indépendant et crédible, qui connaît bien les objectifs de la Cible 3 et les lignes directrices pour les AMCE, qui est expert en écologie et qui peut agir en tant qu'intermédiaire de confiance pour les propriétaires fonciers afin de caractériser et d'évaluer les terres, pourrait améliorer le taux de déclaration des AMCE. Ces tiers peuvent favoriser l'adhésion des propriétaires fonciers, tels les agriculteurs et les propriétaires de boisés, car ces derniers ont souvent le sentiment que les acteurs « hors milieu » ne comprennent pas pleinement la

dynamique écologique sur leurs terres, ni leurs pratiques de gestion, ni leurs intérêts et motivations.

Les propriétaires fonciers peuvent être inquiets face à des implications réglementaires potentielles liées à la reconnaissance de leurs terres pour la conservation. Une préoccupation courante est que, une fois qu'une propriété est officiellement reconnue, par exemple dans le cadre du processus des AMCE, cela puisse entraîner une surveillance accrue de la part du gouvernement ou de nouvelles restrictions en matière d'utilisation des terres. L'implication de tiers dans le processus de reconnaissance des AMCE peut atténuer cette préoccupation.

## 8 / L'encadrement relatif aux AMCE devrait être interprété en mettant l'accent sur les résultats des pratiques de gestion des terres

Actuellement, la reconnaissance des AMCE nécessite de présenter la documentation en soutien, une évaluation et une approbation au cas par cas, ce qui est souvent technique, long et intimidant pour les propriétaires fonciers. Afin de réduire la duplication des efforts et d'alléger la charge administrative, les documents existants, tels que les plans de gestion forestière ou agricole, pourraient être mieux exploités dans le processus d'évaluation des AMCE. Plutôt que d'exiger des informations supplémentaires ou redondantes, le processus devrait être conçu de manière à intégrer les informations déjà collectées dans le cadre d'autres programmes ou activités d'intendance, lorsque possible.

Envisager l'utilisation de moyens justificatifs non traditionnels, mais crédibles qui reflètent l'intention de conservation à long terme de la biodiversité pourrait accroître le taux d'AMCE dans la BDCAPC. Si des outils tels que les servitudes de conservation sont couramment utilisés pour démontrer la permanence juridique, leurs conditions ne correspondent pas toujours aux besoins, aux valeurs ou à la réalité de tous les propriétaires fonciers, en particulier ceux qui accordent la priorité à l'héritage, à la continuité culturelle ou à la gestion intergénérationnelle des terres. Afin d'élargir les possibilités de reconnaissance, il convient d'étudier la possibilité d'engagements non réglementaires, mais officiellement reconnus par les propriétaires fonciers en faveur de la conservation à long terme de leurs terres. Ces engagements pourraient répondre aux critères des AMCE, en particulier s'ils sont associés à des stratégies de suivi.

## Repenser les voies de participation

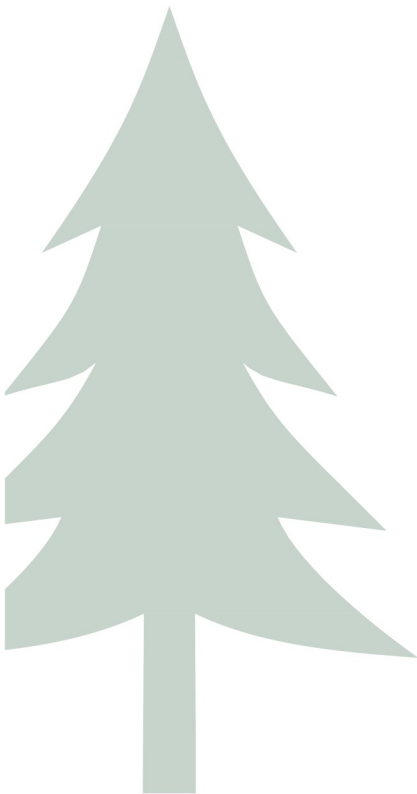
### 9 / Envisager une collaboration proactive avec les propriétaires fonciers

Le modèle canadien actuel de participation volontaire pour la reconnaissance des terres privées conservées en tant qu'AMCE fait peser toute la charge de la participation sur les propriétaires fonciers, ce qui se traduit par un faible engagement.

Un type d'adhésion alternatif inspiré de la théorie du nudge « coup de pouce » (nudge theory), consiste à inverser la norme : les propriétaires fonciers admissibles sont informés de manière proactive que leurs terres présentent un intérêt pour la conservation, qu'elles répondent ou pourraient répondre aux critères d'AMCE, et se voient offrir la possibilité de refuser la reconnaissance de leurs terres en tant qu'AMCE dans la BDCAPC. Ce modèle d'adhésion par défaut préserve l'autonomie des propriétaires fonciers tout en réduisant les obstacles procéduraux et en améliorant la participation.

La mise à l'essai de cette approche dans des régions écologiquement significatives, par l'entremise d'intermédiaires de confiance et avec des options de divulgation de l'information flexibles, pourrait accélérer de façon importante la reconnaissance des terres contribuant à la conservation, améliorer la comptabilisation nationale pour la Cible 3 et renforcer la culture d'intendance pour la conservation des terres au sein des paysages en exploitation.

Afin d'instaurer la confiance, cette approche devrait être mise en œuvre par l'intermédiaire de tiers de confiance mentionnés précédemment, qui peuvent servir d'agents de liaison et d'organismes-ressources pour la transmission des données. En combinant l'inclusion par défaut avec une confidentialité flexible, une facilitation assurée par des acteurs de confiance et des retombées tangibles, cette approche d'adhésion par défaut propose une voie évolutive et peu contraignante pour normaliser la reconnaissance des mesures de conservation tout en respectant l'autonomie des propriétaires fonciers.





# PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION

## Contexte

### Enrayer et inverser la perte de biodiversité

La perte accélérée de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes est désormais largement reconnue à l'échelle mondiale et nationale, tout comme la nécessité d'agir de toute urgence. Les implications de cette perte vont au-delà de l'importance des systèmes naturels résilients capables d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, et englobent également les répercussions sociales et économiques. En réponse, Environnement et Changement climatique Canada a mené un processus collaboratif avec les provinces, les territoires et les représentants autochtones, et avec la contribution de partenaires et de parties prenantes, afin d'élaborer la Stratégie pour la nature 2030 du Canada<sup>1</sup>, une vision commune pour freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada. Parmi les cibles, les gouvernements ont fixé un objectif ambitieux pour la Cible 3, qui consiste à conserver 30 % d'aires importantes pour la conservation d'ici 2030, souvent appelé « 30x30 »<sup>2</sup>, grâce à un effort visant à étendre le réseau d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ)<sup>3</sup>.

### Les AMCE et le sud du Canada

Si les AMCE, en tant que concept et outil de reconnaissance des terres protégées, sont utiles et précieux dans tout le Canada, la reconnaissance des terres en tant qu'AMCE revêt une importance particulière dans les paysages méridionaux du Canada. Dans ces paysages, où se trouvent la plupart des terres privées, l'objectif 30x30 ne pourra être atteint par les seuls gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux<sup>4</sup>. La réalisation de cet objectif dépendra de la participation active des propriétaires et gestionnaires, des organismes de conservation et des organisations qui encouragent, motivent et soutiennent cette participation. Cela ne signifie pas pour autant que l'on néglige l'importance des aires protégées publiques et autres aires protégées, qui jouent en effet un rôle important dans la conservation de la biodiversité dans les paysages méridionaux du Canada. Il s'agit plutôt de reconnaître l'importance de compléter le réseau d'aires protégées en impliquant les

---

<sup>1</sup> [Canada's 2030 Nature Strategy and the Nature Accountability Bill](#)

<sup>2</sup> [Canada's 2030 Nature Strategy: Halting and Reversing Biodiversity Loss in Canada](#)

<sup>3</sup> Voir l'annexe 1 pour plus d'informations sur l'*Initiative En Route* du Canada visant à étendre le réseau d'aires protégées et autres mesures de conservation efficaces (AMCE).

<sup>4</sup> Il est à noter que dans le présent document, le terme « propriétaire foncier » désigne à la fois les propriétaires fonciers en terres privées et leurs gestionnaires, autant les personnes morales que physique. Afin d'alléger le texte, le terme « propriétaire » désigne ces entités et assume son application en lien avec la propriété foncière, si non mentionné autrement.

propriétaires fonciers privés dans les vastes paysages agricoles et forestiers et les secteurs ruraux afin d'atteindre l'objectif 30x30.

Dans les paysages exploités du sud, de nombreux propriétaires sont les gardiens d'éléments importants des écosystèmes, tels que les milieux humides, les habitats d'espèces en péril ou les terres qui constituent des corridors essentiels permettant aux espèces de s'adapter aux changements liés au climat. Les terres leur appartenant offrent de nombreux bénéfices, des prairies qui favorisent la pollinisation, aux milieux humides qui purifient l'eau et atténuent les inondations. L'engagement de ces gens en faveur de la conservation, que ce soit par la protection volontaire des terres ou leur gestion durable, la participation à des initiatives de restauration des habitats ou simplement par le maintien des caractéristiques naturelles présentes, est essentiel pour préserver la connectivité et la résilience écologiques, et pour enrayer et inverser la perte de biodiversité. À ce titre, les programmes et les outils qui permettent la mise en œuvre de projets de conservation menés par des particuliers, des organisations civiles et des communautés, et qui donnent aux propriétaires et aux organisations qui travaillent avec eux les moyens de contribuer à la conservation sans sacrifier la rentabilité et la viabilité économiques, ni leurs valeurs personnelles et leurs principes, sont essentiels pour atteindre la Cible 3 et les autres objectifs en matière de biodiversité.

## Objectifs et justification du rapport

Bien que les AMCE puissent s'appliquer à divers types de régimes fonciers et de gouvernance, y compris les terres publiques, territoires autochtones et de gestion communautaires, le présent rapport se concentre spécifiquement sur les terres agricoles et les lots boisés de tenure privée. Cette orientation reflète à la fois leur importance à des fins écologiques, mais aussi à des fins pratiques pour atteindre l'objectif 30x30 du Canada, en particulier dans les terres exploitées du sud du pays, où les aires protégées par les gouvernements ne suffisent pas à elles seules. Ces terres sont souvent gérées par des particuliers ou des familles dont les valeurs personnelles, les responsabilités et les contraintes diffèrent considérablement de celles des propriétaires de terres institutionnelles. Il est essentiel de comprendre les motivations, les obstacles et les conditions favorables propres à ce groupe pour permettre une participation plus large.

Une réponse programmatique au défi d'intégrer davantage d'AMCE dans une base de données comptable telle que la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) commence donc par la compréhension des motivations des individus, qui sous-tendent la décision d'un propriétaire foncier de gérer ses terres en vue de résultats pour la conservation de la biodiversité. Bien que de nombreux sondages démontrent que les propriétaires se soucient de la conservation et s'y engagent activement, ils hésitent à faire rendre publics leurs efforts ou à rechercher une reconnaissance officielle. Les progrès en conservation dépendent de la compréhension de leurs perspectives et de ce qui les motive de manière à les inciter à contribuer à la conservation. Le présent rapport examine s'il est possible d'identifier et de mobiliser des facteurs communs d'action afin d'accroître la participation à la conservation chez les producteurs agricoles, les propriétaires de lots boisés et d'autres propriétaires similaires au Canada.

Des incitatifs sont un levier essentiel pour augmenter les mesures de conservation en terres privées et construire un « réseau de conservation canadien » plus large. Ils peuvent amorcer un intérêt, soutenir une intendance responsable et ouvrir une porte vers la reconnaissance des lots boisés et des terres agricoles privés comme AMCE et leur comptabilisation à la BDCAPC. Ce rapport examine comment une combinaison de mesures incitatives sociales, financières et réglementaires, adaptée aux contextes locaux et fondée sur les perceptions et croyances des propriétaires, peut renforcer l'engagement de ces derniers, accélérer les résultats en matière de conservation et favoriser une plus grande reconnaissance des efforts de conservation en terres privées. Il présente des options pratiques et des orientations politiques visant à accroître la sensibilisation, à renforcer la confiance et à faciliter l'engagement en faveur d'une conservation qui s'aligne sur les objectifs nationaux en matière de biodiversité, tout en soulignant la nécessité d'adopter des politiques flexibles et adaptées au contexte.

Reconnaissant que les propriétaires fonciers privés ne sont pas seuls dans cet effort, le rapport met en lumière le rôle essentiel des organisations intermédiaires crédibles, qui sont souvent le premier point de contact pour les propriétaires. Elles fournissent une assistance technique, les soutiennent pour accéder aux incitatifs et les aider à s'y retrouver dans le paysage complexe des outils de conservation et des processus de reddition de compte. Leur capacité à établir une relation de confiance avec les propriétaires et à soutenir leur participation est indispensable pour accroître la reconnaissance des terres conservées par le secteur privé.

Ce rapport explore également les raisons pour lesquelles de nombreuses terres admissibles ne sont pas soumises pour reconnaissance comme AMCE, notamment les obstacles liés aux motivations des propriétaires, les contraintes institutionnelles et le manque de confiance. Les constats s'appuient sur une combinaison de recherches en ligne et d'informations qualitatives recueillies lors d'entrevues de fond et d'entretiens lors de groupes de discussion avec des propriétaires fonciers privés, des associations de propriétaires et des organismes de conservation menés au début de l'année 2025.

En mettant l'accent sur les possibilités d'élargir la reconnaissance d'AMCE, ce rapport propose des stratégies pratiques pour aider à garantir que les efforts de conservation déjà en cours sur le terrain soient officiellement reconnus. Encourager une participation plus large grâce à des approches flexibles et adaptées aux propriétaires constitue une voie pragmatique, inclusive et efficace vers l'objectif 30x30 du Canada, qui respecte les droits des propriétaires et reflète les réalités de la conservation dans des paysages diversifiés.

### Suivi de l'objectif de 30 % du Canada pour la Cible 3

Les données les plus récentes démontrant les progrès du Canada vers la Cible 3 se trouvent dans la BDCAPC<sup>5</sup>. Cette base de données contient des données spatiales et attributaires sur les aires protégées marines et terrestres et les AMCE. La BDCAPC est compilée et gérée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), en collaboration avec les administrations fédérales, provinciales et territoriales et d'autres fournisseurs de données.

La BDCAPC est utilisée par un large éventail d'organisations, notamment des gouvernements, des organisations non gouvernementales environnementales, des universités, des

---

<sup>5</sup> [Canadian Protected and Conserved Areas Database](#)



gestionnaires territoriaux, des industries et le public. Il soutient les rapports internationaux du Canada sur les aires protégées et les AMCE à la Commission mondiale des aires protégées, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

Selon *Conservation Canada*, il existe plus de 12 000 aires protégées au Canada<sup>6</sup>. En comparaison, un peu plus de 240 AMCE terrestres sont reconnues dans la BDCAPC<sup>7</sup>, ce qui suggère que la reconnaissance d'AMCE est un outil largement sous-utilisé et offre au Canada une opportunité de progrès importants vers l'objectif 30x30, ce qui n'est pas le cas actuellement.

## Il doit y avoir davantage de terres au Canada qui pourraient être reconnues dans la Cible 3. Pourquoi ne le sont-elles pas?

Il est probable qu'un certain nombre de terres privées à travers le Canada sont déjà gérées dans une optique de conservation à long terme de la biodiversité in situ et qu'elles répondent ou pourraient, moyennant quelques ajustements mineurs, répondre aux critères d'admission dans la BDCAPC en tant qu'AMCE. Les efforts visant à améliorer la reconnaissance et la comptabilisation de ces terrains dans la BDCAPC devraient s'appuyer autant sur les perspectives des propriétaires que sur celles des organisations qui les accompagnent dans la mise en œuvre et le maintien de pratiques de conservation.

L'*Initiative En Route* a cerné certains éléments du processus et des lignes directrices pour la reconnaissance de terres en vue de leur inclusion dans la BDCAPC (y compris la communication au sujet du processus et les exigences en matière d'information qui prennent beaucoup de temps) qui constituent des obstacles à la participation. L'initiative s'efforce activement de réduire ces obstacles et a amélioré l'information véhiculée sur la Cible 3 par le site Web *Canada Conservation*. Outre des informations sur les aires protégées et la conservation menée par les Autochtones, *Canada Conservation* fournit un certain nombre d'outils conçus pour encourager et faciliter la proposition de sites candidats à la reconnaissance en tant qu'AMCE.

Il est important de reconnaître que, d'une certaine manière, l'encadrement des AMCE est plutôt récent au Canada. Il est compréhensible que les propriétaires dont la mission n'est pas strictement axée sur la conservation n'aient pas cherché à obtenir une telle reconnaissance jusqu'à présent ; en effet, il est peu probable qu'ils connaissent la BDCAPC. Le document de l'UICN intitulé « *Guidance on other effective area-based conservation measures (OECMs)* » n'a été publié que récemment, tout comme les lignes directrices du Québec intitulées « *Reconnaissance des autres mesures de conservation efficaces (AMCE) en milieu continental au Québec* ». *Canada Conservation* est également une initiative récente. Les provinces et les territoires, en collaboration avec des organismes de conservation, travaillent à la mise en place de mécanismes pour aider à l'analyse et à la reconnaissance des terres admissibles à l'inscription à la BDCAPC comme AMCE. Les propriétaires, les groupes de conservation et les autorités décisionnelles qui connaissent ces lignes directrices et ces outils sont probablement encore en train de se familiariser avec eux. Étant donné que le processus de proposition et de reconnaissance, ainsi que la sensibilisation à celui-ci, est encore en cours d'être implanté, les

---

<sup>6</sup> [Canada Conservation: A pan-Canadian Pathway initiative, Protected Areas](#)

<sup>7</sup> [Canada Conservation: A pan-Canadian Pathway initiative, Other Effective area-based Conservation Measures](#)



propriétaires et les organisations peuvent avoir des questions sur l'admissibilité, les avantages et les engagements à long terme avant de soumettre officiellement des terrains pour qu'ils soient reconnus comme AMCE.

Les raisons pour lesquelles des particuliers ou des groupes choisissent de soumettre ou non leurs terrains pour reconnaissance à la BDCAPC sont nombreuses et variées. Parmi les contributeurs potentiels figurent des organismes de conservation à but non lucratif, des municipalités et des organismes communautaires, des communautés et des gouvernements autochtones, des propriétaires (individus ou entreprise), tels que des agriculteurs, des éleveurs et des forestiers, dont les buts de la gestion des terres peuvent différer de ceux de la conservation. Chacune de ces parties prenantes a des motivations, des priorités et des préoccupations distinctes qui influencent au final sa décision de participer ou non au processus de reconnaissance affilié à la BDCAPC.

Il n'est pas surprenant que les propriétaires ou gestionnaires de terres privées susceptibles d'être reconnues comme AMCE, ni les organisations qui les accompagnent ou les représentent, ne proposent ni ne soumettent de terrains admissibles à l'inscription dans la BDCAPC. Au-delà de la reconnaissance, les avantages pour les propriétaires à inclure leurs terres de conservation dans la BDCAPC demeurent limités. Les gouvernements, à tous les niveaux, bénéficient de pouvoir comptabiliser ces terres protégées et conservées, tandis que l'effort pour qu'elles comptent repose sur les propriétaires fonciers et les organisations non gouvernementales, avec peu ou pas de bénéfices en retour. Ce déséquilibre est accentué par les préoccupations relatives au processus d'examen et d'approbation. Bien qu'il existe des lignes directrices officielles, les propriétaires fonciers et les organisations se heurtent à des incertitudes quant à la manière dont les critères seront appliqués, à la durée de l'examen et à la possibilité d'obtenir une rétroaction adéquate en cas de rejet d'une proposition. Ce manque perçu de transparence et de prévisibilité peut décourager la participation, en particulier lorsque la charge de travail est importante, que l'issue est incertaine et que les bénéfices sont rares.

Les chercheurs et les organismes de conservation ou d'autre nature soulignent l'importance des besoins et des valeurs des propriétaires pour mieux comprendre pourquoi certaines dispositions ou éléments des orientations et des critères d'AMCE peuvent constituer des obstacles, voire des irritants, à la proposition de terres privées à des fins de conservation pour inclusion dans la BDCAPC. Par exemple, les facteurs liés aux outils et mécanismes de conservation, tels que la durée des ententes ou des contrats, la confidentialité et la protection des données, et la confiance dans l'organisation qui met en œuvre l'outil ou le mécanisme, figurent parmi les principales préoccupations des propriétaires fonciers. Avant tout, de nombreux propriétaires priorisent la gestion de leurs terres à des fins productives et analysent ces programmes sous cet angle.

Si un propriétaire foncier est disposé à inclure ses terres dans la BDCAPC, il est probable qu'il collabore avec un organisme non gouvernemental qui soutient ses efforts pour protéger et conserver ses terres. Comme pour les propriétaires fonciers, ces organisations ont peu d'avantages à soumettre des terres pour inclusion dans la BDCAPC, si ce n'est, dans certains cas, d'être admissibles à des fonds pour la conservation des terres comme condition pour recevoir ces fonds. Les efforts nécessaires pour recueillir des informations de la part d'un propriétaire foncier et préparer une demande de reconnaissance sont considérables, non financés et démontrent un bénéfice limité.

Au-delà des avantages limités, un deuxième élément important à prendre en considération du point de vue des organismes non gouvernementaux est le niveau d'effort requis pour entrer en contact avec les propriétaires fonciers dans un premier temps. Même les organismes qui disposent des capacités et des ressources suffisantes pour identifier les terres importantes pour la conservation dans leur territoire d'action ne parviennent à établir des relations qu'avec un nombre relativement restreint de propriétaires fonciers. L'inclusion d'un plus grand nombre de terres privées dans la BDCAPC est limitée par la capacité des organismes non gouvernementaux à « prospecter » et à entrer en contact avec davantage de propriétaires fonciers.

## Viser l'objectif, mais se concentrer sur les moyens : en chemin vers un plus grand nombre d'AMCE

Pour encourager et accélérer la comptabilisation dans la BDCAPC de terres privées consacrées à la conservation en tant qu'AMCE, il faudra plus que les lignes directrices et les améliorations techniques amenées par l'Initiative pancanadienne via *Canada Conservation* ou d'autres moyens. Plutôt que de se concentrer sur les incitatifs pour le « comptage » et sur les avantages dudit « comptage », il convient en premier lieu de mettre l'accent sur les incitatifs qui motivent les propriétaires fonciers à entreprendre ou à renforcer la conservation sur leurs terres. Pour réaliser des progrès significatifs vers l'objectif 30x30, en particulier dans les paysages méridionaux où les propriétés privées prédominent, il faudra mettre en place un ensemble de mesures incitatives socialement pertinentes (garanties financières, sociales, juridiques ou issues de politiques publiques) qui reflètent la réalité des propriétaires fonciers.

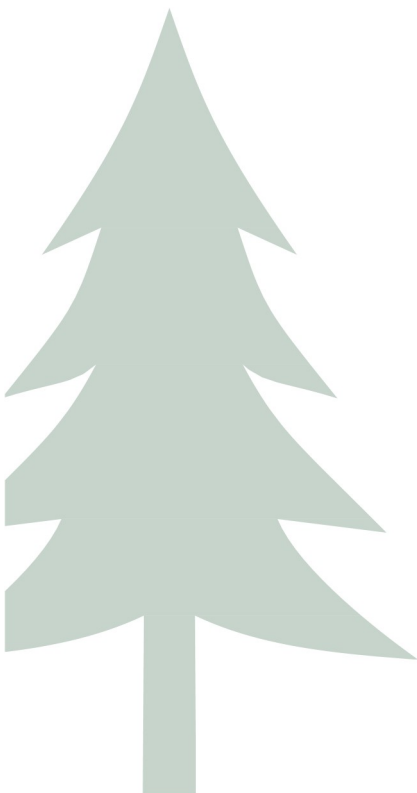
Mettre l'effort sur les incitatifs et le soutien aux propriétaires fonciers pour qu'ils entreprennent des mesures de gestion des terres qui améliorent les résultats en matière de conservation pourrait augmenter immédiatement le nombre de propositions au processus de reconnaissance d'AMCE. Cela permettrait également de constituer un groupe plus large de propriétaires soucieux de la conservation, dont certains pourraient entreprendre, au fil du temps, des mesures supplémentaires de gestion des terres. Un propriétaire foncier peut commencer par un petit projet et, au fil des ans, développer sa confiance envers l'organisme non gouvernemental avec lequel il travaille, ce qui peut mener à prendre des actions de conservation plus importantes sur sa propriété et, éventuellement, rendre ses terres admissibles à une reconnaissance comme AMCE, une sorte de parcours ou « échelle » de l'intendance vers de meilleurs résultats en matière de conservation sur ses terres.

Le succès de la constitution d'un rassemblement plus large de propriétaires fonciers soucieux de la conservation dépendra également des programmes et des initiatives qui aident les organismes à maintenir leurs relations existantes avec les propriétaires et à renforcer leur capacité à mobiliser un public plus large de propriétaires dans leur région. Ce sont les organismes de conservation et de gestion qui tirent parti des programmes d'incitatifs à la conservation pour développer un réseau de propriétaires fonciers soucieux de la conservation. Le renforcement et le maintien de la capacité de ces organisations à établir des liens avec les propriétaires fonciers dans leurs secteurs d'action pourraient accroître la présence des AMCE dans la BDCAPC.

L'accélération de la comptabilisation des terres privées consacrées à la conservation ne sera pas uniquement le fruit de la mise en place d'incitatifs socialement pertinents et mieux ciblés ni de la création d'organismes capables d'établir et de maintenir des relations avec les

propriétaires fonciers. Il faudra également répondre aux préoccupations mêmes des propriétaires fonciers concernant l'inclusion de leurs terres dans la BDCAPC. Un effort accru de sensibilisation, grâce à un accès amélioré à l'information en ligne et à des campagnes de sensibilisation ciblées à l'intention des propriétaires fonciers, constituerait une première étape essentielle pour mieux faire connaître la BDCAPC au public, ainsi que les programmes d'incitatifs à la conservation des terres et les organismes qui mettent en œuvre ces programmes ou offrent d'autres formes de soutien aux propriétaires.

À mesure que la sensibilisation s'accroît et que les gouvernements et les organismes non gouvernementaux de conservation offrent des orientations claires et renforcent les incitatifs disponibles, un nombre croissant de propriétaires devraient chercher à obtenir la reconnaissance d'AMCE afin de démontrer leur contribution aux objectifs du Canada en matière de biodiversité. Toutefois, l'élargissement du bassin de participants individuels et d'organisations ne sera possible que si les programmes de conservation existants évoluent et s'adaptent. À l'heure actuelle, bon nombre de ces programmes ont tendance à ne toucher qu'un segment restreint de propriétaires déjà sensibilisés à la conservation, ce qui limite leur portée et leur impact.





## DEUXIÈME PARTIE : CONSERVATION PAR CHOIX : VERS UNE MEILLEURE HARMONISATION DES INCITATIFS

Pour impliquer les propriétaires fonciers dans la conservation, il faut plus que des programmes bien intentionnés, il faut également comprendre leurs points de vue, leurs valeurs personnelles et leurs réalités quotidiennes, ce qui doit être pris en compte et reflété dans toute stratégie de conservation significative. Cette compréhension souligne la nécessité d'adopter des approches plus souples, plus respectueuses et mieux alignées sur les incitatifs, ce que l'on pourrait appeler la « conservation par choix ».

Pour être reconnus et pris en compte dans la BDCAPC, les lots boisés et agricoles conservés à titre privé doivent répondre à des critères de conservation tels que la protection à long terme, la valeur pour la biodiversité et l'efficacité des mesures de conservation. Divers incitatifs aident les propriétaires fonciers à satisfaire à ces exigences en :

- Soutenant les pratiques de protection, de restauration et de gestion durable des terres qui s'alignent sur l'objectif 30x30 par le biais d'éducation et de renforcement des capacités ;
- Fournissant un soutien financier ou d'un autre type pour maintenir les pratiques de conservation sur leurs terres exploitées ;
- Encourageant la conservation à long terme des terres par le biais d'ententes telles que des servitudes de conservation ou d'autres formes d'accords ou d'instruments de gestion.

### Principaux enseignements

Les efforts visant à améliorer la reconnaissance des AMCE dans le cadre de la comptabilisation à la BDCAPC devraient tenir compte des éléments suivants :

- Les propriétaires fonciers et certains organismes de conservation ou de gestion connaissent mal les termes, le mécanisme et le processus de reconnaissance des AMCE, ou y sont peu sensibilisés et confus à leur sujet.
- Même si les terres sont admissibles à la reconnaissance des AMCE, les propriétaires continuent de se poser la question suivante : « Qu'est-ce que cela m'apporte ? »
- Le temps nécessaire à la mise en place de mécanismes de reconnaissance provinciaux et fédéraux, conjuguée aux directives récentes et encore émergentes sur les AMCE, a empêché les organisations et les organismes de promouvoir activement la reconnaissance des terres en tant qu'AMCE. En l'absence d'un processus accessible et bien défini pour la proposition et l'évaluation des demandes, les organisations agricoles et forestières privées ont largement adopté une approche attentiste avant d'entreprendre des

démarches pour faire reconnaître les terres des propriétaires fonciers ciblés dans le cadre de la BDCAPC.

- Contribuer à l'atteinte de l'objectif 30x30 avec les propriétaires de terrains agricoles et boisés privés semble irréaliste, compte tenu de leurs perceptions actuelles. Il faut d'abord établir des relations et instaurer la confiance, puis fournir de l'information et du soutien.
- Le décalage entre les critères de reconnaissance et les objectifs et valeurs personnelles des propriétaires, notamment en ce qui concerne la durée de l'entente, l'intimité et la confidentialité, continue de constituer un obstacle important à l'engagement.
- Les facteurs clés pour de meilleures mesures incitatives pour la conservation, et par extension, pour la reconnaissance ; ils doivent refléter que soit respecté le souhait d'indépendance, d'autonomie des propriétaires et leurs droits de propriété. Des mécanismes politiques innovants pour encourager leur participation aux programmes de conservation sont aussi à prévoir<sup>8</sup>. La portée et l'ampleur des mesures incitatives potentielles en matière d'AMCE n'ont pas été précisées.
- Des approches régionales et flexibles, avec des facilitateurs tiers et des incitatifs cumulables, semblent prometteuses.

## Conservation par choix : aligner les incitatifs sur les perspectives et les motivations des propriétaires fonciers

Les mesures incitatives en matière de conservation doivent être conçues de manière à correspondre aux perspectives, aux valeurs personnelles et aux besoins des propriétaires fonciers. Pittman parle à cet égard d'« adéquation sociale », c'est-à-dire le fait que les approches de conservation correspondent aux valeurs personnelles et aux intérêts des individus, leur permettant ainsi de choisir en toute connaissance de cause les mesures incitatives ou les outils qui leur conviennent le mieux. Une revue de sondages et de littérature existante, combinée aux discussions menées dans le cadre de ce projet, révèle que l'autonomie locale en matière de gouvernance de la conservation, la stabilité économique, la confiance et la reconnaissance sont les valeurs personnelles les plus fortes des éleveurs et agriculteurs.<sup>9</sup> Ces mêmes thèmes, en particulier l'intendance, l'héritage et l'autonomie, trouvent également un écho particulier chez les propriétaires de boisés, dont beaucoup sont eux-mêmes agriculteurs ou éleveurs.

**L'autonomie locale**, une valeur clé, fait référence au sens aigu du devoir qui anime de nombreux propriétaires fonciers à prendre soin de leurs terres d'un point de vue de la gouvernance. Il s'agit d'une valeur souvent citée dans la littérature sur la conservation, en particulier lorsqu'il est question d'éleveurs et d'agriculteurs, même ceux qui gèrent des terres domaniales louées. Les propriétaires fonciers expriment leur autonomie différemment, par exemple en prenant des décisions de manière indépendante ou collaborative sur la manière dont la conservation est mise en œuvre sur leurs terres et au sein de leurs communautés. Cette autonomie s'exprime dans leur volonté de définir, de mettre en œuvre et d'adapter les pratiques de conservation en fonction de leurs priorités, de leurs valeurs personnelles et de

---

<sup>8</sup> Pittman, Jeremy, Raphael Ayambire et Kwaku Owusu Twum (2025). The Social Fit of Conservation Policy on Working Landscapes. *Rangeland Ecology & Management*, Volume 100, May 2025, Pages 56-62. Online [<https://doi.org/10.1016/j.rama.2025.01.009>].

<sup>9</sup> Ibid

leurs objectifs d'utilisation des terres. Elle se reflète dans leur capacité à choisir s'ils souhaitent s'engager, comment et avec qui. Pour les agriculteurs et les propriétaires de lots boisés, l'autonomie locale n'est pas seulement une question de flexibilité, mais aussi d'autonomisation, de pertinence et de durabilité. Elle se traduit concrètement en permettant aux propriétaires de définir les termes de la conservation pour qu'elle soit compatible avec les terres exploitées, où la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des terres coexistent. Il est important de noter que pour que les propriétaires fonciers s'intéressent à la reconnaissance d'AMCE, les critères formels requis pour l'inclusion de leurs terres dans la BDCAPC doivent être compatibles avec la valeur accordée par les propriétaires à la conservation autonome et locale.

Si l'autonomie dans la prise de décision est un facteur important pour susciter l'intérêt et la participation aux programmes de conservation, la **stabilité économique** est tout aussi importante, à condition que la conservation ne soit pas considérée comme un compromis, mais comme une pratique d'utilisation des terres intégrée, encouragée et reconnue. Les coûts et la charge financière liés à la gestion des terres et à la participation à des programmes de conservation visant à fournir des biens et des services à la société devraient, pour de nombreux propriétaires fonciers, être compensés directement ou indirectement par des programmes ou d'autres moyens.

Si la **stabilité à long terme** est une considération essentielle pour les propriétaires fonciers, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des terres et la planification financière, elle ne se traduit souvent pas par une volonté de conclure des ententes juridiques à long terme. Il en résulte un message contradictoire : d'une part, de nombreux programmes d'incitatifs à la conservation (y compris les efforts visant à reconnaître les terres comme AMCE) visent à mettre en place des mécanismes de conservation « permanent » qui correspondent conceptuellement au désir de stabilité des propriétaires ; d'autre part, de nombreux propriétaires préfèrent des engagements à court terme, reflétant l'incertitude, le risque économique ou le désir de conserver une certaine **flexibilité** dans leurs décisions futures.

Cette tension est évidente dans les constats de recherches telles que celles d'Ayambire<sup>10</sup>, qui suggèrent que les propriétaires fonciers, en particulier les agriculteurs et les éleveurs impliqués dans la conservation d'espèces menacées, ont tendance à privilégier les contrats de moins de 10 ans, une durée bien inférieure aux exigences des AMCE sans engagements contraignants supplémentaires. Dans de tels cas, les valeurs sociales et familiales peuvent l'emporter sur les incitatifs financiers, les décisions étant davantage fondées sur le legs, le lien culturel avec la terre ou le désir de conserver son autonomie que sur le gain monétaire. Pour combler cet écart, des mécanismes financiers et autres créatifs et flexibles sont nécessaires, tels que des incitatifs continus ou échelonnés ou des paiements basés sur les performances qui peuvent offrir une stabilité économique sans exiger d'engagements juridiques immédiats à long terme. Ces outils peuvent offrir une voie plus réaliste pour aligner les intérêts des propriétaires fonciers sur les objectifs à long terme des programmes de conservation et les exigences de l'AMCE.

De nombreux propriétaires fonciers, en particulier les agriculteurs, les éleveurs ou les

---

<sup>10</sup> Ayambire, Raphael Anammasiya, Jeremy Pittman et Andrea Olive (2021). Incentivizing stewardship in a biodiversity hot spot: land managers in the grassland. FACETS 6 (1), 1307-1322. En ligne [<https://www.facetsjournal.com/doi/pdf/10.1139/facets-2020-0071?download=true>]



propriétaires de lots boisés, considèrent la reconnaissance et l'inclusion à la BDCAPC avec scepticisme ou prudence, en raison de préoccupations telles que la perte d'autonomie ou de contrôle, l'appréhension face à de futures restrictions ou mesures coercitives et le manque de transparence. Il est essentiel d'instaurer et de maintenir la confiance dans le processus et sa gouvernance, et cela commence par la transparence et une communication claire. Les propriétaires font **confiance** à ce qu'ils comprennent et aux personnes et organisations qu'ils connaissent. La confiance naît également du sentiment que « le système » respecte le comportement et les valeurs personnelles des propriétaires, et qu'il s'appuie sur des relations fiables et durables ainsi que sur un soutien continu.

L'**intendance** est une valeur profondément ancrée chez de nombreux propriétaires fonciers ruraux, en particulier ceux qui ont des liens générationnels avec la terre. Ils sont plus susceptibles de se qualifier de « gardiens » que de « conservateurs » de la terre. Pour beaucoup, être un « bon intendant », au sens sociétal du terme, est une source de fierté et d'identité, une motivation transmise comme un héritage et une forme de responsabilité morale non seulement envers la nature, mais aussi envers leur communauté. Les stratégies de **reconnaissance** publique à grand déploiement, qui soulignent positivement le rôle essentiel des propriétaires fonciers dans le maintien des économies rurales et la préservation du patrimoine naturel pour les générations futures, trouvent un écho auprès de ceux qui valorisent l'héritage et la fierté communautaire.

L'**héritage**, en particulier le legs familial, constitue à la fois un levier positif et un obstacle lorsqu'il s'agit d'encourager les propriétaires fonciers à participer à des programmes de conservation et à obtenir une reconnaissance pour l'inclusion à la BDCAPC. Même si l'intendance et les connaissances locales sont très valorisées dans leurs pratiques de gestion actuelles, les considérations liées à l'héritage peuvent également constituer un obstacle à des engagements de conservation à long terme. Les propriétaires peuvent préférer éviter la complexité ou la flexibilité future limitée en matière d'utilisation des terres pour leurs descendants. Beaucoup préfèrent plutôt garder toutes les options ouvertes pour l'avenir, et tout type d'entente à long terme susceptible de limiter l'utilisation des terres est considéré comme susceptible de réduire l'utilité ou la valeur marchande de celles-ci. Les ententes à long terme peuvent être perçues comme une complication dans la planification successorale, risquant d'introduire des complexités juridiques ou des charges perçues comme lourdes pour les héritiers, ce qui rend les incitatifs contraignants à long terme moins attrayants pour certains propriétaires. Les propriétaires de terres agricoles et de boisés seront plus enclins à adhérer à des programmes d'incitatifs à la conservation qui intègrent ces valeurs dans leur conception et leur mise en œuvre.

Au fil du temps, une gamme de mesures incitatives ont été développées pour refléter et répondre aux diverses motivations qui poussent les propriétaires fonciers canadiens à participer à des programmes de conservation. Ces mesures répondent parfois non seulement aux valeurs personnelles, mais aussi aux préférences pour un type particulier d'instrument de conservation en particulier. Une récente enquête menée auprès d'éleveurs et d'agriculteurs participant à des programmes de conservation des espèces en péril dans les Prairies canadiennes<sup>11</sup> a révélé que les répondants favorables aux ententes de gestion de la

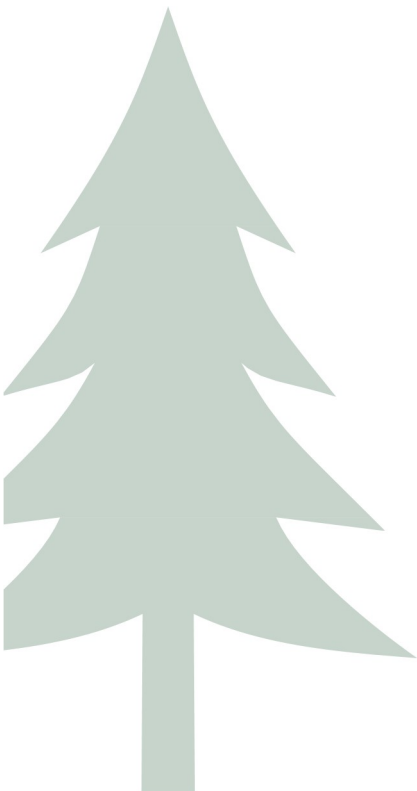
---

11 Pittman, Jeremy, Raphael Ayambire, et Kwaku Owusu Twum (2025). The Social Fit of Conservation Policy on Working Landscapes. *Rangeland Ecology & Management*, Volume 100, mai 2025, pages 56-62. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.rama.2025.01.009>]



conservation avaient tendance à préférer des paiements annuels, tandis que ceux qui privilégiaient les servitudes de conservation préféraient des garanties juridiques à une forme de paiement plus directe. Pittman a également souligné que les résultats obtenus auprès des agriculteurs de la Saskatchewan différaient de ceux rapportés dans la littérature sur la recherche sociale concernant les mesures incitatives aux États-Unis, ce qui suggère que le contexte social et géographique peut influencer les préférences en matière d'incitatifs. La diversité observée dans les paysages méridionaux du Canada souligne l'importance de mettre en place un ensemble flexible de programmes incitatifs, capables de répondre à la variété des préférences individuelles des propriétaires.

Il est essentiel de reconnaître la diversité des valeurs personnelles, des motivations et des intérêts des propriétaires afin de concevoir des incitatifs pertinents, motivants et efficaces pour la participation volontaire à la conservation et la reconnaissance ultérieure des terres comme AMCE. Un large éventail de types d'incitatifs et d'ententes de gestion peut conduire à des résultats positifs en matière de conservation, en fonction des objectifs et de l'état d'esprit du propriétaire foncier. Le défi que pose l'inclusion de ces terres dans la BDCAPC ne réside pas dans la légitimité des mesures de conservation prises par les propriétaires fonciers, mais dans la question de savoir si les cadres de reconnaissance actuels sont suffisamment souples et innovants pour les reconnaître. L'enjeu crucial demeure de savoir comment et dans quelle mesure la gouvernance qui sous-tend les mécanismes de reconnaissance peut s'adapter pour tenir compte de la diversité des pratiques de conservation ancrées localement, dans ses systèmes nationaux et internationaux de déclaration.





## TROISIÈME PARTIE : APERÇU DES INCITATIFS À LA CONSERVATION

La classification des mesures incitatives en trois catégories (sociales, financières et réglementaires) est bien établie dans la littérature et reflétée dans divers programmes existants. Elle offre un cadre utile pour analyser comment différents mécanismes incitatifs peuvent encourager la conservation en terres privées. La pertinence et l'efficacité de ces types de mesures incitatives dépendent en fin de compte de leur adéquation avec les expériences vécues, les valeurs personnelles et les priorités des propriétaires.

Les sections suivantes, ainsi que les tableaux fournis à l'annexe 2, ne visent pas à dresser un inventaire exhaustif des programmes d'incitatifs à la conservation existants, mais plutôt à explorer dans quelle mesure des approches incitatives bien choisies trouvent un écho auprès des propriétaires fonciers. Ce qui suit illustre comment les catégories de types d'incitatifs se traduisent dans la pratique pour motiver et reconnaître les efforts de conservation privés.

### Incitatifs sociaux

La recherche souligne que les facteurs de motivation sociaux sont essentiels, en particulier dans les contextes ruraux et agricoles. Les **incitatifs fondés sur la reconnaissance** récompensent les propriétaires fonciers pour leurs efforts en matière d'intendance par le biais de la reconnaissance publique, de certifications, de prix ou d'opportunités de promotion, ce qui peut constituer pour certains une motivation suffisante pour maintenir et renforcer leurs efforts de conservation sur leurs terres (contrairement à d'autres incitatifs tels que les compensations financières directes). Ces incitatifs renforcent le statut social, la réputation et l'accès aux réseaux de conservation des propriétaires fonciers ou de leurs organisations affiliées, rendant ainsi la participation aux efforts de conservation plus attrayante. Ils font également appel à des motivations plus larges qui vont au-delà des avantages individuels, en faisant appel à la fierté communautaire et au désir de contribuer à un environnement plus sain pour les générations futures. La reconnaissance au niveau local ou communautaire est souvent plus significative et motivante pour les propriétaires qu'une reconnaissance nationale officielle, telle que l'inclusion dans la BDCAPC. Cette reconnaissance renforce non seulement l'identité personnelle et collective, mais, grâce à l'influence des pairs, elle peut également inspirer une adoption plus large des mesures de conservation.

Pour certains propriétaires fonciers, une reconnaissance telle que l'inclusion dans la BDCAPC par un organisme gouvernemental peut ne pas refléter une valeur équivalente à d'autres formes de reconnaissance publique. Dans certaines régions, en particulier dans les zones rurales, la participation à des programmes de reconnaissance, même sur une base volontaire, peut être perçue comme une porte ouverte à la surveillance ou à l'ingérence du

gouvernement, servant les objectifs de l'État plutôt que ceux des propriétaires.

Le manque de connaissances et de compréhension des mesures et des mécanismes de conservation, ainsi que l'accès limité à l'assistance technique et à l'expertise, reste un obstacle important pour de nombreux propriétaires et gestionnaires fonciers lorsqu'ils envisagent des mesures de conservation. Dans ce contexte, **l'éducation**, **l'assistance technique** et le **renforcement des capacités** jouent un rôle crucial pour soutenir l'engagement en faveur de la conservation.

Les programmes qui intègrent des possibilités de rétroaction et d'apprentissage, plutôt que de se concentrer uniquement sur la responsabilité ou la comptabilisation, ont tendance à favoriser un engagement plus fort et plus durable dans le temps. L'accès à des conseils d'experts et à des ressources pratiques peut également réduire la charge et l'incertitude que ressentent les propriétaires fonciers lorsqu'ils naviguent à travers les programmes de conservation. Les organismes de conservation et les organisations sectorielles rapportent que de nombreux propriétaires fonciers ne savent pas que des mécanismes de conservation existent, ce qui se traduit par la faible demande d'aide observée. Ces organisations sont essentielles pour faciliter l'accès aux mesures de conservation, en vulgarisant les informations complexes et en offrant une expertise technique telle que des services de cartographie et de géomatique. L'autonomisation des individus et des communautés par le transfert de connaissances soutient le désir d'autonomie des propriétaires dans la prise de décision. Lorsqu'ils se sentent informés et confiants, plutôt que « contraints » par des forces extérieures, ils sont plus enclins à prendre des mesures qui correspondent à leurs valeurs personnelles et aux objectifs élargis de conservation.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » Le pouvoir de la **mouvance sociale** et de **l'autonomisation des communautés** peut être un motivateur puissant pour les propriétaires fonciers, en particulier lorsqu'ils se rendent compte que d'autres autour d'eux agissent également (par opposition à un biais d'action individuelle ou unique)<sup>12</sup>. Cela contraste avec la perception d'agir de manière isolée, qui peut dissuader l'engagement.

Les recherches en sciences comportementales appuient l'idée que les individus sont plus enclins à participer à des programmes de conservation lorsqu'ils perçoivent que d'autres sont déjà engagés ou obtiennent des résultats. Le partage d'informations, la visibilité des progrès collectifs et le renforcement des normes positives contribuent tous à accroître l'intérêt et l'action.

Les réseaux de conservation bien établis, jouissant d'une solide réputation, d'une structure claire et d'une fondation de confiance, sont particulièrement efficaces pour favoriser des efforts de conservation coordonnés et communautaires. Lorsqu'un nombre critique de propriétaires fonciers d'une région participe à un programme, cela permet non seulement d'atteindre les seuils nécessaires pour avoir un impact écologique, mais aussi d'induire des changements de comportement, renforçant ainsi une valeur sociale commune autour de l'intendance. Cette transformation d'actions isolées en une dynamique collective est essentielle pour atteindre des objectifs de conservation à long terme à grande échelle.

---

12 Nguyen-Van, Phu, Anne Stenger et Tuyen Tiet. Social incentive factors in interventions promoting sustainable behaviors: A meta-analysis. PLoS One. 8 décembre 2021 ; 16(12) : e0260932. En ligne [[doi : 10.1371/journal.pone.0260932](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0260932)]

Un tableau récapitulatif disponible à l'annexe 2 présente comment les trois principales catégories d'incitatifs sociaux peuvent soutenir efficacement l'engagement des propriétaires fonciers en faveur de la conservation et la reconnaissance de leurs efforts. Elles font appel à des valeurs telles que l'identité communautaire, la fierté, l'apprentissage et l'héritage. Les principaux constats soulignent que les incitatifs sociaux sont plus efficaces lorsqu'ils respectent l'identité, le patrimoine et l'autonomie des propriétaires. Ils mettent également en évidence certains programmes qui démontrent comment la combinaison de la reconnaissance, de l'éducation et du soutien par les pairs peut renforcer la confiance à long terme, l'appropriation par la communauté et ouvrir le chemin vers une reconnaissance officielle de la conservation.

## Incitatifs financiers

Si les incitatifs sociaux constituent des outils puissants pour promouvoir les valeurs de conservation et les actions volontaires, ils ne suffisent souvent pas à eux seuls. Pour de nombreux propriétaires fonciers, en particulier ceux qui exploitent des terres en exploitation, la viabilité économique est un facteur déterminant. Les incitatifs financiers jouent un rôle clé pour répondre à cet enjeu en offrant une compensation directe, en réduisant les obstacles économiques et en renforçant l'intendance comme mode valorisé et reconnu d'utilisation des terres. Des mécanismes financiers allant des allègements fiscaux au paiement pour services écosystémiques peuvent compléter les incitatifs sociaux et renforcer la participation des propriétaires fonciers à la conservation à long terme.

### *« La durabilité environnementale peut être définie comme durabilité financière »*

Les incitatifs financiers jouent un rôle essentiel pour encourager les propriétaires de lots boisés et agricoles à s'engager dans des efforts de conservation. Ces incitatifs contribuent à compenser les pertes de revenus potentielles ou les restrictions d'utilisation des terres liées aux engagements de conservation en offrant des avantages économiques. Les principaux incitatifs financiers offerts aux propriétaires fonciers sont principalement liés à des réductions d'impôts, des paiements directs pour des services écosystémiques, des subventions et des programmes de partage des coûts, communs aux programmes d'incitatifs agricoles. En outre, les programmes basés sur le marché, tels que les crédits carbone ou la biodiversité, ou les certifications, offrent des possibilités de générer des revenus externes, créant ainsi des sources de revenus complémentaires aux utilisations traditionnelles des terres telles que l'agriculture, l'élevage ou la sylviculture.

Les propriétaires fonciers expriment leurs préoccupations quant à l'inéquité perçue dans les systèmes actuels de soutien financier à la conservation, soulignant que ceux qui ont historiquement entretenu ou restauré leurs terres d'une manière bénéfique pour la société l'ont souvent fait sans compensation (ni reconnaissance), tandis que d'autres bénéficient d'incitatifs financiers pour des mesures nouvellement mises en œuvre. Ce point de vue souligne l'importance de concevoir des cadres politiques inclusifs et rétrospectifs, qui reconnaissent la valeur d'une intendance de longue date, et pas seulement des pratiques de conservation nouvellement adoptées. Ne pas le faire risquerait de saper la confiance et de décourager l'engagement volontaire continu des propriétaires fonciers qui se sentiraient négligés. La justice par la reconnaissance renvoie à l'idée que les propriétaires fonciers, en

particulier ceux qui font une intendance discrète de leurs terres depuis des années, méritent d'être reconnus et rémunérés équitablement pour les services écosystémiques qu'ils rendent à la société.

On s'intéresse de plus en plus aux mécanismes qui reconnaissent et rémunèrent adéquatement les propriétaires fonciers, en particulier ceux qui adaptent les pratiques de gestion sur les terres exploitées, car ils contribuent au bien-être social et communautaire grâce à l'intendance foncière. À titre d'exemple, au Québec, un incitatif financier novateur est actuellement à l'étude. Il explore des mécanismes de transfert fiscal et des paiements basés sur le rendement pour les services écosystémiques afin d'améliorer les résultats en matière de conservation obtenus de la part des propriétaires fonciers privés (*L. Parenteau, communication personnelle, février 2025*). Cette approche écofiscale redistributive propose de générer un outil fiscal municipal structuré autour d'un paiement de péréquation. Ce paiement, appliqué dans le cadre de transactions impliquant des biens et services écosystémiques non marchands, viserait à valoriser la conservation en compensant la valeur des services fournis par lots. Le modèle encouragerait les propriétaires fonciers à réduire leur charge fiscale en adoptant ou en développant des pratiques de conservation durables telles que la naturalisation des terres marginales ou la minimisation des perturbations écologiques. Fondées sur les principes du « pollueur-payeur » et de « l'utilisateur-payeur », les taxes collectées seraient réinvesties en circuit fermé pour soutenir des initiatives de conservation locales, contribuer à la restauration de la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes à l'échelle régionale.

Un tableau récapitulatif disponible à l'annexe 2 présente une série d'incitatifs financiers mis à la disposition des propriétaires fonciers afin de soutenir les efforts de conservation en les rendant plus viables et plus rentables sur le plan économique. En outre, des exemples illustrent comment différents modèles ou programmes peuvent combiner des aides financières afin de rendre la conservation plus attrayante et plus réalisable, en particulier pour les propriétaires de terres exploitées.

## Incitatifs réglementaires

Les gouvernements à tous les niveaux, fédéral, provincial et municipal, ont mis en place des règlements visant à protéger l'environnement en général et, plus spécifiquement, la nature. Les mécanismes réglementaires prennent diverses formes, notamment des lois sur le zonage, des cadres juridiques, des mesures de conditionnalité ainsi que des exigences en matière d'autorisation ou de rapport. Par exemple, les servitudes de conservation et le zonage sont des instruments juridiquement contraignants qui peuvent restreindre de manière permanente les utilisations nuisibles du territoire. La norme pour ces réglementations est qu'elles obligent les personnes réglementées à s'y conformer et, si les exigences réglementaires ne sont pas respectées, celles-ci s'exposent à des mesures coercitives et à des poursuites. En outre, certains types de protection réglementaire peuvent donner lieu à des poursuites civiles visant à obtenir le respect des réglementations ou des ententes, ou une indemnisation pour les dommages causés par le non-respect des réglementations ou des ententes. Compte tenu de l'utilisation répandue et de la familiarité de ces types de mécanismes réglementaires, et étant donné que le présent document se concentre sur les incitatifs à des actions volontaires de la part des propriétaires fonciers, ce type de réglementation gouvernementale ne sera pas examiné. Les actions entreprises ou évitées afin de se conformer aux exigences réglementaires sont difficiles à qualifier de volontaires.

Le présent document examine les incitatifs réglementaires sous un autre angle, à savoir les mesures volontaires prises par un propriétaire foncier afin d'éviter la réglementation ou les conséquences négatives de celle-ci. Comme pour les autres programmes d'incitatifs, les incitatifs à « l'évitement réglementaire » peuvent ne pas séduire tous les propriétaires fonciers. Cependant, pour les propriétaires fonciers particulièrement motivés par l'importance de « l'autonomie locale » et la garantie de pouvoir prendre leurs propres décisions en matière d'intendance, les programmes de ce type peuvent constituer un incitatif important pour renforcer les mesures de conservation et améliorer les résultats en matière de conservation des terres.

Les mesures incitatives visant « l'évitement réglementaire » n'ont pas été largement explorées au Canada. En Ontario, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs permet la création ou l'amélioration d'« habitats refuges » — définis comme des aires destinées à la conservation des espèces en péril — grâce à l'utilisation d'« habitats refuges » (safe harbour).<sup>13</sup> Cependant, le recours à cette mesure incitative semble limité. Le programme Canada-Ontario des plans agroenvironnementaux (PAE), lorsqu'il est associé à des ententes d'intendance, peut servir de point d'entrée à des programmes tels que le Programme d'encouragement à la ferme pour les espèces en péril (PEEAPEP)<sup>14</sup>, qui intègrent une certaine souplesse réglementaire. Toutefois, la mesure dans laquelle ces mécanismes offrent une protection juridique solide fait encore l'objet de débat au sein de la communauté agricole.

À l'inverse, en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition aux États-Unis, le Service américain des pêches et de la faune sauvage (U.S. Fish and Wildlife Service) a largement recours à des ententes « habitats refuges » et à des ententes similaires (Safe Harbor Agreements<sup>15</sup>, Candidate Conservation Agreements<sup>16</sup>, Candidate Conservation Agreements with Assurances<sup>17</sup>, Conservation Benefit Agreements<sup>18</sup> et Enhancement of Survival Permits with Conservation Benefit Agreements<sup>19</sup>). Un élément clé de ces programmes est la compréhension par le propriétaire foncier de la nécessité de surveiller et de rendre compte des engagements signés par son entente « habitat refuge ».

Un tableau récapitulatif disponible à l'annexe 2 présente les principaux types d'incitatifs réglementaires qui favorisent la conservation volontaire en réduisant les risques, en simplifiant la mise en conformité et en renforçant la confiance des propriétaires fonciers. Il met en évidence des outils pratiques et des exemples de programmes qui encouragent la participation tout en respectant l'autonomie de ces propriétaires.

---

<sup>13</sup> [Habitat refuge en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition, Ontario](#)

<sup>14</sup> [About Species at Risk Farm Incentive Program](#)

<sup>15</sup> [Safe Harbor Agreements, US Fish and Wildlife Service](#)

<sup>16</sup> [Candidate Conservation Agreements, US Fish and Wildlife Service](#)

<sup>17</sup> [Candidate Conservation Agreements with Assurances, US Fish and Wildlife Service](#)

<sup>18</sup> [Conservation Benefit Agreements, US Fish and Wildlife Service](#)

<sup>19</sup> [Enhancement of Survival Permits with Conservation Benefit Agreements, US Fish and Wildlife Service](#)



## Programmes d'incitatifs : deux exemples

### ALUS

ALUS est un programme de conservation communautaire, soutenu et mis en œuvre par des agriculteurs, qui aide les propriétaires fonciers à produire des services écosystémiques (eau propre, séquestration du carbone, pollinisation et atténuation des inondations et des sécheresses) et maintenir la biodiversité sur des portions marginales, non rentables ou écologiquement sensibles de leurs terres. ALUS est actuellement actif, et en pleine expansion, dans plus de trente communautés réparties dans six provinces, dont l'Alberta, l'Ontario, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Saskatchewan.

ALUS se distingue par la manière dont il combine incitatifs financiers, sociaux et de suivi, qui correspond bien à ce que la recherche identifie comme étant les facteurs de motivation les plus efficaces en matière de conservation auprès des propriétaires fonciers privés, en particulier les agriculteurs et les propriétaires de lots boisés. Il permet également de surmonter les craintes envers les mesures réglementaires, car il favorise un cadre volontaire et non punitif.

Ce qui rend le programme ALUS attrayant pour les agriculteurs et les éleveurs de bétail, c'est qu'au lieu d'imposer des conditions strictes, ALUS s'associe aux propriétaires fonciers pour maintenir et restaurer volontairement le capital naturel, la biodiversité, la connectivité écologique et les habitats, et pour gérer le carbone dans le sol, tout en continuant à exploiter les terres. Les propriétaires fonciers sont incités à participer au programme par une compensation financière pour la production de biens et de services écosystémiques créés grâce à la gestion de leurs terres. Les paiements annuels liés à la fourniture de services écosystémiques sont l'un des facteurs de motivation les plus efficaces. Non seulement ALUS finance (en totalité ou en partie par le partage des coûts) la phase de mise en œuvre d'un projet (comme la plantation d'herbacées indigènes, la pose de clôture pour protéger les rives, la restauration des milieux humides), mais dans certains cas, il couvre également les coûts d'entretien pour la gestion et le maintien des avantages écologiques du projet pendant la durée du contrat. La structure de paiement, en particulier sa régularité et son potentiel de renouvellement, renforce la reconnaissance des propriétaires fonciers en tant que gardiens importants de la terre, ajoutant une dimension sociale et symbolique au programme qui complémente ces incitatifs financiers. Un autre incitatif financier exploré par ALUS dans certaines régions est celui des marchés de l'environnement, tels que les crédits carbone et les crédits de biodiversité, qui ouvrent de nouvelles possibilités de revenus.

L'une des forces du programme ALUS réside dans l'effet de levier qu'il exerce sur des programmes existants tels que le Programme de plans agroenvironnementaux de la ferme (PAE) et sur des partenariats avec des organisations de producteurs telles que la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, Keystone Agricultural Producers au Manitoba et l'Union des producteurs agricoles du Québec. ALUS accorde également une grande importance aux incitatifs sociaux, tels que la reconnaissance par les pairs, le programme ALUS permettant aux propriétaires fonciers d'être honorés localement et à travers les reportages, prix et médias nationaux d'ALUS. Des opportunités communautaires de renforcement des capacités sont également créées. ALUS organise des visites sur le terrain, des ateliers et du transfert de



connaissances entre agriculteurs.

Comme le mentionnent souvent les études sociales, la confiance envers l'organisme qui gère le programme est un élément essentiel pour une plus grande participation. Le programme ALUS est élaboré par la communauté, mis en œuvre et géré localement par des comités consultatifs de partenariat (ou CCP) composés d'agriculteurs et d'organisations locales. Il travaille en partenariat avec les propriétaires fonciers pour élaborer des projets qui répondent aux objectifs des deux parties. Il encourage un suivi collaboratif, convivial et pratique, une approche ascendante, afin de suivre les résultats environnementaux des projets d'une manière qui garantit l'autonomie des propriétaires fonciers, plutôt que d'imposer des exigences de type descendante.

Bien que le programme ALUS soit largement reconnu pour son approche communautaire et volontaire, il se heurte à plusieurs limites dans le contexte plus large de la conservation. L'une des préoccupations concerne l'accent mis sur les zones marginales ou en bordure de champs, plutôt que sur la promotion de la conservation dans les zones productives, ce qui peut limiter l'impact écologique à grande échelle. En l'absence de protections juridiques à long terme ou de financement sûr, des inquiétudes subsistent quant à la permanence et à la durabilité des résultats, et les niveaux de compensation ne reflètent pas toujours les coûts d'opportunité réels supportés par les propriétaires fonciers. Les nouveaux outils fondés sur le marché sont prometteurs, mais ils sont encore peu développés, ce qui rend plus difficile le maintien ou l'élargissement de la participation grâce à d'autres sources de revenus.

Comme pour de nombreux autres programmes de conservation existants, la réticence des propriétaires fonciers à s'engager dans des ententes à long terme ou à perpétuité ou dans des accords juridiquement contraignants telle que des servitudes constitue un obstacle rencontré par ALUS pour inclure des terres dans la BDCAPC (ALUS ne détient pas de servitudes ni de propriétés en détention de pleins titres). Les agriculteurs intéressés par le programme ALUS ont des préoccupations communes autres, telles que l'incertitude quant à la valeur économique future des terres, l'équité des paiements compensatoires par rapport à la valeur marchande des terres et la crainte de perdre leur indépendance et leur contrôle sur la gestion des terres. Néanmoins, considérant l'estime dont il jouit au sein des communautés de la conservation et de l'agriculture, ALUS examine actuellement, avec optimisme, les critères d'AMCE afin de déterminer si certaines terres pourraient être reconnues comme AMCE. Il vise à obtenir des résultats documentés et surveillés en matière de conservation, et offre une gouvernance fiable. Avec quelques ajustements à son programme, notamment en ce qui concerne la protection à long terme et les servitudes de conservation, les clauses restrictives ou tout autres mécanismes juridiquement contraignants, certaines terres enrôlées auprès d'ALUS pourraient être reconnues et enregistrées comme AMCE.

#### Principaux enseignements tirés du programme ALUS

- Les incitatifs mixtes (financiers, sociaux, et de suivi) correspondent aux motivations des propriétaires fonciers.
- Un cadre volontaire et flexible évite les craintes réglementaires et respecte l'autonomie des propriétaires fonciers.
- Les paiements annuels pour les services écosystémiques constituent une approche efficace et motivante.
- L'intégration avec des programmes existants (par exemple, les plans agricoles agroenvironnementaux) en renforce leur pertinence et leur efficacité.
- Les propriétaires fonciers restent prudents quant aux ententes juridiques permanentes et aux restrictions futures en matière d'utilisation des terres.

## Pour en savoir plus

- **ALUS** : <https://alus.ca/>
- **FAQ sur le programme général** : <https://alus.ca/frequently-asked-questions/>

## The Chesapeake Conservancy

Chesapeake Conservancy est un organisme à but non lucratif majeur dans le Maryland, aux États-Unis. Il se consacre à la protection et à la restauration du bassin versant de la baie de Chesapeake, *un haut lieu écologique et culturel des États-Unis*. Il utilise des technologies innovantes, l'engagement communautaire et des partenariats stratégiques pour faire avancer sa mission de conservation, en mettant l'accent sur la protection des terres, la restauration des cours d'eau et la conservation de précision. En combinant des projets fondés sur les données et co-construits avec les propriétaires fonciers et les administrations locales, on crée une collaboration renforcée qui améliore la qualité de l'eau et des habitats fauniques dans leur ensemble.

Parmi ses réussites figure le Conservation Innovation Center (CIC) dirigé par Chesapeake Conservancy, qui utilise des technologies de pointe pour renforcer les projets de conservation fondés sur les données, ainsi que les processus de participation et de prise de décision qui sous-tendent ces projets. Au cœur de ses activités, le CIC exploite des ensembles de données à haute résolution sur l'occupation et l'utilisation du sol pour cartographier le paysage. Le recours à la technologie permet de surmonter des obstacles fréquents à la protection et à la restauration des terres, tels que le manque de données, qui entraîne une planification fragmentée et une allocation inefficace des ressources.

« Renforcer l'action par les données », le CIC a démocratisé l'utilisation de la technologie et des données grâce à la création de plus de 60 applications Web et outils en ligne, des outils de priorisation personnalisés, des analyses et des cartes pour soutenir les partenaires locaux et régionaux dans leur planification et leur prise de décision.<sup>20</sup> Par exemple, l'analyse haute résolution de la canopée forestière menée par le CIC, en partenariat avec l'université du Vermont et le Harry R. Hughes Center, démontre le bénéfice lié à l'utilisation de la technologie. Les résultats de cette analyse ont directement soutenu un projet de loi qui a mené à des changements positifs majeurs à la loi sur la conservation des forêts du Maryland en 2023. Seize pour cent des dépenses annuelles de Chesapeake Conservancy en 2023 ont été investies dans la planification fondée sur des données (tandis que 56 % ont été consacrées à la conservation des terres).<sup>21</sup> Il est financé par des subventions gouvernementales et des coopératives, diverses ententes (principalement avec le gouvernement fédéral), des frais de contrats de service et des dons caritatifs.

Chesapeake Conservancy s'est imposé comme un acteur de premier plan dans le domaine de la conservation, non seulement grâce à son utilisation innovante de la technologie et à ses partenariats stratégiques, mais aussi grâce à la mise en œuvre efficace d'un ensemble diversifié de mesures incitatives visant à encourager les propriétaires fonciers, les organisations et les communautés à s'engager dans des actions de conservation. En

---

<sup>20</sup> [Chesapeake Conservancy's Conservation Innovation Center Turns 10](#)

<sup>21</sup> [Chesapeake Conservancy Annual Report 2023](#)

combinant des incitatifs sociaux, financiers, réglementaires et de suivi, Chesapeake Conservancy a créé un modèle à la fois adaptatif et inclusif. Il tient compte de la réalité des propriétaires fonciers, en élaborant des programmes centrés sur eux et en élargissant l'impact à l'ensemble du vaste bassin versant de la baie de Chesapeake. Il travaille en étroite collaboration avec des propriétaires fonciers et des partenaires afin de **mobiliser des financements par l'intermédiaire de** financement dans le cadre de programmes fédéraux et étatiques, notamment le partage des coûts pour les meilleures pratiques de gestion, les servitudes de conservation et la restauration d'habitats. Par exemple, lors de projets tels que la planification de restauration de précision menée avec des agriculteurs en Pennsylvanie, des incitatifs financiers sont utilisés pour soutenir la plantation de bandes tampons riveraines, la gestion des nutriments et la restauration des milieux humides, afin de garantir que la gestion écologique ne se fasse pas au détriment de la rentabilité agricole. Ces efforts sont souvent soutenus par des subventions provenant de sources telles que l'agence américaine de protection de l'environnement, le département américain de l'agriculture et des fonds de conservation provenant de l'État.

Ce qui ressort le plus en matière d'incitatifs (de l'analyse qui précède), c'est que Chesapeake Conservancy comprend l'importance de considérer les incitatifs sociaux. Les gens sont motivés non seulement par le financement, mais aussi par le sens donné à leurs actions. En tirant parti des incitatifs sociaux tels que la reconnaissance publique, la mise en valeur d'histoires et l'inclusion dans la construction d'une identité régionale et dans des initiatives collaboratives, Chesapeake Conservancy s'appuie sur la fierté et les valeurs personnelles des propriétaires fonciers. Par diverses activités, il met en lumière des champions de la conservation, en les présentant dans des campagnes de sensibilisation publique, des contenus numériques et des discussions politiques.

Il est important de noter que, contrairement à de nombreux organismes de conservation traditionnels, Chesapeake Conservancy investit massivement dans le soutien technique, le renforcement des capacités locales et la simplification d'outils de suivi basés sur les résultats, qui réduisent les obstacles à la participation. La disponibilité de tableaux de bord gratuits et conviviaux et de données en libre accès renforce et enrichit les participants plutôt que de les contraindre. Ces tableaux de bord sont déclinés à différentes échelles, ce qui les rend accessibles à un large éventail d'utilisateurs. Ils sont perçus comme de puissants facteurs de motivation, car ils améliorent la transparence et réduisent à la fois le coût et la complexité liés à la production de rapports et à la reddition de comptes.

L'une des forces des stratégies de conservation de Chesapeake Conservancy, notamment la promotion des mesures incitatives existantes telles que les programmes gouvernementaux, réside dans son approche intégrée et adaptée au contexte. Plutôt que de s'appuyer sur une stratégie unique, Chesapeake Conservancy adapte un ensemble d'incitatifs en fonction des types de terres, des modèles de propriété, des politiques régionales et des valeurs communautaires. Les incitatifs financiers fournissent un soutien fondamental, les incitatifs sociaux favorisent une éthique de la conservation, les outils de suivi valident les impacts, le soutien technique valorise l'autonomisation et l'harmonisation réglementaire assure la pérennité de la protection. Chesapeake Conservancy reconnaît aussi les difficultés liées à ses programmes d'incitatifs, en particulier les incitatifs financiers qui dépendent souvent de subventions fédérales et étatiques ou de fondations privées. L'incertitude ou l'irrégularité du financement rend difficile la planification à long terme ou l'offre d'engagements pluriannuels

en matière d'incitatifs. Il est également nécessaire d'améliorer l'équité dans l'accès aux bénéfices de la conservation, car les propriétaires noirs, autochtones et racisés (BIPOC), ainsi que ceux à faible revenu, sont sous-représentés dans leurs projets, et que l'accès public est souvent limité.

En 2024, le Maryland a annoncé avoir atteint son objectif de conservation de 30 % de son territoire, soit plus de 1,85 million d'acres, six ans avant les objectifs fixés pour 2030.<sup>22</sup> Ce succès a jeté les bases d'un nouvel objectif plus ambitieux : protéger 40 % des terres de l'État

### Principaux enseignements tirés des actions de Chesapeake Conservancy

- La technologie peut être un puissant catalyseur de la conservation, en utilisant des données spatiales à haute résolution et des outils numériques pour favoriser une conservation de précision, hiérarchiser les actions et informer et influencer les politiques ainsi que le public.
- La motivation sociale est importante. Le partage d'expérience et la mise en récit, la reconnaissance et la participation à la construction d'une identité collective favorisent la fierté et la participation des propriétaires fonciers.
- Les incitatifs mixtes maximisent l'engagement. L'intégration d'incitatifs financiers, sociaux, réglementaires et de suivi permet de répondre aux besoins des propriétaires fonciers et d'accroître l'adoption des mesures, tout en soutenant l'intendance sans sacrifier la rentabilité.
- Le suivi axé sur les résultats réduit les obstacles : des outils de suivi conviviaux et évolutifs permettent aux participants de démontrer plus facilement et à moindre coût les résultats obtenus, ce qui renforce la transparence, la confiance et l'engagement continu.
- L'investissement dans le soutien technique et de partenaires locaux renforce l'autonomie des communautés et réduit leur dépendance à l'égard d'un processus décisionnel centralisé.

d'ici 2040, comme le prévoit la loi *Maryland the Beautiful Act* de 2023. Chesapeake Conservancy a joué un rôle important dans la réalisation de cet objectif de 30 % et dans la définition du nouvel objectif, notamment grâce à son leadership en matière de cartographie haute résolution, de planification de la conservation fondée sur les données et au niveau de la collaboration intersectorielle visant à accélérer la protection des terres à travers l'État.

Alors que le Canada intensifie ses efforts pour atteindre son objectif 30x30 et augmenter la reconnaissance d'AMCE, Chesapeake Conservancy offre un exemple pertinent et reproductible de la manière dont des incitatifs divers peuvent activer la conservation à grande échelle, tout en restant adaptés aux réalités communautaires et aux objectifs écosystémiques.

### Pour en savoir plus

- **Chesapeake Conservancy:** <https://www.chesapeakeconservancy.org/>
- **LandScope America/Chesapeake:** une plateforme cartographique interactive et conviviale qui permet aux utilisateurs d'explorer les valeurs de conservation, les services écosystémiques et les aires protégées.  
<https://experience.arcgis.com/experience/b24d53e750164f48ba56399b1c8b529e/page/Home>
- **Tableaux de bord personnalisés et applications Web :** pour suivre la mise en œuvre des projets, modéliser les impacts de la conservation et la reddition des indicateurs :  
<https://www.chesapeakeconservancy.org/what-we-do/chesapeake-conservation-center>

<sup>22</sup> [Maryland Meets 30% Land Conservation Goal Six Years Ahead of Schedule](#)

## Consentement et participation : arbitrer entre adhésion volontaire et adhésion par défaut

L'approche volontaire et optionnelle actuellement adoptée pour la reconnaissance des AMCE n'a pas suscité suffisamment d'intérêt parmi les propriétaires fonciers privés. Bien que leur nombre augmente lentement, en partie grâce aux récentes lignes directrices sur les AMCE et aux partenariats organisationnels, la participation reste bien en deçà de son potentiel. Sans une sensibilisation ciblée, des informations claires et des incitatifs significatifs, la participation risque de continuer à stagner.

Une approche par adhésion volontaire (opt-in) exige des propriétaires fonciers qu'ils agissent de manière proactive, en engageant intentionnellement le processus de reconnaissance de leurs terres admissibles à la conservation. Cela signifie qu'ils doivent non seulement connaître l'existence de cette opportunité, mais aussi comprendre les objectifs de conservation, les critères de reconnaissance et les étapes derrière la procédure. La pleine participation repose sur la confiance envers l'autorité chargée de l'évaluation, de l'enregistrement et de la gestion des données, en particulier en ce qui concerne l'utilisation, le stockage et la protection des informations. Les propriétaires fonciers doivent également être disposés et capables de démontrer leur conformité aux critères établis et, le cas échéant, aux normes réglementaires.

Les principaux avantages du modèle par adhésion volontaire résident dans son alignement sur les valeurs personnelles des propriétaires fonciers, en particulier l'autonomie, la propriété et la confidentialité. Il évite l'imposition de désignations ou d'obligations en matière de conservation en s'assurant que la reconnaissance ne soit pas imposée, mais plutôt initiée par l'engagement volontaire du propriétaire. Cette approche favorise un sentiment d'appropriation et de collaboration, puisque le propriétaire foncier demeure un acteur actif du processus plutôt que l'objet d'un contrôle externe.

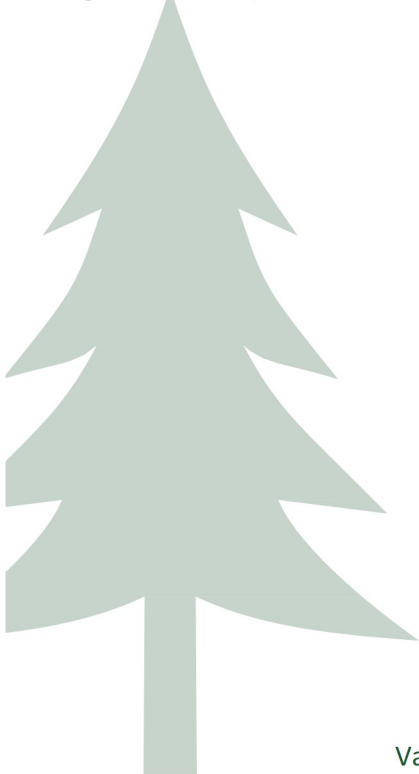
À l'inverse, afin d'accélérer le rythme et d'augmenter l'échelle de reconnaissance des terres admissibles, des modèles volontaires d'adhésion par défaut (opt-out) pourraient être explorés, en particulier ceux qui repensent l'architecture du choix entourant la participation des propriétaires fonciers à la reconnaissance en conservation. Dans ces modèles, le propriétaire foncier agit de manière réactive plutôt que proactive. S'inspirant du concept de « nudging », qui a fait ses preuves dans des domaines tels que la santé et l'assurance, mais qui demeure sous-utilisé en politique environnementale, cette approche ferait du statut d'inclusion la règle par défaut. Plutôt que d'exiger des propriétaires fonciers qu'ils entament le processus comme dans le modèle actuel d'adhésion volontaire, ceux qui possèdent des terres à valeur écologique recevraient un avis de leur admissibilité potentielle et seraient inclus dans le processus de reconnaissance, à moins de refuser explicitement. En concevant la participation autour d'une adhésion par défaut, tout en préservant le choix et la transparence, ce modèle pourrait faciliter la reconnaissance et élargir la participation sans compromettre l'autonomie des propriétaires fonciers.

Bien qu'elle puisse être efficace pour accroître la reconnaissance, l'approche d'adhésion par défaut comporte des risques éthiques, juridiques et perceptuels. La comparaison avec les pratiques de « facturation négative » dans les services aux consommateurs (« Je n'ai jamais souscrit à cela ! ») met en évidence le risque de manipulation perçue ou de perte de contrôle. L'identification de terres susceptibles d'être incluses sans consentement explicite préalable

peut donner lieu à des perceptions d'ingérence dans la propriété privée et à des préoccupations quant à l'autonomie. Elle peut être considérée comme une imposition descendante (top-down), particulièrement dans les régions où les droits de propriété privée sont fortement défendus. Même si la désignation n'entraîne aucune implication réglementaire, elle pourrait néanmoins être perçue comme un prélude à une intervention gouvernementale, surtout lorsque le processus de reconnaissance est initié ou supervisé par une instance publique.

Le succès d'un modèle d'adhésion par défaut dépend de l'établissement d'un climat de confiance. Si un tel modèle est envisagé, il doit s'accompagner d'un processus clair, accessible et transparent permettant aux propriétaires fonciers de refuser de participer. Les stratégies de communication doivent non seulement souligner le caractère non réglementaire de l'initiative, mais aussi inclure des garanties formelles que la participation n'entraînera pas d'obligations réglementaires ni de conséquences imprévues. Le processus doit respecter les principes du choix éclairé, du respect et de l'établissement d'une relation de confiance. Lorsqu'elle est bien conçue, une telle approche renverse l'attente par défaut : au lieu d'exiger une action pour participer, les propriétaires fonciers ne doivent agir que s'ils souhaitent refuser leur participation.

Des exemples internationaux montrent que l'inclusion par défaut dans les systèmes de reconnaissance de la conservation est administrativement possible lorsqu'elle s'accompagne de garanties procédurales claires, même si elle reste relativement rare. Par exemple, la loi fédérale allemande sur la conservation de la nature permet la désignation de certaines aires protégées en terres privées sans le consentement des propriétaires fonciers. La loi allemande exige une notification et prévoit une procédure formelle d'opposition et de recours. Cela pourrait inspirer le Canada à adopter un système de « retrait volontaire » pour la reconnaissance des AMCE, qui devrait également garantir la transparence et le droit de refus. En Allemagne, les sites admissibles sont soumis à un processus réglementaire obligatoire, tandis qu'un modèle canadien de retrait volontaire pour les AMCE serait volontaire et non réglementaire, visant à encourager la participation plutôt qu'à l'imposer.







## QUATRIÈME PARTIE : RÉFLEXIONS DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DE LEURS REPRÉSENTANTS SUR LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE DE LEURS TERRES POUR LA CONSERVATION

Afin de mieux comprendre les intérêts, les motivations et les obstacles auxquels sont confrontés les propriétaires fonciers agricoles et forestiers privés en ce qui concerne la reconnaissance de leurs terres, éventuellement dans la BDCAPC, nous avons mis en œuvre une stratégie de recherche qualitative à multisource. Cette stratégie était axée sur l'examen des informations publiques et de la littérature scientifique, des entrevues et conversations approfondies, ainsi que sur des groupes de discussion réunissant à la fois des propriétaires individuels et des représentants d'associations qui les appuient. L'objectif était d'identifier les facteurs qui favorisent ou entravent la participation volontaire à la reconnaissance de la conservation et d'éclairer les recommandations futures visant à améliorer la confiance, l'harmonisation et la proposition des terres admissibles pour inclusion dans la BDCAPC.

### Méthodologie pour les entrevues de fond et les discussions de groupe

En février et mars 2025, neuf (9) entrevues semi-dirigées ont été menées auprès d'un échantillon représentatif d'associations et de réseaux qui représentent ou travaillent en étroite collaboration avec des propriétaires fonciers agricoles et forestiers, ou qui étudient et mettent en œuvre des politiques de conservation. Ces entrevues visaient à explorer les perceptions, les valeurs personnelles et les préoccupations des propriétaires fonciers concernant les pratiques et les mesures incitatives en matière de conservation, les programmes de conservation et la gouvernance, ainsi que les mécanismes de reconnaissance. Le format ouvert des entrevues a favorisé un dialogue franc, permettant aux participants d'introduire divers sujets de discussion et des points de vue qui ont enrichi l'analyse globale.

Parallèlement, vingt-six (26) personnes et organisations ont été invitées à participer à des conversations de groupe, qui ont donné lieu à trois (3) séances (deux en anglais et une en français) réunissant au total dix-neuf (19) participants. Ces séances ont permis de partager des réflexions préliminaires, de tester les hypothèses émergentes et de recueillir des commentaires sur les solutions possibles et les stratégies à adopter.

À la suite des groupes de discussion, nous avons comparé les constats tirés des entrevues et des discussions de groupe. Ce processus nous a permis d'identifier à la fois des points de convergence, tels que des valeurs communes en matière d'intendance, un fort désir



d'autonomie et des préoccupations concernant la réglementation excessive, et des points de divergence, notamment sur le désir de confidentialité, mais aussi de reconnaissance publique de leur intendance, et des niveaux variables de confiance dans les systèmes de gouvernance. Ces informations pourraient aider à élaborer des stratégies adaptatives, inclusives et fondées sur la confiance, conçues pour tenir compte des perspectives nuancées des propriétaires fonciers privés à travers le Canada.

## Reconnaissance limitée des terres privées : comprendre les obstacles à leur prise en compte dans les bilans nationaux

### Manque de compréhension des mesures de conservation et des processus de proposition

Malgré leur rôle essentiel dans le suivi des progrès du Canada vers l'objectif 30x30, les concepts derrière les mesures de conservation et le processus de proposition pour reconnaissance et de déclaration des terres dans les bases de données nationales ou provinciales sur la conservation demeurent largement méconnus de nombreux contributeurs potentiels, en particulier les propriétaires fonciers privés. Beaucoup ont indiqué ne pas connaître le processus ou hésiter à s'y engager pour diverses raisons. L'un des principaux obstacles est le manque d'informations accessibles et de sensibilisation. De nombreux propriétaires fonciers soucieux de la conservation ignorent tout simplement que leurs pratiques actuelles de gestion durable des terres pourraient déjà satisfaire à certains égards les critères de reconnaissance à la BDCAPC.

### Fardeau administratif et manque de temps face à des exigences complexes

Les propriétaires fonciers ont cité le temps requis et la charge administrative liés à l'autodéclaration et à la documentation des activités de conservation comme un obstacle majeur, en particulier pour ceux qui déjà très occupés par la gestion de leurs terres et de leurs activités. Le processus d'enregistrement est perçu comme complexe et chronophage, probablement en raison des critères techniques et des exigences documentaires associées aux programmes de conservation. Cependant, aucune question technique n'a été posée pour approfondir ces perceptions, puisque la plupart des participants aux groupes de discussion ne connaissaient pas le processus de proposition ni de reconnaissance des AMCE.

Plusieurs participants ont estimé que le manque d'harmonisation entre les exigences de déclaration des différents programmes de conservation et des bailleurs de fonds pourrait rendre la participation à l'initiative 30x30 plus fastidieuse et chronophage. Chaque programme semble avoir ses propres attentes, formats, calendriers et points de contact, ce qui rend difficile pour les propriétaires fonciers d'en assurer le suivi et d'y répondre efficacement. Cette absence de normes communes a été considérée comme un obstacle, en particulier lorsqu'il s'agit de naviguer entre plusieurs programmes ayant des exigences de déclaration différentes et de traiter avec plusieurs interlocuteurs.

Par ailleurs, un simple manque de motivation pour la déclaration a également été mentionné, non pas comme un rejet de la conservation en soi, mais plutôt comme le reflet du fardeau perçu du processus de reddition.<sup>23</sup> Ces facteurs soulignent que les obstacles à la reconnaissance ne tiennent pas nécessairement à une opposition à la conservation, mais souvent aux limites pratiques auxquelles les propriétaires fonciers sont confrontés.

## Préoccupations relatives à la réglementation et aux droits de propriété

De nombreux propriétaires fonciers ont exprimé leur inquiétude quant aux implications réglementaires potentielles de la reconnaissance de la conservation. Une préoccupation commune est qu'une fois qu'une propriété est officiellement reconnue, par exemple à la BDCAPC ou par tout autre processus, cela pourrait entraîner une surveillance accrue de la part du gouvernement ou des restrictions sur l'utilisation des terres. Ces préoccupations sont particulièrement prononcées dans les régions où les droits de propriété et l'autonomie des propriétaires fonciers sont profondément ancrés. L'absence de garanties claires quant aux impacts réglementaires à long terme alimente l'hésitation, même parmi ceux qui soutiennent la conservation en principe.

## Méfiance à l'égard des organismes de conservation et de la gouvernance

Certains propriétaires fonciers, en particulier dans les communautés rurales, ont exprimé un scepticisme de longue date à l'égard des organismes de conservation et du gouvernement, fondé sur leurs expériences et leurs perceptions. Cela pourrait contribuer à leur réticence à s'engager dans des efforts de conservation. Pour rétablir la confiance, il faudra un engagement cohérent, respectueux et ancré dans le contexte local, qui réaffirme les valeurs personnelles et les priorités des propriétaires fonciers. Dans certains cas, la méfiance envers les organismes de conservation découle d'interactions antérieures perçues comme condescendantes ou trop prescriptives, où les propriétaires fonciers ont eu le sentiment que leurs connaissances étaient sous-estimées ou que leurs préoccupations étaient ignorées. L'insistance d'appliquer des approches scientifiques sans espace de dialogue tenant compte des connaissances des propriétaires fonciers, ou la perception d'une imposition de priorités externes, a laissé des impressions durables dans certaines communautés. Ces expériences soulignent l'importance de la co-création, d'un engagement qui renforce les relations et du respect mutuel dans les initiatives de conservation.

---

<sup>23</sup> Ontario Woodlot Association (2024). Investigating Private Woodlots in Ontario as Other Effective Area-Based Conservation Measures Supporting Canada's 30x30 Target 1 Challenge (rapport non publié).

## Préoccupation liée à la protection de la vie privée

De nombreux propriétaires fonciers ont hésité ou hésitent à s'inscrire à des programmes de conservation en raison de préoccupations liées à la confidentialité et leur réticence à voir leurs efforts de conservation en terres privées reconnus ou rendus publics. Les propriétaires fonciers ruraux ou familiaux accordent une importance particulière à la discrétion ; la visibilité publique est perçue comme une menace directe à leur conception de l'intendance privée. Les propriétaires craignent également que le fait que leur propriété soit répertoriée dans une base de données accessible à tous ou promue comme terrain protégé n'incite le public à penser qu'elle est librement accessible à des fins récréatives (par exemple, randonnée, chasse et pêche, observation des oiseaux). Les dommages matériels et le vandalisme, la responsabilité civile (blessures ou accidents sur des terrains privés), la perturbation de la faune sauvage ou la dégradation des terres par des visiteurs non autorisés sont des risques liés à l'intrusion. Il est vrai que les informations relatives aux propriétés privées, telles que les limites de propriété, sont accessibles au public. Le point essentiel est que relier ces propriétés désignées à ses caractéristiques suscite l'inquiétude des propriétaires fonciers.

*« Une fois que votre terrain est officiellement reconnu comme lieu pour la conservation, les gens peuvent penser qu'il s'agit d'un parc. Ils ne comprennent pas qu'il s'agit toujours d'une propriété privée. Ils commencent alors à venir le visiter ou à y pratiquer des activités récréatives. Ce n'est pas ce que à quoi nous avons consenti. »*

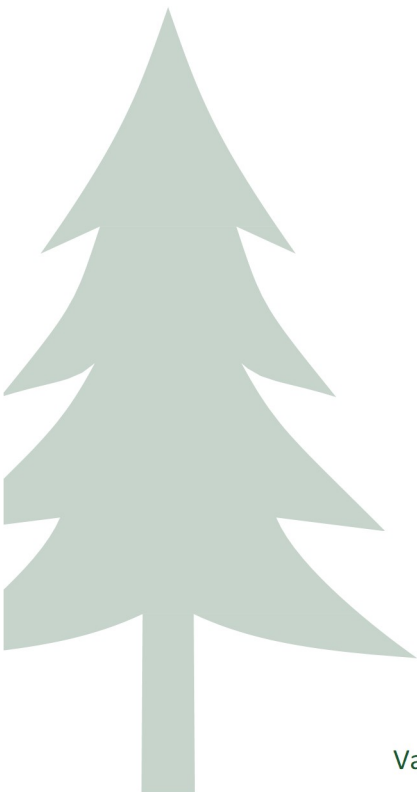
— Participant à un groupe de discussion

## Absence d'incitatifs financiers clairs et incertitudes quant aux incitatifs ou aux bénéfices de soumettre une proposition pour reconnaissance

L'absence d'incitatifs clairs et fiables ou de motivations fortes constitue un obstacle important à la soumission de propositions des propriétaires fonciers à la reconnaissance d'AMCE. Beaucoup ne sont pas convaincus que la reconnaissance apportera des avantages significatifs et sont incertains quant aux avantages financiers, sociaux ou autres qui en découleront, le cas échéant. Sans engagements transparents et à long terme, les coûts liés à l'adaptation de l'intendance à des fins de conservation peuvent sembler risqués ou injustifiés. Cette incertitude dissuade même les propriétaires fonciers soucieux de la conservation de s'engager. Des programmes d'incitatifs clairement définis, accessibles et durables sont essentiels pour lever cet obstacle, réduire les risques perçus et faire de la reconnaissance une opportunité précieuse et valorisée plutôt qu'un engagement indéfini.

## Dilemme entre permanence juridique et flexibilité des propriétaires fonciers

Pour les propriétaires fonciers, en particulier les agriculteurs, la crainte de voir leurs terres assujetties à des servitudes perpétuelles suscite des inquiétudes, car cela peut être perçu comme une perte permanente de flexibilité, réduisant la valeur des terres et limitant leur usage futur par les héritiers ou de futurs acheteurs. Ces instruments juridiques à long terme peuvent être conflictuels avec des valeurs d'autonomie intergénérationnelle. La diminution de leur valeur marchande constitue une préoccupation, et s'y ajoute aussi le sentiment de transmettre un fardeau aux propriétaires subséquents. Les restrictions juridiques à long terme peuvent également être considérées comme contraires à l'autonomie intergénérationnelle et à la souveraineté des propriétaires.





## CINQUIÈME PARTIE : PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Cette section présente les principaux constats de notre analyse, ainsi qu’une série de recommandations stratégiques visant à augmenter la reconnaissance de terres conservées par le secteur privé en tant qu’AMCE enregistrées à la BDCAPC. L’analyse a révélé des motivations communes, des préoccupations récurrentes et des obstacles qui influencent la participation des propriétaires fonciers aux processus de proposition et de reconnaissance. Ces constats constituent la base de recommandations concrètes visant à renforcer l’engagement, la confiance et l’inclusion des terres conservées par le secteur privé dans les efforts de conservation au Canada.

### Principaux constats

- **Connaissance et compréhension limitées** : Les propriétaires fonciers et certaines organisations connaissent mal ou peu les AMCE et le processus de reconnaissance à la BDCAPC.
- **Inadéquation avec les valeurs personnelles des propriétaires fonciers** : Les critères de reconnaissance sont souvent en contradiction avec les priorités des propriétaires fonciers en matière d’autonomie, de confidentialité et de gestion flexible des terres.
- **Préoccupations relatives à la confidentialité** : De nombreux propriétaires fonciers sont réticents à l’idée que les informations relatives à leur propriété soient accessibles publiquement dans des bases de données.
- **Enjeux de confiance** : Les propriétaires fonciers ruraux se méfient souvent du gouvernement et des organismes de conservation en raison de leurs expériences passées.
- **Charge administrative** : Le processus de proposition est perçu comme complexe, chronophage et peu avantageux pour les propriétaires fonciers.
- **Permanence vs flexibilité** : De nombreux propriétaires fonciers sont réticents à prendre des engagements juridiques à long terme qui pourraient restreindre la planification successorale et l’utilisation future de leurs terres.

### Recommandations pratiques

Créer un modèle de reconnaissance respectueux de la confidentialité et de la vie privée :

- Développer un registre confidentiel avec divulgation facultative des informations
- Mettre en place une reconnaissance par lot pour identifier les terres protégées sans identification des propriétaires individuels
- Établir des politiques claires de protection des données, élaborées en collaboration avec les propriétaires fonciers

Mettre en place un système intermédiaire de confiance :

- Financer et former des organisations tierces qualifiées pour faciliter la proposition pour reconnaissance d'AMCE
- Créer une communauté de pratique pour normaliser la formation et partager les meilleures pratiques
- Mettre en place un comité d'évaluation national doté d'une autorité claire

Rationaliser et simplifier le processus de proposition :

- Accepter la documentation existante (plans d'aménagement forestier/agricole) afin d'éviter la duplication d'effort
- Créer un guide étape par étape conçu en collaboration avec les propriétaires fonciers
- Développer un portail numérique complet servant de centre névralgique pour accéder aux ressources en matière de conservation

Mettre en place des options de reconnaissance flexibles :

- Explorer d'autres modèles d'ententes ou accords (baux de conservation, accords successoraux, ententes patrimoniales)
- Autoriser l'agrégation de petites superficies conservées
- Élaborer des approches adaptées à chaque région, qui reflètent les contextes locaux

Concevoir des programmes d'incitatifs multidimensionnels :

- Combiner des incitatifs financiers, sociaux et réglementaires
- Créer des incitatifs cumulables qui répondent aux motivations diverses des propriétaires fonciers
- Passer d'une reconnaissance axée sur les résultats à une reconnaissance axée sur les activités

Lancer une campagne de communication ciblée :

- Réduire le fossé cognitif entre communautés urbaines et rurales en mettant en valeur les contributions des propriétaires fonciers à la biodiversité et aux services écosystémiques
- Impliquer des porte-paroles de confiance issus d'associations agricoles et forestières
- Présenter la reconnaissance comme une opportunité plutôt que comme une obligation

Tester un modèle « souple » d'adhésion par défaut :

- Mettre en œuvre des programmes pilotes régionaux utilisant l'identification par des tiers des terres susceptibles d'être conservées
- Communiquer de manière claire et respectueuse avec les propriétaires fonciers et leur offrir des options de retrait faciles
- Offrir un soutien direct en lien avec la documentation et l'analyse pour admissibilité



## 1/ Réduire le fossé cognitif urbain-rural et valoriser les propriétaires fonciers comme intendants essentiels des terres

Un fossé évident entre les communautés urbaines et rurales persiste, quelques agriculteurs et organisations représentatives se sentant incompris ou injustement représentés, souvent considérés comme des obstacles à la conservation ou des facteurs contribuant à la dégradation de l'environnement. Le manque de reconnaissance officielle de leurs efforts leur donne souvent le sentiment d'être ignorés, ce qui décourage davantage leurs implications. Pourtant, pour de nombreux propriétaires fonciers, l'intendance est profondément personnelle, enracinée dans des valeurs liées à l'héritage, à la productivité, au lien culturel et au soin apporté à la terre. Pour combler ce fossé, il est essentiel de faire évoluer le discours et d'investir dans des efforts de communication et d'éducation qui favorisent la compréhension et le respect mutuels entre ces communautés. En mettant en lumière le rôle essentiel que jouent l'agriculture, la sylviculture et les propriétaires fonciers ruraux dans la conservation, il est possible de réduire les idées fausses, de cultiver le respect mutuel et de renforcer le soutien en faveur d'une intendance durable des terres. Des stratégies de communication doivent être mises en place pour élever les propriétaires fonciers au rang d'alliés clés dans l'atteinte des objectifs de conservation. Leur intendance de longue date et leur connaissance du terrain font d'eux des contributeurs essentiels à la protection de la biodiversité et à la préservation des paysages. Sans reconnaissance officielle de ces efforts, les programmes risquent de renforcer la déconnexion qu'ils cherchent à combler. La reconnaissance affirme la valeur de leurs contributions et crée une base solide pour un engagement continu.

Un mécanisme de reconnaissance plus flexible, pertinent et axé sur les valeurs est beaucoup plus susceptible d'être perçu comme un soutien et un moyen d'autonomisation. L'engagement augmente lorsque les propriétaires fonciers peuvent constater des bénéfices clairs, exercer un choix et participer d'une manière qui correspond à leurs valeurs personnelles et motivations. Les programmes qui répondent clairement à la question « Qu'est-ce que cela m'apporte ? » sont mieux placés pour instaurer la confiance et encourager une participation plus large. Les efforts visant à améliorer la déclaration des aires protégées publiques au *Répertoire des sites de conservation volontaire* constituent un exemple concret de cette approche. Le Réseau de milieux naturels protégés a collaboré avec un important bailleur de fonds pour les organismes de conservation, la Fondation de la Faune du Québec, afin d'introduire dans les ententes de financement une clause stipulant que les paiements finaux sont conditionnels à la comptabilisation des terres admissibles dans la base de données officielle. Ce mécanisme établit une incitation claire et axée sur les résultats en liant directement le soutien financier à l'acte de proposition officielle, tout en renforçant l'importance de pratiques de conservation transparentes et responsables.

Bien que le suivi et la reddition scientifique ne semblent pas être un élément obligatoire du processus de reconnaissance des AMCE pour les propriétaires fonciers (même si des mécanismes doivent être mis en place pour surveiller et évaluer si la zone continue à assurer une conservation efficace de la biodiversité in situ), elle constitue certainement une occasion précieuse de favoriser l'engagement et de renforcer le sentiment de propriété chez les propriétaires. Des approches telles que la suivi participatif, les outils de science citoyenne et

le partage des connaissances entre pairs peuvent renforcer l'engagement et établir des liens substantiels avec les résultats de conservation. Comme l'a souligné un participant au groupe de discussion, les propriétaires fonciers sont plus susceptibles de devenir des défenseurs actifs des efforts de conservation à grande échelle ou portée s'ils constatent les résultats tangibles de leur propre travail ou les succès obtenus par leurs pairs. Si le suivi présente un intérêt, les propriétaires fonciers se s'y engagent pas naturellement à participer sans avoir

*La conservation et la reconnaissance publique doivent célébrer tous les niveaux de contribution et d'intendance responsable.*

une préparation adéquate, un soutien et un objectif clair. En fait, ils ont souvent l'impression que le suivi ne ferait qu'ajouter à leur charge de travail déjà lourde. Pour être efficace, faire un suivi doit être incitatif, c'est-à-dire qu'il doit être simple à mettre en œuvre, accessible à des personnes qui ne disposent pas d'une expertise technique, comme devrait l'être la science citoyenne, et être présenté comme un outil

utile et responsabilisant plutôt que comme un fardeau administratif.

## 2/ Confidentialité et reconnaissance publique

Un nombre croissant de propriétaires fonciers privés conservent leurs terres, mais demeurent absents de la BDCAPC. L'une des principales raisons est la tension entre la confidentialité et la vie privée et la reconnaissance publique. Si de nombreux propriétaires fonciers se préoccupent profondément de la conservation et peuvent accueillir favorablement des mesures incitatives, ils sont réticents à ce que leur nom, les limites de leur propriété ou des informations sur celle-ci soient rendus publics.

Cela crée un dilemme : l'inscription à la BDCAPC entraîne un certain niveau de visibilité, et les propriétaires fonciers craignent que l'accès du public à ces informations ne suscite une surveillance, une attention indésirable ou de futures contraintes réglementaires. Pour certains, notamment dans les communautés rurales et très soudées, ou au sein de groupes ou d'associations où l'implication du gouvernement est mal perçue, la conservation relève d'une valeur personnelle ou culturelle, et non quelque chose qu'ils souhaitent rendre public.

Quelques solutions pourraient être envisagées. La plus simple consisterait à modifier le registre afin de le rendre confidentiel, avec une option d'adhésion volontaire et une divulgation flexible des informations. La BDCAPC complète évoluerait alors vers un registre interne sécurisé où les aires conservées seraient reconnues, et où les informations sur les propriétaires fonciers resteraient privées sauf si ceux-ci choisissaient de les partager. Les options pourraient être une visibilité publique complète (nom, emplacement et statut de conservation), une visibilité partielle (emplacement général (par exemple, cantons ou bassins versants) et données de conservation affichées) ou la confidentialité totale (le terrain est pris en compte dans les objectifs nationaux, mais aucune information permettant de l'identifier n'est rendue publique). En outre, en ce qui concerne les considérations éthiques évoquées ci-dessus pour les mécanismes d'adhésion volontaire ou par défaut, un formulaire de consentement rédigé de façon claire (précisant les informations partagées, les personnes qui y ont accès et le droit de limiter la divulgation) et une des clauses à la proposition de sites pour reconnaissance permettant la suppression de l'enregistrement dans la BDCAPC réduiraient les craintes et renforceraient la confiance dans la participation volontaire.

Une autre approche consisterait à faire appel à des intermédiaires de confiance auxquels les propriétaires fonciers pourraient faire rapport, soit des organisations qui conserveraient et soumettraient les données au nom du propriétaire foncier, en préservant la confidentialité des informations personnelles ou relatives à la propriété. Une telle approche pourrait permettre un système d'agrégation de plusieurs terres conservées comme un consortium (par exemple, un groupe de bassin versant, une coopérative, un réseau de propriétaires forestiers), avec des terres non identifiées individuellement, mais en reconnaissant les contributions à la conservation de manière agrégée. Cela permettrait de rendre visibles les efforts de conservation à l'échelle du paysage sans exposer les participants individuellement.

Ce modèle faisant appel à des intermédiaires de confiance pour traiter la communication des données n'est pas unique. Par exemple, Statistique Canada agrège et anonymise déjà des données de recensement agricole, ce qui permet une analyse détaillée à l'échelle du paysage sans compromettre la confidentialité propre à chacune des exploitations agricoles. L'Alberta Biodiversity Monitoring Institute (ABMI) a aussi élaboré des protocoles rigoureux qui permettent aux chercheurs et aux décideurs d'accéder à des données écologiques tout en protégeant l'emplacement et l'identité des propriétaires fonciers et des sites sensibles<sup>24</sup>. Le recours à ces pratiques établies pourrait offrir une base crédible pour la concevoir, un mécanisme collectif de déclaration confidentielle pour les AMCE et les terres privées conservées, renforçant ainsi la confiance tout en améliorant la visibilité à l'échelle régionale et nationale.

*Rendre visibles les efforts  
de conservation sans  
exposer les participants  
individuellement*

### 3/ Approches participatives et visant à instaurer un climat de confiance : renforcer les relations et les bénéfices mutuels

La confiance est le fondement de la conservation volontaire, mais c'est précisément ce qui semble faire défaut dans les approches actuelles. Les propriétaires fonciers restent sceptiques à l'égard des programmes de conservation et des processus de soumission, même lorsqu'ils bénéficient d'informations, d'un soutien et d'outils conviviaux. Ce scepticisme découle de la crainte de perdre leur autonomie, d'être confrontés à des attentes floues ou de se heurter à des contraintes imprévues. Les mécanismes de reconnaissance hiérarchiques (top-down) ont systématiquement échoué à répondre à ces préoccupations fondamentales. Sans une communication transparente et axée sur les objectifs, et sans considération pour les questions d'autonomie et de confiance, la reconnaissance des efforts par la conservation volontaire continuera de stagner.

Cela signifie que la communication entourant la proposition de sites doit être claire. Elle doit aussi être explicite sur ce que signifie la reconnaissance et ce qu'elle ne signifie pas, et, le cas échéant, comment les propriétaires fonciers peuvent y adhérer de façon volontaire ou s'en retirer à tout moment. Les propriétaires fonciers sont plus enclins à participer lorsqu'ils se sentent écoutés et respectés, et non pas sous pression. À l'instar de ce qui a été rapporté par les groupes de discussion, un manque de compréhension de la BDCAPC et de l'outil d'aide à la

---

<sup>24</sup> « The ABMI's site confidentiality policy exists to ensure the scientific integrity of sites we visit multiple times and to protect the privacy of landholders in Alberta. (ABMI) »

décision a également été signalé par les organismes de conservation propriétaires de terres admissibles à la BDCAPC.<sup>25</sup> Ces organisations ont indiqué que pour contribuer efficacement et avec exactitude à soumettre pour une comptabilisation des reconnaissances, elles auraient besoin de formation, d'une approche simplifiée et d'un soutien.

La conception participative, qui invite le public cible à co-crée un cadre et des critères d'évaluation, contribue à renforcer l'adhésion. La conception participative semble encore limitée, en particulier lorsqu'il s'agit de propriétaires fonciers privés tels que les agriculteurs et les propriétaires de lots boisés, qui estiment que les acteurs extérieurs ne comprennent pas pleinement leurs terres ou leurs pratiques de gestion, ni leurs intérêts et leurs motivations. Il est essentiel, au minimum, d'impliquer les propriétaires de lots boisés, les agriculteurs et les éleveurs dans l'élaboration conjointe de politiques et de garanties en matière de protection des données, des niveaux de visibilité ou de critères de reconnaissance. La co-conception d'un guide plus pratique et « étape par étape » pour la déclaration de leurs terres serait également une autre solution à explorer. L'appropriation du processus est essentielle pour accroître la déclaration volontaire.

*La confiance doit être cultivée au fil du temps et est essentielle pour intensifier la conservation sur les terres privées et celles gérées par les communautés.*

Il est important de noter que les relations avec des intermédiaires crédibles et issus du communautaire, tels que les organismes de conservation locaux ou les réseaux régionaux d'intendance, qui se chargent du processus d'évaluation, pourraient renforcer la confiance. Le mandat d'évaluation des terres proposées comme AMCE donné à un tiers indépendant, connaissant des objectifs et les lignes directrices de la Cible 3 et capable d'agir comme intermédiaire de confiance auprès des propriétaires fonciers, permettrait

peut-être d'améliorer la qualité et la quantité des candidatures soumises pour déclaration à la BDCAPC. Un tel organisme apporterait à la fois l'expertise écologique et la compréhension des mécanismes de protection nécessaires à une évaluation crédible, ainsi que la réactivité à l'égard des perspectives des propriétaires, une qualité indispensable pour garantir que, avec un pouvoir décisionnel et d'interprétation total, la reconnaissance des sites reflète non seulement la conformité technique, mais aussi l'intention plus large et la réalité derrière les efforts de conservation sur le terrain.

## 4/ Flexibilité et sensibilité au contexte : rejoindre les propriétaires fonciers là où ils situent

Les incitatifs à la déclaration doivent être adaptés à la diversité des paysages, des cultures et des types de propriétés du Canada, tout en tenant compte des conditions écologiques régionales et des motivations variées des propriétaires fonciers. Cela suppose de reconnaître que les mécanismes de conservation peuvent prendre de nombreuses formes au-delà des aires officiellement protégées.

Afin de renforcer la participation et la confiance, les programmes doivent reconnaître, valoriser et promouvoir activement les pratiques de gestion et d'intendance durables déjà en

<sup>25</sup> Alliance canadienne des organismes de conservation du Canada, 2024. Protected Areas Reporting by Land Trusts to the Canadian Protected and Conserved Areas Database (CPCAD) (rapport non publié).

place sur les terres exploitées, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage, en tant que formes légitimes et efficaces de conservation. Ces paysages gérés jouent un rôle crucial dans le maintien des fonctions écologiques et de la biodiversité tout en soutenant les économies locales. Les activités de récolte, de pâturage et de mise en culture des terres, lorsqu'elles sont pratiquées de manière durable, ne sont pas distinctes des écosystèmes, mais font partie intégrante d'un système socioécologique plus large. Reconnaître cette relation permet aux cadres de la conservation d'aller au-delà des modèles d'exclusion et de promouvoir plutôt la coexistence entre l'utilisation productive des terres et la biodiversité.

La flexibilité au sein des programmes de reconnaissance devrait s'étendre au type et à la durée des ententes, aux attentes en matière de gestion et aux considérations culturelles. Des approches adaptatives qui tiennent compte de ces distinctions peuvent considérablement renforcer pertinence et légitimité. De plus est, les mécanismes de reconnaissance devraient pouvoir évoluer en fonction des changements dans l'utilisation des terres, la propriété et les conditions climatiques. Un modèle unique est peu susceptible de réussir dans un contexte aussi diversifié. La personnalisation et les stratégies adaptées au contexte local contribuent à augmenter l'engagement en mettant l'accent sur l'héritage, les connaissances locales et les liens culturels.

## Rationalisation des processus pour plus de flexibilité

Actuellement, la reconnaissance des AMCE nécessite une documentation, une évaluation et une approbation au cas par cas, ce qui est souvent technique, long et intimidant pour les propriétaires fonciers. Pourtant, de nombreuses utilisations des terres, telles que la foresterie durable, la rotation du pâturage ou la chasse contrôlée, contribuent déjà aux résultats visés par les critères des AMCE. Ces efforts demeurent toutefois non reconnus, en grande partie en raison de goulots d'étranglement au niveau administratif, d'un manque de sensibilisation ou d'une perception de complexité. Une façon de faciliter le processus consiste à accepter et à encourager l'utilisation d'outils documentaires existants, tels que les plans d'aménagement forestier ou agricole, encourager (idéalement) leur bonification, afin de minimiser la duplication des efforts. Plutôt que de demander aux propriétaires fonciers de fournir des informations supplémentaires ou redondantes, les processus de reconnaissance devraient être conçus de manière à intégrer les données déjà collectées dans le cadre d'autres programmes ou activités d'intendance des terres. En rationalisant les processus et les exigences de reddition et en validant clairement les diverses pratiques de conservation, y compris celles déjà intégrées aux secteurs productifs, le Canada peut susciter une plus grande participation et refléter plus fidèlement l'ensemble des activités de conservation menées à travers le pays.

## Aborder la question de la perpétuité avec ouverture et réceptivité

La flexibilité signifie également créer un espace pour des types de preuves non conventionnelles, mais crédibles, qui reflètent l'intention de conservation à long terme de la biodiversité. Du point de vue des praticiens en conservation, la valeur écologique d'une parcelle de terre donnée peut changer au fil du temps en raison de facteurs naturels ou autres, tels que le changement climatique, les mutations et modifications de l'habitat ou les pressions liées à l'utilisation périphérique des terres, ce qui soulève des questionnements

légitimes quant à la pertinence d'assujettir certaines terres à une protection permanente. Si des outils tels que les servitudes de conservation sont couramment utilisés pour démontrer la permanence juridique, ils ne correspondent pas toujours aux besoins, aux valeurs personnelles ou aux réalités de tous les propriétaires fonciers, en particulier ceux qui accordent la priorité à l'héritage, à la continuité culturelle ou à l'intendance intergénérationnelle des terres. Afin d'élargir les possibilités de reconnaissance, il y aurait intérêt à étudier le développement d'ententes axées sur le patrimoine ou l'héritage et la continuité, c'est-à-dire des engagements non réglementaires, mais officiellement reconnus, qui reflètent l'engagement à long terme, voire à perpétuité, d'un propriétaire foncier ou d'une communauté en faveur de la conservation. Ces ententes pourraient prendre la forme de déclarations volontaires, de protocoles d'ententes ou de contrats d'intendance ancrés localement, incluant la reconnaissance des actions de conservation passées et l'intention future, sans nécessairement imposer de restrictions juridiques au titre de propriété.

Il existe certainement des pistes prometteuses à explorer, et des alternatives telles que le concept de baux de conservation pourrait en faire partie. Ces ententes à durée déterminée (généralement de 10 à 30 ans) permettent aux propriétaires fonciers de s'engager à respecter des objectifs de conservation sans renoncer au contrôle à long terme de leurs terres.<sup>26</sup> Ils offrent un espace pour une gestion adaptative, où les objectifs des propriétaires fonciers et ceux de la conservation peuvent évoluer au fil du temps. Ces baux pourraient être financés par des organismes de conservation ou dans le cadre de partenariats public-privé. Il est important de noter que ces ententes pourraient répondre aux critères d'AMCE, en particulier s'elles sont associées à des stratégies de suivi. En adoptant une attitude réceptive plutôt que rigide, cette opportunité, ou toute autre prévoyant des périodes plus courtes, renouvelables, serait moins contraignante, plus accessible et mieux adaptée aux valeurs personnelles et aux intérêts des propriétaires fonciers.

## Incidatifs multidimensionnels et cumulables

Il existe des incitatifs financiers, sociaux et réglementaires, mais ils sont dispersés entre différentes juridictions et organisations. Les propriétaires fonciers manquent souvent de temps et de ressources pour s'y retrouver dans ce paysage complexe, ce qui leur fait manquer des occasions de combiner des programmes qui sont complémentaires. Le potentiel de « cumul » de plusieurs types d'incitatifs (bénéficier simultanément de plusieurs programmes) reste largement inexploré et insuffisamment promu.

Pour inciter efficacement les propriétaires à s'engager en conservation et par la reconnaissance d'AMCE, il est essentiel de mettre en place un ensemble multidimensionnel d'incitatifs. Les incitatifs financiers tels que ceux mentionnés dans le présent rapport sont des facteurs de motivation bien établis. Cependant, les incitatifs financiers à eux seuls sont rarement suffisants. Les incitatifs sociaux encouragent l'engagement par le biais du capital culturel et de la réputation au sein d'une communauté. Les incitatifs éducatifs aident les propriétaires fonciers à prendre des décisions éclairées. Les outils réglementaires, quant à eux, fournissent l'infrastructure juridique et les protections nécessaires à une conservation durable. En complément de tout cela, les incitatifs au suivi renforcent les résultats

---

26 Jenkins, Megan et Harrison Naftel (2022). Making Private Lands Count for Conservation: Policy Improvements toward 30x30. The Center for Growth and Opportunity at Utah State University. En ligne [<https://www.thecgo.org/wp-content/uploads/2022/03/Private-Lands-30-x-30-1.pdf>].



écologiques à long terme tout en renforçant la confiance dans le fait que leurs efforts font une différence et sont reconnus.

Combiner ces éléments avec une certaine flexibilité constitue une véritable motivation. Certains propriétaires fonciers sont mobilisés par les considérations économiques, tandis que d'autres accordent la priorité à l'héritage, à la biodiversité ou à l'éthique d'intendance. Ces outils doivent être conçus pour fonctionner en synergie. Par exemple, la reconnaissance sociale peut contribuer à instaurer une culture qui normalise la participation aux programmes de conservation, tandis que la simplification des procédures réglementaires peut réduire les incertitudes juridiques qui pourraient autrement dissuader les acteurs privés. Les outils de suivi, s'ils sont intégrés à des incitatifs et sont conçus pour être faciles à utiliser, peuvent favoriser la reddition de comptes sans créer de fardeau supplémentaire. De plus, si les activités de suivi sont axées sur les résultats, cela garantit un impact écologique mesurable, ce qui est beaucoup plus attrayant pour les propriétaires fonciers, contrairement à une reddition basée sur les activités.

*Pour s'adapter à la réalité, la flexibilité ne doit pas se contenter d'encourager la participation, elle doit la cultiver.*

## 5/ Des incitatifs efficaces : faire en sorte que la demande de reconnaissance en vaille la peine

Pour encourager les propriétaires à soumettre leurs terres à l'évaluation et à la reconnaissance, il requiert davantage qu'une simple rationalisation des processus. Il faut que les efforts déployés pour soumettre une candidature soient récompensés par une valeur tangible, comprenant, idéalement, un soutien concret, le développement de relations et une reconnaissance significative.

Si la compensation financière joue un rôle, les mesures incitatives doivent aller au-delà des paiements directs afin de répondre aux besoins plus larges des propriétaires fonciers. L'un des moyens les plus efficaces pour réduire la charge administrative liée à la soumission des demandes consiste à investir dans l'assistance technique et l'établissement de réseaux de soutien fiables. De nombreux propriétaires fonciers, en particulier ceux qui exploitent des terres agricoles, n'ont ni le temps ni l'expertise nécessaire pour s'y retrouver dans la complexité des critères de reconnaissance, des exigences en matière de données et des outils de soumission de propositions. En soutenant des intermédiaires tels que des conseillers en conservation, des ONG locales ou des réseaux d'échange entre pairs, les programmes peuvent combler cette lacune et aider les propriétaires fonciers à traduire leur intendance en résultats de conservation reconnus.

Cette approche ouvre également la voie à l'utilisation de mesures de contrôle et d'évaluation par des tiers, en complément ou en remplacement des évaluations des sites réalisées par les propriétaires fonciers. Lorsque mise en œuvre de manière transparente, la participation de tiers améliore non seulement la précision, la cohérence et la constance des données, mais renforce également la confiance dans la légitimité du processus de reconnaissance. Elle réduit la pression exercée sur les propriétaires fonciers pour qu'ils « prouvent » leurs efforts de manière isolée et favorise un modèle plus collaboratif de reddition de comptes en matière de conservation.



*Reconnaître et encourager la soumission d'une demande pour reconnaissance est plus qu'une formalité : cela doit être une marque de confiance, d'intendance envers la terre et d'engagement qui mérite reconnaissance et soutien concrets.*

Au final, reconnaître, de même qu'encourager le fait de se soumettre à une évaluation ne se résume pas à cocher des cases. Cela consiste à reconnaître l'engagement des propriétaires fonciers en faveur d'une intendance à long terme. Se soumettre à une reconnaissance reflète un investissement en temps, en soins et souvent en ressources personnelles ou familiales. Il est essentiel de considérer cette action comme significative et de la soutenir adéquatement afin de bâtir une culture d'une conservation inclusive, participative et durable.

## 6/ Renforcer la capacité des propriétaires fonciers et des organisations à atteindre les résultats de conservation

Si de nombreux propriétaires fonciers font déjà preuve de solides valeurs de gestion responsable, les résultats en matière de conservation à grande échelle ne peuvent être obtenus sans s'attaquer délibérément à un facteur fondamental : la nécessité de renforcer les capacités et de mettre en place des structures de soutien efficaces. Il est essentiel de soutenir les propriétaires fonciers en leur fournissant les outils, les connaissances et les incitatifs appropriés, ainsi que des structures relationnelles de confiance, afin de permettre des actions de conservation durables et significatives.

Des organisations intermédiaires de confiance permettraient de faire le pont entre les programmes de conservation, la science et les réalités du terrain, tout en offrant une approche relationnelle et adaptée à la culture. Elles répondraient au besoin des propriétaires fonciers d'accéder à des conseils juridiques lorsqu'ils s'investissent dans des engagements formels de conservation, tels que des servitudes de conservation ou d'autres ententes volontaires, ainsi qu'à la sécurité juridique, en particulier en matière de droits de propriété et d'autonomie. Ce soutien renforcerait assurément la confiance et réduirait les risques perçus.

Il est tout aussi important d'investir dans la formation organisationnelle et les capacités relationnelles que dans les compétences techniques en matière de conservation. La mise en place de réseaux résilients de propriétaires fonciers et d'organisations de soutien est essentielle pour obtenir et maintenir des résultats à long terme en conservation, instaurer et préserver la confiance, et garantir l'inclusion et l'équité. La flexibilité dont font preuve ces réseaux dans leur travail, indispensable pour s'adapter aux changements écologiques et sociaux au fil du temps, est essentielle au succès.

*L'autonomisation des gens et le tissage de liens entre les réseaux sont à la base d'une conservation durable : un héritage commun façonné par la confiance, la collaboration et le souci constant de la terre.*



## SIXIÈME PARTIE : QUELQUES PISTES POUR DES STRATÉGIES CONCRÈTES

### 1/ Reconnaissance sans identification : un modèle de déclaration spatiale non attribuable, respectueux de la vie privée, pour la BDCAPC

La reconnaissance à plus grande échelle des terres privées dépendra de l'établissement d'un climat de confiance et du respect de la vie privée. Des préoccupations relatives à la vie privée surgissent lorsque l'identité des personnes ou les données relatives à leurs terres apparaissent ou risquent d'apparaître publiquement sur des plateformes en libre accès telles qu'à la BDCAPC. Ces préoccupations sont à la fois légitimes, largement partagées et doivent être abordées de front.

La reconnaissance par lots offre une approche pour résoudre le dilemme entre la protection de la vie privée et la garantie d'une large participation. En identifiant et en déclarant les terres à une échelle généralisée, telles que des régions écologiques ou des unités paysagères, plutôt qu'en localisant les propriétaires fonciers ou les propriétés individuelles, cette approche respecte la confidentialité tout en reconnaissant les contributions à la conservation. Elle pourrait être particulièrement efficace pour intéresser les propriétaires canadiens en terres privées qui hésitent à s'engager en raison de préoccupations liées à la confidentialité des données, à l'exposition à la réglementation ou à une attention publique indésirable.

Un principe fondamental de la reconnaissance par lots est la non-attribution : aucun nom de propriétaire foncier, identifiant de parcelle ou limite de propriété n'est divulgué dans les ensembles de données publics, sauf sur consentement explicite et éclairé. Les terres admissibles sont plutôt identifiées à l'aide de données écologiques et spatiales (p. ex. habitats intacts, valeurs de biodiversité ou pratiques d'intendance à long terme), combinées à des stratégies d'engagement sensibles et transparentes avec les propriétaires fonciers. Il en résulte une couche spatiale généralisée indiquant les aires qui contribuent aux objectifs de conservation, sans référence à des limites de propriété ou à des propriétaires spécifiques. Cela permet de reconnaître les contributions à la conservation à grande échelle, tout en protégeant la confidentialité des individus et en favorisant un climat de confiance.

Afin d'augmenter la crédibilité et de protéger la confiance des propriétaires fonciers, l'infrastructure de données soutenant cette campagne devrait respecter les principes clés de minimisation des données, de chiffrement (cryptage) et d'accès contrôlé, associés à des protocoles clairs de gouvernance des données. Idéalement, l'infrastructure de données devrait être sécurisée et fédérée, en limitant l'accès au personnel autorisé au sein des organisations partenaires. Cela démontre que le programme devrait être conçu de manière à respecter non seulement les terres, mais aussi les personnes qui en prennent soin.

## 2/ Rationalisation de la reconnaissance grâce à l'agrégation administrative des mesures de conservation

Parallèlement à la reconnaissance par lots, des mécanismes d'agrégation offrent un autre moyen d'accélérer et de rationaliser la reconnaissance dans la BDCAPC, en particulier dans les régions où les propriétés foncières individuelles sont trop petites pour atteindre individuellement les seuils des critères pour la déclaration. Grâce à l'agrégation, plusieurs petites aires de conservation, souvent détenues par différents propriétaires, sont regroupées en une seule unité plus grande qui peut être déclarée collectivement.

Contrairement à la reconnaissance par lots, qui anonymise les contributions pour des raisons de confidentialité, l'agrégation met l'accent sur l'échelle et l'efficacité. Elle permet de rationaliser les procédures administratives en réduisant le nombre d'entrées distinctes dans la BDCAPC et met en évidence l'impact collectif des efforts menés par les communautés, ou coordonnés au niveau régional (par exemple, les réseaux d'organismes de conservation, les coopératives de propriétaires de boisés ou les programmes municipaux pour une gestion responsable).

L'agrégation réduit le nombre d'entrées distinctes dans la BDCAPC, ce qui rationalise le processus de reconnaissance tout en mettant en évidence la valeur cumulative des contributions individuelles. Si les propriétaires fonciers individuels au sein d'une unité agrégée peuvent choisir de rester anonymes, leurs efforts peuvent être reconnus sous une entité commune, tels qu'une organisation régionale de conservation ou une initiative collaborative.

L'agrégation envoie un message fort : les petits efforts et les actions individuelles privées comptent, et ensemble, ils font la différence. Elle s'aligne sur les valeurs d'inclusion et de collaboration promues en conservation, facilitant la prise en compte d'une gestion dispersée, mais significative à l'échelle du paysage.

## 3/ Des intermédiaires pour une participation et des partenariats solides

Afin de renforcer la participation au processus de reconnaissance et à la déclaration à la BDCAPC, et pour surmonter les obstacles persistants liés à la confidentialité, à la méfiance et à la complexité administrative, il est essentiel d'adopter une approche coordonnée misant sur les intermédiaires et le développement de partenariats. Des organisations qualifiées, telles que les organismes et ONG de conservation, les gardiens autochtones et les associations agricoles ou forestières, pourraient être soutenus financièrement, formés et habilités pour leur permettre d'agir en tant qu'intermédiaires de confiance entre les propriétaires fonciers et les organismes gouvernementaux. Ces organisations peuvent jouer un rôle essentiel en facilitant une participation éclairée, en vulgarisant l'information, en simplifiant la communication et en offrant un soutien adapté à la culture et à la région. La création d'une communauté de pratique ou d'un comité d'évaluation national contribuerait à normaliser la formation, à partager les meilleures pratiques et à favoriser une compréhension commune de la conservation, de l'admissibilité des activités et de la déclaration de sites. Cela éviterait de dévaloriser des activités de conservation pertinentes, de créer des incohérences dans les

évaluations des AMCE et de susciter de la méfiance à l'égard de l'ensemble du système (*« Cette personne ne sait même pas de quoi on parle, et agit de façon condescendante »*).<sup>27</sup> Si un certain niveau de contrôle de la qualité et d'évaluation doit être maintenu pour garantir la légitimité et la cohérence, des procédures d'approbation trop complexes ou trop lourdes pour la reconnaissance juridique (ou officielle), telles que des analyses au cas par cas excessives, risquent de nuire à la participation. Afin de maintenir l'engagement des propriétaires fonciers, le processus doit être clair, accessible et réactif. L'intégration de modèles de gouvernance communautaire et de pratiques de suivi collectif permettrait de décentraliser davantage la prise de décision et de renforcer la confiance, tout en favorisant une gestion adaptative et le partage des responsabilités. Ensemble, ces recommandations visent à créer un cadre plus inclusif, plus efficace et plus fiable pour la déclaration des terres privées conservées, ce qui permettra une participation plus large et plus représentative à l'atteinte des objectifs de conservation du Canada.

## 4/ Modèle « souple » de déclaration et de reconnaissance

Cette proposition introduit un modèle de dérogation « souple » afin de réformer le système de reconnaissance de la Cible 3 du Canada. Cette approche permettrait :

- a. De recourir à des tiers de confiance pour identifier les terres présentant un potentiel de conservation ;
- b. D'appliquer des critères écologiques clairs et une analyse spatiale avancée ;
- c. D'informer les propriétaires de l'admissibilité potentielle de leurs terres ;
- d. D'offrir aux propriétaires fonciers un processus décisionnel simple pour accepter ou refuser de participer.

Ce modèle permettrait d'identifier davantage de terres privées ayant une valeur de conservation sans que les propriétaires fonciers aient à engager eux-mêmes le processus. Par opposition aux modèles réglementaires coercitifs, les propriétaires fonciers pourraient facilement refuser la désignation.

Dans le cadre du modèle proposé, un tiers neutre et compétent (idéalement un gestionnaire de programme existant, un organisme de conservation, un établissement universitaire ou autre)<sup>28</sup> utiliserait la télédétection, l'intelligence artificielle (IA) et les technologies de modélisation des habitats pour examiner systématiquement le paysage et signaler les secteurs de fortes valeurs pour la biodiversité ou les écosystèmes intacts. Ces technologies, mises au point par des institutions telles que le Conservation Innovation Center, de Chesapeake Conservancy, ont démontré leur capacité à analyser de grands territoires de manière efficace et rentable. Le Canada, avec ses vastes paysages naturels et sa mosaïque de propriétés privées, pourrait grandement bénéficier d'une telle approche.

---

27 Prevost, Glen. Ontario Woodlot Association (11 juin 2025) (communication personnelle).

28 Exemples : programmes provinciaux (Managed Forest Tax Incentive Program -MFTIP ; PEI Forest Enhancement Program, New Brunswick Private Woodlot Program, Sustainable Forest Management Programs under Alberta, BC provincial agencies, ...) ; organismes et ONG de conservation (nationaux et régionaux) ; gardiens autochtones et organismes de conservation autochtones (programmes de gardiens autochtones, etc.) ; Institutions de recherche ou de suivis dotées de protocoles de confidentialité (Alberta Biodiversity Monitoring Institute -ABMI Institut de surveillance de la biodiversité de l'Alberta - ABMI, etc.).

Une fois identifiés, les propriétaires fonciers recevraient une communication officielle et respectueuse leur expliquant la démarche. Cette communication comprendrait l'explicatif concernant l'identification, les conclusions préliminaires de l'analyse spatiale et un aperçu en toute transparence de ce que pourrait impliquer une reconnaissance à des fins de conservation. Certaines terres identifiées pourraient être provisoirement classées comme possédant des caractéristiques de conservation de base, comme les AMCE, mais ne seraient pas encore incluses dans une base de données officielle, comme la BDCAPC ou toute base de données comptable du 30x30, tant que le propriétaire foncier n'aurait pas accepté une participation à la démarche de déclaration des efforts pour la conservation. Cet accord consisterait à reconnaître ce qu'il ou elle fait, même si cela n'est jamais considéré dans la BDCAPC. Il est impératif que les propriétaires fonciers aient un droit explicite et facilité de se retirer du processus.

Pour ceux qui souhaitent s'engager davantage, une assistance directe pourrait être offerte, notamment pour la collecte de documentation, remplir les formulaires de proposition et vérifier les conditions spécifiques au site par des visites sur le terrain ou des consultations d'experts. Ce n'est que lorsque toutes les données nécessaires auront été confirmées et que la participation volontaire du propriétaire foncier aura été assurée que le site serait officiellement comptabilisé dans la BDCAPC (ou autre registre) et déclaré en contribution aux cibles nationales de conservation.

Un autre avantage important réside dans la réduction du fardeau administratif. De nombreux propriétaires fonciers estiment que les processus d'application aux programmes de conservation existants sont opaques, longs ou intimidants. Le jargon technique, les documents requis et l'incertitude quant à l'admissibilité peuvent décourager des gestionnaires qui seraient autrement disposés à s'engager. En transférant la charge du travail technique à des professionnels qualifiés au sein d'institutions tierces et en offrant une guidance, ce modèle susciterait davantage d'intérêt. Les propriétaires fonciers n'auraient plus à naviguer seuls dans le processus, mais pourraient participer avec plus de confiance et de clarté.

En outre, en faisant appel à des acteurs tiers plutôt qu'à un organisme gouvernemental pour mettre en œuvre et gérer le processus de préidentification, le modèle renforce la confiance des propriétaires fonciers privés. Beaucoup d'entre eux se méfient d'une réglementation excessive et craignent que la reconnaissance de la conservation n'entraîne des restrictions sur l'utilisation des terres ou leur développement futur. Un système dirigé par un organisme de conservation ou un partenaire de recherche pourrait atténuer leur scepticisme et établir des relations plus productives et collaboratives entre les propriétaires fonciers et la communauté de la conservation au sens large.

Un autre avantage du modèle de retrait volontaire est qu'il peut améliorer la qualité des données et le partage d'informations pour le secteur de la conservation. La désignation provisoire basée sur une analyse spatiale à haute résolution peut révéler des tendances, des lacunes et des synergies dans la représentation écologique. Ces informations seraient précieuses non seulement pour les le processus de déclaration fédéral et provincial, mais aussi pour les administrations locales et les autres parties prenantes impliquées dans la planification de la conservation. Des protocoles de partage des données, respectueux de la vie privée et des droits de propriété, pourraient permettre la mise en œuvre de projets tels que la planification et la restauration de la connectivité des habitats.

Il est important de noter que le modèle de retrait volontaire ne supprime pas la nécessité d'une validation sur le terrain ou de la contribution des propriétaires. Reconnaisant les limites de la télédétection et de l'IA pour définir les pratiques de gestion appliquées sur le terrain ou les structures de gouvernance sociale, le modèle propose une approche hybride. Une fois provisoirement identifiés, les sites seraient soumis à une phase de vérification au cours de laquelle les propriétaires et/ou des experts locaux confirmeraient les résultats mesurables de conservation et les régimes de gestion. Ce processus en deux étapes — préidentification suivie d'une validation — garantit à la fois l'efficacité et l'intégrité. Il valorise également le rôle du propriétaire foncier comme détenteur de connaissances et gardien du territoire, en intégrant ses connaissances dans le processus de reconnaissance.

La proposition reconnaît également l'importance de mesures de garanties. Les propriétaires fonciers doivent recevoir des informations claires et accessibles sur les implications de la reconnaissance, ainsi qu'un délai défini pendant lequel ils peuvent se retirer sans conséquence. Toutes données partagées ou publiées doivent être soumises à des ententes de confidentialité, appuyées par des garanties juridiques, et la participation ne doit en aucun cas affecter les droits des propriétaires fonciers ni leurs obligations réglementaires au-delà de ce à quoi ils consentent volontairement. La reconnaissance en tant qu'AMCE ne devrait pas être considérée comme un fardeau réglementaire, mais plutôt comme une occasion de faire preuve de leadership, d'accéder à un soutien en matière de gestion et de rejoindre un mouvement national pour la conservation de la biodiversité.

Afin d'encourager davantage la participation et l'adhésion du public, ce modèle pourrait être associé à des programmes d'incitatifs existants. Par exemple, les propriétaires fonciers dont les sites sont finalement reconnus pourraient bénéficier de fonds fédéraux ou provinciaux d'intendance, à des incitatifs fiscaux ou à des certifications qui rehaussent la valeur écologique et marchande de leurs terres. Des programmes tels qu'ALUS, le Programme des dons écologiques ou les nouveaux mécanismes de crédits carbone pourraient être intégrés dans une approche globale, offrant plusieurs niveaux de reconnaissance et de soutien. Cela renforcerait le message selon lequel la conservation n'est pas seulement un bien public, mais aussi une démarche économiquement et socialement bénéfique pour les propriétaires fonciers.

La mise en place de stratégies de communication bien conçues est tout autant importante. En dehors des cercles spécialisés, le public connaît mal les AMCE, la BDCAPC et les objectifs de conservation du Canada. Un modèle de retrait volontaire ne pourra fonctionner que si les propriétaires fonciers et leurs organisations représentatives sont impliqués dans le processus grâce à une communication claire, respectueuse et adaptée. Les messages doivent être élaborés en collaboration avec les associations et fédérations de propriétaires fonciers et les administrations locales afin de garantir leur pertinence culturelle et contextuelle. Des messagers de confiance et des champions locaux peuvent aider à présenter la reconnaissance non pas comme une imposition venant de l'extérieur, mais comme une invitation à participer à une réussite nationale.

Le modèle de retrait volontaire présente un certain nombre d'avantages essentiels qui pourraient directement remédier aux obstacles actuels du système canadien de reconnaissance des mesures de conservation. Le principal avantage est la possibilité d'accélérer la reconnaissance des AMCE dans de vastes zones riches en biodiversité sans que les propriétaires fonciers aient à entreprendre quoi que ce soit. De nombreuses terres privées



au Canada fournissent déjà des services écosystémiques et contribuent à la biodiversité, même dans le cadre d'une utilisation légère ou durable, comme les lots boisés, les pâturages ou les milieux humides sur les terres agricoles. Cependant, ces aires ne sont pas reconnues en raison d'une sensibilisation limitée, d'obstacles techniques ou de préoccupations liées aux implications réglementaires. Un modèle dans lequel celles-ci sont identifiées de manière indépendante en fonction de leur valeur écologique et où la participation est structurée autour du consentement plutôt que de la conformité peut rapidement élargir la conservation sans empiéter sur l'autonomie des propriétaires fonciers. Des programmes pilotes constitueraient une première étape essentielle pour tester et affiner ce modèle. Grâce à un déploiement à petite échelle, un essai pilote pourrait également servir d'exemple de démonstration pour renforcer la confiance des autres régions et acteurs.<sup>29</sup>

Néanmoins, plusieurs obstacles et limites potentiels, notamment liés à la compétence et à l'autorité des provinces en matière de gestion du territoire et de conservation, devraient être abordés. Chaque province ou territoire possède ses propres cadres juridiques ainsi que la légitimité quant aux critères et aux processus relatifs aux aires conservées et à l'aménagement du territoire. La reconnaissance à la BDCAPC, même si elle est gérée au niveau fédéral, repose dans de nombreux cas sur les données et la coopération des provinces, en particulier pour les AMCE. En outre, une approche de préidentification à l'initiative du fédéral, même si elle est animée de bonnes intentions, pourrait être perçue par certaines provinces comme une atteinte à leur compétence, surtout si elle est réalisée sans collaboration précoce ni harmonisation avec les protocoles provinciaux.

Afin d'étudier la viabilité d'un modèle de reconnaissance plus souple avec option de retrait, trois à cinq projets pilotes intersectoriels pourraient être lancés dans des régions à fort intérêt pour la biodiversité et soumises à une pression importante. Élaborés conjointement avec les organismes provinciaux, les organisations autochtones, les réseaux de propriétaires fonciers et les ONG de conservation, ces projets pilotes permettraient de tester le modèle dans des conditions réelles tout en favorisant la collaboration entre les principaux acteurs, et constitueraient un pas concret de plus.

## 5/ Une conception axée sur les résultats : viser au-delà d'une reconnaissance fondée sur les activités

Pour garantir que les efforts de conservation produisent des bénéfices réels, les programmes d'incitatifs devraient soutenir le suivi et les résultats plutôt qu'une forme de « liste de contrôle des activités », en reconnaissant l'impact des propriétaires fonciers et en créant ainsi une culture axée sur les résultats. Notre intérêt va au-delà de la reconnaissance des pratiques de conservation, de protection et de gestion durable appuyées par des incitatifs traditionnels ; il réside dans la garantie que ces actions atteignent bien leurs objectifs biologiques et écologiques.

Le suivi est largement utilisé pour assurer la conformité réglementaire et la reddition sur l'état de l'environnement, mais il joue également un rôle essentiel dans l'évaluation de l'efficacité des actions de conservation et dans le suivi des changements touchant le

---

<sup>29</sup> La conservation et tout ce qu'elle constitue sont des éléments clés de la résilience climatique. La participation des propriétaires fonciers à l'augmentation des valeurs de conservation de leurs propriétés fait partie de la solution pour l'augmenter et progresser.



fonctionnement et/ou l'état des écosystèmes. Il est également utilisé à des fins de reddition auprès des bailleurs de fonds, des parties prenantes et du public.

Cependant, de nombreux propriétaires fonciers, en particulier les petites exploitations ou celles indépendantes, peuvent ne pas disposer des outils et des ressources nécessaires pour mesurer efficacement ces résultats. Pour soutenir cette proposition, les programmes doivent offrir des options de suivi flexibles et accessibles. Il peut s'agir d'indicateurs de biodiversité simplifiés, de validation par télédétection ou d'outils numériques conviviaux (par exemple, applications mobiles, journaux photographiques, trousse de suivi). Cela encourage une gestion adaptative et une amélioration continue, allant au-delà de la simple conformité aux normes de base.

Un soutien financier aux activités de suivi, les réseaux de suivi communautaires ou entre pairs (par exemple, les gardiens du territoire), la reconnaissance pour la transparence des rapports, la formation ainsi que le renforcement des capacités afin de donner aux propriétaires fonciers les moyens d'agir devraient être envisagés dans de tels programmes de suivi afin d'éviter les échecs en matière de conservation, le gaspillage d'investissements et le désengagement des propriétaires (s'ils considèrent que la production de rapports est lourde ou non pertinente, ou qu'aucun bénéfice tangible ne découle de leurs actions de conservation).

Comme le souligne Pittman,<sup>30</sup> l'intensification de la conservation nécessite de s'adapter à de nouveaux paradigmes qui reflètent l'indépendance et l'autonomie des propriétaires fonciers tout en poursuivant les objectifs collectifs de conservation. Une reconnaissance axée sur les résultats, soutenue par une conception réfléchie du suivi, constitue une étape cruciale pour parvenir à cet équilibre, en veillant à ce que les propriétaires demeurent au centre, appuyés et valorisés pour l'impact réel de leur intendance.

## 6/ Créer un portail complet pour la conservation

Le paysage actuel de la conservation au Canada révèle une lacune importante : alors que de nombreux propriétaires fonciers privés font preuve d'un engagement de longue date en faveur de l'intendance des terres, il subsiste un manque d'intérêt envers les cadres de reconnaissance coordonnés, ainsi qu'un manque de structures de soutien et d'incitatifs accessibles et adaptés reflétant la diversité des motivations de ces propriétaires. Les facteurs de motivation des propriétaires fonciers diffèrent : certains agissent sur la base de valeurs personnelles profondément ancrées, tandis que d'autres sont motivés par des incitatifs pratiques.

Afin de répondre efficacement et de façon centralisée à certains de ces motivateurs, le développement d'une plateforme numérique complète et indépendante (non gouvernementale) est une proposition intéressante ; elle serait conçue pour soutenir, autonomiser et valoriser les propriétaires fonciers privés à travers une multitude de possibilités d'engagement en faveur de la conservation. Cette initiative reconnaît qu'une approche uniforme ne suffit pas.

Une plateforme pourrait être conçue en fonction de cette diversité, en offrant des points d'entrée flexibles et diverses formes de soutien adaptées aux préférences individuelles et aux

---

30 Pittman, Jeremy, Raphael Ayambire et Kwaku Owusu Twum (2025). The Social Fit of Conservation Policy on Working Landscapes. *Rangeland Ecology & Management*, Volume 100, mai 2025, pages 56-62. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.rama.2025.01.009>].

réalités régionales. Au cœur de sa conception se trouve la conviction que la reconnaissance n'est pas seulement symbolique, mais aussi catalytique. Lorsque les propriétaires fonciers sont reconnus pour leur gestion responsable, ils sont plus enclins à approfondir leur engagement et à inspirer d'autres personnes.

Pour être significative et inclusive, la reconnaissance doit être adaptable et respecter les préoccupations des propriétaires fonciers en matière de confidentialité. La plateforme devrait donc offrir différents niveaux de reconnaissance, permettant aux participants de déterminer comment leurs contributions seraient représentées. Cette approche établit un équilibre entre le désir d'accès à l'information, de soutien personnel et de reconnaissance, et le besoin tout aussi important de discrétion et de contrôle sur la visibilité.

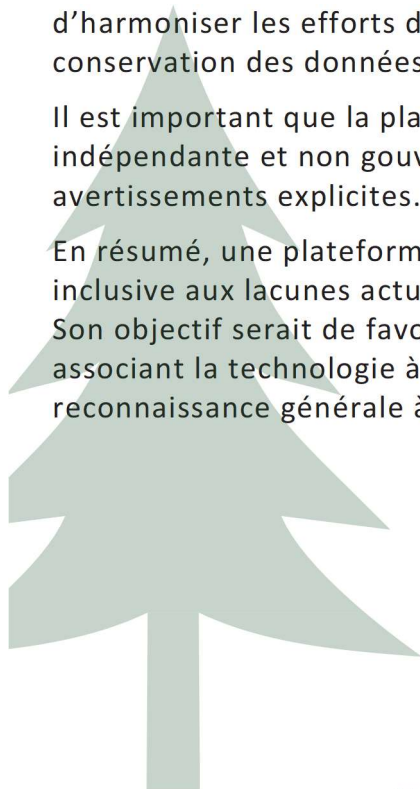
Fonctionnellement, la plateforme devrait servir de carrefour centralisé et orienté vers l'action, reliant les propriétaires fonciers à l'écosystème actuellement fragmenté des organismes de conservation, des fournisseurs de services techniques, des programmes de financement et des réseaux d'échange entre pairs. Cette coordination faciliterait le partage des connaissances, réduirait le dédoublement et amplifierait l'impact collectif des efforts individuels.

Pour favoriser l'adoption d'un tel outil, en particulier parmi les propriétaires fonciers plus âgés ou moins familiers avec les outils numériques, le projet devrait inclure un solide volet en matière d'accompagnement et de formation. Des tutoriels, des webinaires, des guides étape par étape et la tenue d'ateliers en personne permettraient à tous les utilisateurs d'accéder aux fonctionnalités clés et de les utiliser en toute confiance et efficacité.

Le succès de la plateforme dépendra de la solidité de ses partenariats. Les organismes de conservation devraient jouer un rôle de facilitateurs de première ligne, en tirant parti de leurs relations de confiance avec les propriétaires fonciers pour promouvoir l'adoption de la plateforme et fournir un soutien continu. Chaque région (au minimum, chaque province) devrait désigner un organisme de coordination chargé de gérer la sensibilisation, d'harmoniser les efforts des petites organisations et de garantir la pertinence locale de la conservation des données et de la prestation des services.

Il est important que la plateforme soit clairement positionnée comme une initiative indépendante et non gouvernementale, avec un message, une image de marque et des avertissements explicites.

En résumé, une plateforme numérique bien conçue constituerait une réponse évolutive et inclusive aux lacunes actuelles en matière de reconnaissance, de soutien et de coordination. Son objectif serait de favoriser une culture de la conservation plus forte en terres privées en associant la technologie à la confiance, les données à l'action significative et la reconnaissance générale à des résultats bien concrets.





## SEPTIÈME PARTIE : CONCLUSION

Cet aperçu des mesures incitatives en matière de conservation et l'analyse des conditions qui influent sur l'engagement des propriétaires de terres agricoles et de boisés privés à l'égard de la reconnaissance par le biais de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (BDCAPC) mettent en évidence les obstacles et les possibilités liés à la déclaration des terres privées dans les cadres nationaux de conservation. Si les actions de conservation dans le secteur privé se multiplient, le rapportage et la reconnaissance doivent encore faire l'objet d'une attention accrue. De nombreux propriétaires fonciers sont confrontés à des défis — allant de la complexité des processus administratifs aux préoccupations relatives à la confidentialité des données, aux engagements juridiques et aux critères de reconnaissance — qui limitent leur volonté de participer.

Malgré ces obstacles éthiques, sociaux et opérationnels, l'analyse révèle également d'importantes pistes d'amélioration, notamment grâce à un engagement local accru et à une collaboration avec des tiers indépendants et dignes de confiance. À travers le pays, des mécanismes émergent pour soutenir les propriétaires fonciers dans la préparation et la soumission de sites candidats aux AMCE en vue de leur reconnaissance dans la BDCAPC, marquant une évolution prometteuse vers des pratiques de déclaration plus inclusives et mieux coordonnées.

S'attaquer simultanément aux trois obstacles les plus importants ralentissant actuellement la reconnaissance des terres privées conservées parmi les efforts du Canada pour atteindre la Cible 3 permettrait de cibler les goulots d'étranglement persistants du système de reconnaissance des AMCE au Canada : l'absence de garanties en matière de confidentialité sur les terres privées, un processus d'adhésion fastidieux et une motivation insuffisante. Les éliminer permettrait de débloquer une participation à grande échelle, d'améliorer la comptabilisation nationale de la conservation et d'accélérer les progrès significatifs vers l'atteinte de l'objectif 30x30 du Canada.

Premièrement, établir un modèle de reconnaissance flexible et respectueux de la vie privée est essentiel, car les préoccupations en matière de confidentialité sont régulièrement identifiées comme l'une des principales raisons pour lesquelles les propriétaires fonciers hésitent à s'engager. Beaucoup craignent que la divulgation publique de leurs activités de conservation n'entraîne une attention indésirable, des intrusions ou des conséquences réglementaires. Des mécanismes de confidentialité faibles créent une fausse dichotomie : soit une exposition publique (presque) totale, soit aucune reconnaissance. Sans mécanismes de déclaration anonyme ou agrégée, tels que la reconnaissance par lots ou la soumission de propositions par d'intermédiaires de confiance, même les propriétaires fonciers favorables à la conservation sont peu susceptibles de participer. S'attaquer à cette problématique est un préalable à élargir le bassin d'AMCE reconnues sur les terres privées.

Deuxièmement, le lancement de projets pilotes visant à tester un modèle d'adhésion par défaut souple serait une autre priorité d'action, car le système actuel d'adhésion volontaire ne permet pas d'atteindre le niveau de participation nécessaire pour réaliser des progrès significatifs. De nombreuses terres admissibles ne sont pas reconnues, non pas en raison d'une opposition, mais parce que la responsabilité d'initier et de naviguer dans le processus repose entièrement sur les propriétaires fonciers. Une approche d'adhésion par défaut souple, où les terres seraient préalablement identifiées par des tiers de confiance et où les propriétaires fonciers auraient la possibilité de se retirer, pourrait modifier la situation par défaut d'une manière qui accroît la reconnaissance tout en maintenant le caractère volontaire. Tester ce modèle dans un petit nombre de projets pilotes régionaux, éventuellement co-conçus, permettrait d'acquérir des apprentissages concrets, de bâtir la confiance et de démontrer la viabilité du modèle sans nécessiter une refonte nationale.

Troisièmement, intensifier et diversifier les programmes d'incitatifs est essentiel, car la reconnaissance seule ne suffit pas à motiver la plupart des propriétaires fonciers. Ce rapport souligne que si de nombreux propriétaires fonciers sont déjà engagés dans l'intendance, ils ne voient pas suffisamment d'avantages tangibles — financiers, sociaux ou autres — pour demander une reconnaissance officielle. Sans incitatifs plus puissants, cumulables et à plus long terme, un engagement plus large ne restera qu'un souhait, quelle que soit la rationalisation ou la flexibilité du processus de reconnaissance.

Ensemble, ces trois mesures adressent directement les obstacles les plus persistants du système canadien de reconnaissance des AMCE : l'absence de garanties en matière de confidentialité, un processus de reconnaissance fastidieux et une motivation insuffisante. Les éliminer permettrait de susciter une participation généralisée, d'améliorer la comptabilisation nationale en matière de conservation et d'accélérer les progrès significatifs vers l'objectif 30x30 du Canada.

À l'avenir, des efforts soutenus seront nécessaires pour promouvoir, simplifier, clarifier et informer les propriétaires fonciers agricoles et forestiers et leurs associations sur le processus de proposition. Pour susciter une participation nationale aux efforts de conservation, il faut plus qu'un changement politique : il faut des outils accessibles, intuitifs et adaptés à la réalité, aux intérêts et aux valeurs personnels des propriétaires fonciers. Par exemple, l'organisation d'un grand laboratoire d'innovation réunissant de multiples parties prenantes faciliterait sans aucun doute l'identification des outils nécessaires pour faire progresser la reconnaissance de la conservation. Une plateforme Web dédiée, susceptible de jouer un rôle transformateur dans cet effort, devrait être conçue pour répondre aux besoins des propriétaires fonciers, en offrant des conseils clairs et détaillés, des ressources de reconnaissance qui les habilitent à prendre des décisions éclairées sur l'intendance d'écosystèmes résilients. En simplifiant l'accès à l'information et en favorisant un sentiment de communauté et de soutien, cette plateforme pourrait servir de catalyseur pour un engagement à grande échelle en faveur des objectifs de conservation du Canada.

Le renforcement de la présence des terres agricoles, de lots forestiers et de terres à usage récréatif privées dans la BDCAPC enrichit non seulement l'ensemble de données nationales sur la conservation, mais met en valeur également le rôle essentiel des efforts privés et communautaires dans la protection de la biodiversité au Canada. La reconnaissance de ces contributions sera déterminante pour bâtir un réseau de conservation plus équitable, représentatif et résilient à l'échelle du pays.



## ANNEXES

### Annexe 1 : Cadre mondial et national pour la Cible 3 pour la biodiversité : aires protégées et conservées

La nécessité d'une action urgente a été reconnue lors de la quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui a adopté le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (CMBKM).<sup>31</sup> En réponse, Environnement et Changement climatique Canada a mené un processus collaboratif auprès des représentants provinciaux, des territoires et autochtones, ainsi qu'avec la contribution de partenaires et parties prenantes, afin d'élaborer la Stratégie pour la nature 2030 du Canada,<sup>32</sup> une vision commune pour enrayer et inverser la perte de biodiversité au Canada.

Parmi les 23 objectifs fixés par le CMBKM et repris par la stratégie du Canada, la Cible 3 est axée sur la protection et la conservation par d'autres mesures efficaces des zones terrestres, des eaux intérieures, ainsi que les zones côtières et marines gérées. L'objectif ambitieux du Canada pour la Cible 3 vise à conserver 30 % de ces zones d'ici 2030, référé par « 30x30 ».<sup>33</sup>

#### Cible 3 : Réseau canadien d'aires protégées et autres mesures de conservation efficaces

L'effort pancanadien visant à élargir le réseau d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces, ou « AMCE », a été lancé dès 2017, avec un engagement renouvelé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux envers la Cible 3 en 2023 suite à l'adoption de la CMBKM. Connue sous le nom de l'initiative « En route », « En route est un partenariat entre les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la conservation, de la biodiversité, des aires protégées et conservées, ainsi que les organisations représentatives des Autochtones, les administrations municipales et les secteurs de la société canadienne ».<sup>34</sup>

Afin d'élargir le réseau canadien d'aires protégées et d'AMCE, l'initiative En route définit trois domaines d'action prioritaires :

- Les aires protégées : un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ;<sup>35</sup>

<sup>31</sup> [Global Biodiversity Framework](#)

<sup>32</sup> [Canada's 2030 Nature Strategy and the Nature Accountability Bill](#)

<sup>33</sup> [Canada's 2030 Nature Strategy: Halting and Reversing Biodiversity Loss in Canada](#)

<sup>34</sup> [Canada Conservation: A pan-Canadian Pathway initiative, Who we are](#)

<sup>35</sup> [Canada Conservation: A pan-Canadian Pathway initiative, Protected Areas](#)

- AMCE : une zone géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est régie et gérée de façon à atteindre des résultats positifs et soutenus à long terme en matière de conservation in situ de la diversité biologique ainsi que des fonctions et des services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et autres valeurs pertinentes à l'échelle locale ;<sup>36</sup> et
- Aires protégées et de conservation autochtones (APCA) : aires où les peuples ou les gouvernements autochtones dirigent ou partagent la direction de la conservation des terres, des eaux et des écosystèmes par le biais de lois, de systèmes de gouvernance et de connaissances autochtones.<sup>37</sup>

---

<sup>36</sup> [Canada Conservation: A pan-Canadian Pathway initiative, Other Effective area-based Conservation Measures](#)

<sup>37</sup> [Canada Conservation: A pan-Canadian Pathway initiative](#)



## Annexe 2 : Exemples d'incitatifs sociaux, financiers et réglementaires et leurs objectifs

| Incitatifs sociaux, activités et exemples                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Reconnaissance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Reconnaître et souligner publiquement les contributions des individus et des organisations, à titre individuel ou de façon collective, aux efforts de conservation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>Reconnaissance et certification</p> <p>Reconnaissance publique et couverture médiatique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce le prestige social et la réputation.</li> <li>• Encourage la reconnaissance communautaire, à l'échelle locale, régionale ou nationale.</li> <li>• Encourage l'influence des pairs.</li> <li>• Offre des avantages commerciaux (par exemple, des produits issus d'une gestion durable).</li> <li>• Inculque une éthique de conservation à long terme et une intendance responsable.</li> <li>• Facilite l'accès aux réseaux de soutien à la conservation.</li> <li>• Normalise la protection des terres en montrant que la conservation est valorisée par la société, aux yeux du public.</li> </ul>                                                                                        |
| <b>Éducation et renforcement des capacités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Améliorer les connaissances, les compétences et les ressources afin que les individus et/ou les organisations puissent prendre des décisions éclairées en matière de conservation et s'engager dans une gestion durable des terres et une protection de l'environnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Assistance technique</p> <p>Ressources éducatives (ex. vidéos pédagogiques, ateliers, documents d'information, documents d'orientation et consultations directes)</p> <p>Démonstrations (ex. visites sur le terrain, ateliers)</p> <p>Programmes d'ambassadeurs (propriétaires fonciers modèles) et de leadership</p> <p>Micro-interventions (axées sur la modification des croyances à l'égard des autres afin de renforcer l'engagement des propriétaires fonciers modèles dans l'action collective (ex. lors de réunions communautaires))</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilise aux défis environnementaux (impact du changement climatique, de la perte d'habitat et de la dégradation des sols).</li> <li>• Partage et promeut des solutions de gestion durable et une prise de décision fondée sur la science.</li> <li>• Facilite l'accès aux conseils techniques et aux ressources d'apprentissage.</li> <li>• Facilite la compréhension et l'accès au financement de la conservation, aux marchés complémentaires (ex. les marchés de compensation carbone et les crédits de biodiversité) et soutenir le processus de demande.</li> <li>• Développe les compétences techniques et pratiques nécessaires à la gestion et à la surveillance des terres.</li> </ul> |

|                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliore la connaissance des politiques et des réglementations avec une orientation.</li> <li>• Renforce le sentiment d'efficacité des programmes, ainsi que la confiance et la crédibilité à leur égard.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Mouvement social et autonomisation de la communauté</b>                                                     | Mobiliser des groupes et/ou des actions collectives, renforcer l'engagement local et l'appropriation de la conservation et créer une gestion à long terme pour la protection de l'environnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Reconnaissance culturelle<br>Réseaux d'intendance pour la conservation<br>Partenariats                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce le soutien et l'engagement de la communauté.</li> <li>• Encourage une action collective ou à grande échelle (au-delà des limites de propriété) en faveur de la conservation.</li> <li>• Donne une voix aux petits propriétaires (ou ceux marginaux) dans la prise de décision.</li> <li>• Autonomise les communautés locales.</li> <li>• Favorise une culture de l'intendance responsable, renforce la conservation en tant que responsabilité sociale et qu'objectifs communautaires communs.</li> <li>• Encourage les engagements à long terme en matière de conservation (ex. grâce au savoir organisationnel et générationnel).</li> <li>• Promeut et facilite l'influence et l'apprentissage entre pairs, le réseautage et le partage des connaissances sur les bonnes pratiques.</li> <li>• Donne plus de pouvoir aux dirigeants locaux.</li> </ul> |
| <b>Points clés à retenir</b>                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Qu'est-ce qui pourrait rendre la conservation des terres attrayante en termes d'incitatifs sociaux au Canada ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation de l'attachement profond à la terre et aux paysages naturels, l'accès à la nature et aux ressources.</li> <li>• Sensibilité et respect des valeurs rattachées au patrimoine, passation des terres pour des avantages financiers et non financiers et comme sécurité pour les descendants.</li> <li>• Intérêt du public pour les activités de reconnaissance et d'appréciation communautaire.</li> <li>• Réseautage entre pairs et leadership des propriétaires fonciers : influence mutuelle lorsqu'ils voient leurs pairs protéger légalement leurs terres.</li> <li>• Confiance dans la gouvernance</li> <li>• Engagement à long terme : les propriétaires fonciers restent en contact avec les organismes de conservation après la protection juridique, ce qui garantit la poursuite de leur implication.</li> </ul>                              |

- Combinaison avec des avantages financiers : de nombreux incitatifs sociaux fonctionnent mieux lorsqu'ils sont associés à des incitatifs fiscaux, à une rémunération pour services rendus ou à un soutien financier.

## Exemples de programmes

Comment les incitatifs favorisent-ils l'engagement et le dénombrement dans la BDCAPC, c'est-à-dire comment contribuent-ils à la reconnaissance des aires de conservation au Canada ?

### Conservation de la nature Canada (CNC)

- **Reconnaissance publique** : les propriétaires fonciers sont mentionnés dans les rapports de CNC, dans les médias et dans le cadre de programmes de récompenses.
- **Ateliers éducatifs** : CNC offre de la formation sur les pratiques de conservation et les avantages des servitudes légales.
- **Soutien à l'intendance** : Conseils techniques et écologiques continus en matière de gestion.

Et plus...

- Renforce la réputation des propriétaires fonciers à titre de leaders en matière de conservation.
- Crée des réseaux communautaires à long terme autour des efforts de conservation.

### Canards Illimités Canada (CIC)

- Prix et certifications en matière de gestion responsable : Les propriétaires fonciers sont reconnus pour la protection des milieux humides grâce à des servitudes de conservation.
- Reconnaissance dans les médias publics : Les participants à la conservation sont mis de l'avant dans les publications de CIC et dans les actualités communautaires.
- Ateliers et apprentissage entre pairs : Les agriculteurs et les propriétaires fonciers bénéficient de formations et d'occasions de réseautage.
- Partenariat : L'Initiative d'intendance des forêts et des milieux humides (Forest Management and Wetland Stewardship Initiative) promeut et soutient la gestion durable de pointe des forêts, établit des principes directeurs et des pratiques de gestion exemplaires pour la conservation des milieux humides et de la sauvagine dans la planification et les opérations de gestion forestière, et complémente les exigences provinciales en matière de planification de la gestion forestière et les besoins des programmes de certification forestière.

Et plus...

- La reconnaissance locale permet aux propriétaires fonciers de se sentir valorisés au sein de leur communauté.
- Des ateliers éducatifs offrent un soutien pratique aux propriétaires fonciers qui s'engagent dans la conservation.
- Le partenariat permet aux industries de se former et de participer à l'élaboration d'outils de gestion.

| Incitatifs financiers, activités et exemples                                                                                                                                                               | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Avantage fiscal</b>                                                                                                                                                                                     | Offrir des réductions, des exonérations ou des crédits d'impôt.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Réduction de la taxe foncière</p> <p>Déduction fiscale sur le revenu pour les coûts liés à la conservation</p> <p>Exonération des gains en capital</p> <p>Report d'impôt pour la foresterie durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit la charge financière des propriétaires fonciers qui consacrent une partie de leurs terres à la conservation.</li> <li>• Très bien accepté par de nombreux producteurs.</li> <li>• Offre une compensation financière souvent immédiate ou à court terme pour encourager la protection (justice par la reconnaissance).</li> <li>• Compense les pertes de revenus liées aux restrictions d'utilisation des terres (ex. protection des milieux humides, conservation des habitats).</li> <li>• Encourage la conservation volontaire sans exiger d'engagements juridiques permanents (ex. servitudes).</li> </ul> <p>Mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peut être complexe à mettre en place (coûts de transaction et mécanismes impliquant plusieurs niveaux de gouvernement).</li> <li>• Cela comporte un risque de réduction de l'assiette fiscale des petites municipalités rurales si cette mesure n'est pas assortie d'un mécanisme d'adaptation (voir le programme actuel de remboursement d'impôt du Québec pour les organismes de conservation, à titre de solution temporaire).</li> <li>• Perception d'inégalités dans les communautés locales en raison des changements dans la répartition de l'imposition et de la charge fiscale.</li> <li>• La taxe foncière peut être relativement faible et ne pas constituer un incitatif significatif.</li> </ul> |
| <b>Paiement direct pour la protection et les services écosystémiques et subventions</b>                                                                                                                    | Fournir un soutien financier immédiat, souvent à court terme, pour compenser des bénéfices écologiques spécifiques (tels que la qualité de l'eau, la conservation de la faune et de l'habitat, la séquestration du carbone).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Paiement unique (forfaitaire) ou annuel</p> <p>Subventions</p>                                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très bien acceptées par de nombreux producteurs.</li> <li>• Fournit une compensation financière souvent immédiate ou à court terme pour les pertes de revenus liées aux restrictions d'utilisation des terres (par exemple, protection des milieux humides, conservation des habitats).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourage la conservation volontaire sans nécessairement exiger d'engagements juridiques permanents, bien que cela soit rare.</li> </ul> <p>Mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite une source de financement durable.</li> <li>• Ne doit pas être considéré comme une subvention pour des activités d'exploitation (par exemple, un propriétaire foncier qui a dégradé ses terres par des pratiques intensives ne devrait pas recevoir une somme forfaitaire simplement pour mettre fin à ces activités).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Primes et mécanismes fondés sur le marché</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Générer des revenus en participant aux marchés environnementaux, grâce à des prix bonifiés, des crédits échangeables ou des avantages liés à la certification. Cela permet d'obtenir des prix de vente plus élevés sur le marché ou des avantages liés à la certification en adoptant des pratiques d'aménagement du territoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p>Programmes fournissant des revenus pour la préservation des actifs et des paysages naturels</p> <p>Crédits carbone, crédits pour les espèces, crédits pour la biodiversité</p> <p>Certifications</p> <p>Banques de conservation (par exemple, banques d'habitats ou d'espèces menacées)</p> <p>Permis négociables pour la qualité de l'eau</p> <p>Crédits de développement transférables</p> <p>Compensations de biodiversité</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt croissant pour les programmes de conservation fondés sur le marché en tant que nouvelles opportunités économiques.</li> <li>• Les résultats en matière de conservation pourraient s'améliorer si les propriétaires fonciers pouvaient générer et vendre des bénéfices de conservation — ce qui favoriserait une plus grande quantité et qualité d'habitats à l'échelle du paysage.</li> <li>• Lorsque les promoteurs doivent compenser les dommages environnementaux causés par leurs projets, la conservation fondée sur le marché offre une voie pour satisfaire aux exigences de restauration.</li> </ul> <p>Mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'incertitude des marchés du crédit et l'échec pourraient limiter les nouvelles possibilités de développement de programmes.</li> <li>• Risque d'échec des crédits : les quantités de crédits échangées, le prix des crédits de conservation, les revenus totaux et les revenus des vendeurs chutent considérablement en présence de ce type de risque.</li> <li>• Réticence ou appréhension des propriétaires fonciers à s'engager dans des engagements de conservation à long terme et juridiquement contraignants.</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le manque de recherche, de lignes directrices claires et d'exemples récents à partager pour les marchés émergents peut décourager de nouveaux investisseurs.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Génération de revenus alternatifs provenant d'activités compatibles avec la conservation</b>                                                                                                                                                                                         | Générer des sources de revenus secondaires non marchands à partir d'activités compatibles avec la conservation ou basées sur la nature                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>Écotourisme</p> <p>Baux de conservation</p> <p>Accès récréatif et baux</p> <p>Services culturels et de bien-être</p> <p>Banques de compensation écologique ou de conservation d'espèces menacées (modèles non marchands) (modèles non marchands)</p>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintient et encourage les activités compatibles avec la conservation dans le but d'assurer la viabilité économique de l'activité elle-même grâce à des pratiques d'utilisation durable des terres, ou dans le but d'obtenir des revenus supplémentaires provenant de ces activités (ex. droits d'accès pour des activités contrôlées (chasse, sports récréatifs, etc.)).</li> <li>Génère des revenus grâce à l'entretien des paysages et à la promotion des activités de conservation.</li> <li>Favorise les liens avec la communauté et une meilleure sensibilisation à la nature (accès à la nature).</li> <li>Ne repose pas sur des marchés environnementaux formels.</li> </ul> <p>Mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés à la fluctuation de la demande des consommateurs et des sources de revenus.</li> <li>Tous les propriétaires fonciers n'ont pas le même accès ou la même capacité à développer des opportunités (inégalité).</li> </ul> |
| <b>Incitations à l'allègement des coûts</b>                                                                                                                                                                                                                                             | Réduire la charge financière liée à la conservation en diminuant les coûts initiaux ou en compensant les dépenses courantes par des investissements partagés ou des tarifs préférentiels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p>Programmes de partage des coûts</p> <p>Réductions sur les services et les fournitures</p> <p>Sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurances</li> <li>Membrariats</li> <li>Certifications</li> <li>Services juridiques</li> <li>Sondages</li> <li>Évaluations</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une option acceptable pour de nombreux producteurs.</li> <li>Réduction immédiate des dépenses « nécessaires ».</li> <li>Fournit une additionnalité claire pour les investissements publics.</li> </ul> <p>Mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les dépenses ne sont pas nécessairement admissibles.</li> <li>Délais de remboursement des paiements peuvent être déraisonnables.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de conservation essentielles (ex. plantation d'arbres, restauration des milieux humides, lutte contre les espèces envahissantes, clôtures, etc.)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Incitatif peu efficace, car les montants accordés peuvent être considérés comme insignifiants et insuffisants pour compenser les coûts.</li> <li>Pour de nombreux propriétaires fonciers, l'octroi d'un paiement direct peut être plus intéressant qu'une réduction. Peut parfois être perçu comme une mesure « top-down » ou trop normative par les producteurs.</li> <li>Dans le cas des projets d'infrastructures de conservation, cela tend à favoriser la création de nouvelles infrastructures plutôt que l'amélioration, l'achèvement ou l'entretien des infrastructures existantes.</li> </ul>                                                              |
| <b>Points clés à retenir</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p>Qu'est-ce qui pourrait rendre la conservation des terres attrayante en termes d'incitatifs financiers au Canada ?</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>La possibilité de cumuler les incitatifs au fil du temps et d'étaler les avantages afin de se rapprocher autant que possible d'un financement perpétuel.</li> <li>Des outils de conservation flexibles pour soutenir l'adaptation et la stabilité économiques, afin de permettre des utilisations durables des terres et des possibilités commerciales.</li> <li>Des financements créatifs à long terme, tels que les fonds de dotation et les fonds de certification d'intendance.</li> <li>Des programmes de conservation bien équilibrés pour garantir aux propriétaires fonciers des avantages financiers tangibles tout en protégeant leurs terres.</li> </ul> |
| <b>Exemples de programmes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p><b>Programme de dons écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre d'importantes exonérations fiscales sur les gains en capital et des crédits d'impôt sur le revenu (reçus fiscaux pour dons de bienfaisance) qui peuvent compenser d'autres revenus imposables, ce qui constitue dans de nombreux cas un retour financier substantiel et intéressant.</li> </ul> <p>Et plus...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encourage les propriétaires fonciers à faire don de terres ou de servitudes de conservation écologiquement importantes à un organisme agréé qui, dans de nombreux cas, reconnaît l'importance du processus de reconnaissance et d'enregistrement et s'y soumet.</li> <li>Une seule demande et un seul processus d'approbation, même si le programme est administré à l'échelle fédérale et provinciale, ce qui rend le processus efficace et simplifié.</li> <li>Il est bien connu, adopté et promu par les organismes de conservation, qui offrent un soutien ou prennent même en charge certaines obligations du donateur tout au long du processus.</li> <li>Les propriétaires fonciers profondément attachés à leur terre apprécient la protection perpétuelle de celle-ci comme une garantie contre un développement futur ou une utilisation incompatible.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### **Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées de l'Ontario (PEFTP)**

- Les propriétaires fonciers privés qui protègent des éléments naturels importants (milieux humides, forêts, etc.) bénéficient d'avantages tangibles : une exonération fiscale de 100 % sur la partie de leur terrain qui fait l'objet d'une conservation. Et contrairement aux programmes standard de report d'impôt, il s'agit d'une exonération totale.
- Allègement financier direct pour les propriétaires fonciers grâce à des économies d'impôt.
- De nombreux propriétaires fonciers semblent considérer cette approche comme un équilibre respectueux entre les droits de propriété privée et l'intérêt écologique public, en particulier ceux qui ont un lien personnel ou générationnel profond avec la terre.
- Possibilité de cumuler d'autres programmes de conservation et fiscaux avantageux sur le plan financier.

Et plus...

- Bien que les servitudes de conservation puissent être admissibles à ce programme, elles ne sont pas obligatoires. Le programme incite les propriétaires fonciers privés à protéger des paysages écologiquement précieux sans imposer de mécanismes de conservation restrictifs.
- La procédure de demande semble simplifiée et facilitée, ce qui permet d'obtenir facilement un avantage financier important. Toutefois, le processus d'évaluation écologique peut être discutable (dans de nombreux cas, l'évaluation écologique initiale est basée sur des données ou des cartographies préexistantes, et une vérification sur le terrain n'est pas toujours effectuée).
- La conformité est assurée par une déclaration annuelle des propriétaires fonciers attestant que le terrain reste dans son état naturel, non perturbé, et qu'aucune activité disqualifiante n'a eu lieu.

### **Services alternatifs d'utilisation des terres (ALUS Canada)**

- Rémunérer les agriculteurs et les éleveurs pour la restauration et la gestion des écosystèmes naturels (ex. les milieux humides, les bandes riveraines, les prairies) de terres agricoles marginales ou non rentables.
- Le paiement pour la production de services écosystémiques générés par la reconversion à la nature compense ainsi la perte potentielle de revenus résultant de cette reconversion ou de la modification des pratiques.
- Revenus prévisibles, assurant ainsi une stabilité financière.
- Paiements directs.
- Les paiements n'ont aucune incidence sur l'admissibilité aux programmes d'incitatifs fiscaux (par exemple, le programme d'imposition foncière des biens-fonds agricoles de l'Ontario).
- Le programme ALUS peut compléter d'autres programmes et subventions afin d'augmenter les revenus.

Et plus...

- L'accent est mis sur les terres exploitées, ce qui signifie que les activités agricoles et les revenus ne sont pas exclus du champ d'application de la protection, mais pris en considération et encouragés par des pratiques durables et adaptées afin de tirer parti des avantages liés au capital naturel.
- Mis en œuvre par la communauté, et conçu pour promouvoir le partage des connaissances entre agriculteurs.
- La programmation communautaire (avec des bureaux provinciaux et régionaux) permet d'adapter les services offerts aux communautés cibles locales, réduisant ainsi la charge administrative (processus de demande simplifié, soutien à l'inscription, réponses rapides aux demandes d'approbation, contrats flexibles).
- Améliorations foncières et avantages liés à la conservation (fertilité des sols, réduction de l'érosion et rétention d'eau), rendant les terres agricoles plus productives.
- Favorise l'éthique d'intendance des terres (pour la conservation de l'environnement), qui constitue une forte incitation sociale pour les éleveurs et les agriculteurs.

| Incitatifs réglementaires, activités et exemples                                | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Politiques contraignantes et cadres juridiques</b><br>Application            | Exiger ou encourager fortement les propriétaires fonciers à protéger les écosystèmes, à gérer les terres de manière durable ou à restreindre les pratiques nuisibles en utilisant le pouvoir politique et réglementaire et les mécanismes d'application pour garantir le respect des règles.                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Rationaliser les exigences du processus d'autorisation ou de déclaration</b> | Réduire la charge administrative (ex. formalités administratives, retards dans l'octroi des autorisations, rapports de conformité).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Exigences en matière de normalisation<br>Calendriers<br>Plateformes numériques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit les étapes inutiles et les informations à fournir afin de rendre les procédures plus efficaces.</li> <li>• Améliore la coordination et la collaboration entre les agences afin de rationaliser le processus d'octroi des permis, de réduire les redondances et d'améliorer l'efficacité.</li> </ul>                                                                                                                                                |
| <b>Conditionnalité croisée</b>                                                  | Conditionner les avantages prévus par la réglementation existante à des efforts de protection des écosystèmes allant au-delà des exigences légales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Va au-delà des exigences légales.</li> <li>• Apporte une meilleure performance environnementale démontrée.</li> <li>• Exige une certaine flexibilité.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Garantie juridique</b>                                                       | Garantir juridiquement que la participation volontaire à des mesures de conservation n'entraînera pas de restrictions, de sanctions ou d'autres conséquences négatives.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit le stress et favorise la tranquillité d'esprit.</li> <li>• Renforce la confiance en réduisant la crainte d'impacts négatifs.</li> </ul> <p>Mais...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La rigidité des ententes de garantie pourrait nuire à l'atteinte des objectifs de conservation, notamment lorsque de nouvelles connaissances et informations scientifiques sont acquises et partagées en vue d'améliorer la protection.</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les catastrophes naturelles (telles que les inondations, les maladies ou les incendies) ou les impacts contrôlés par la nature sur les cibles de conservation semblent peu pris en compte, ce qui constitue une source de préoccupation (ex. les feux de forêt naturels).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Points clés à retenir</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Qu'est-ce qui pourrait rendre la conservation des terres attrayante en termes d'incitatifs réglementaires au Canada ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Associer des récompenses financières, techniques ou basées sur la reconnaissance.</li> <li>Réglementer et faciliter l'accès et la réalisation d'audits de conformité et de rapports communs.</li> <li>Application avec le soutien de la communauté : une application collaborative (plutôt que des approches punitives) contribue à maintenir la participation et la bonne volonté.</li> <li>Le suivi des résultats à l'aide de programmes standardisés définissant des indicateurs de performance clairs en matière de conservation (ex. restauration de la biodiversité, séquestration du carbone) est plus facile à comprendre et à mettre en œuvre.</li> </ul> |
| <b>Exemples de programmes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Habitats refuges en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition de l'Ontario</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entente volontaire de conservation entre les propriétaires fonciers et un gouvernement ou un organisme de conservation.</li> <li>Fournit une garantie juridique : aucune nouvelle obligation réglementaire si les espèces augmentent ou colonisent la propriété.</li> <li>Basé sur un « état de référence » : les propriétaires fonciers sont uniquement tenus de maintenir cet état de référence après l'expiration de l'entente.</li> <li>Sécurité juridique : les propriétaires fonciers sont protégés contre les restrictions futures prévues par la Loi sur les espèces en péril (LEP).</li> <li>Protection juridique contre les mesures d'application si, après avoir volontairement créé ou amélioré l'habitat d'espèces en péril, ces espèces commencent à utiliser leur terrain. Si les propriétaires fonciers souhaitent par la suite remettre le terrain dans son état d'origine (tel que spécifié dans l'entente), aucune autorisation ou permis supplémentaires en vertu de la LEP n'est requis.</li> <li>Aucune pénalité pour les mesures de gestion positives : le programme supprime les facteurs dissuasifs qui pourraient inciter les propriétaires fonciers à éviter de créer ou d'améliorer des habitats par crainte de nouvelles obligations réglementaires une fois qu'une espèce s'est implantée sur le site.</li> <li>Les ententes définissent une date de début et de fin claire, ainsi que les conditions de référence, ce qui donne aux propriétaires fonciers une certaine souplesse dans la gestion de leurs terres au fil du temps.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

Et plus...

- Encourage les propriétaires fonciers à créer ou à préserver des habitats pour les espèces en péril.
- Grâce à des organisations partenaires, les propriétaires peuvent bénéficier d'évaluations écologiques, de conseils sur la restauration et d'aide à la gestion des habitats, souvent gratuitement.

Mais...

- Les gains en matière d'habitat peuvent être temporaires, ce qui peut limiter les résultats à long terme en matière de rétablissement ou de conservation des espèces.
- Certains estiment que la compensation ou le soutien ne sont pas à la hauteur des efforts fournis et des restrictions potentielles à l'utilisation des terres.
- Des expériences négatives passées en matière de gouvernance peuvent susciter du scepticisme à l'égard des ententes volontaires.
- La participation ne contribue pas automatiquement aux bases de données nationales sur la conservation (par exemple, la BDCAPC), ce qui peut limiter la visibilité du programme dans le cadre d'un suivi plus large de la biodiversité, à moins d'être combinée à d'autres mécanismes.

#### **Programmes de plans agroenvironnementaux (PAE)**

- Favorise la conformité aux réglementations environnementales.
- Aident les exploitations agricoles à identifier et à atténuer les risques liés à la gestion des nutriments, à l'utilisation des pesticides, à la protection des cours d'eau et à la gestion des déchets, domaines souvent réglementés par les lois sur l'environnement et l'agriculture.
- Bien que le gouvernement fédéral soutienne le programme PAE, sa gestion et sa mise en œuvre sont décentralisées, les agences provinciales et territoriales, en collaboration avec les organisations agricoles, adaptant le programme aux besoins agricoles et environnementaux régionaux.

Et plus...

- De nombreux programmes de financement à coûts partagés issus de partenariats fédéraux-provinciaux (par exemple, les Initiatives stratégiques du Partenariat canadien pour une agriculture durable) exigent ou accordent la priorité aux exploitations agricoles ayant réalisé un PAE.
- Les PAE témoignent d'un engagement envers la responsabilité environnementale, améliorent l'acceptabilité sociale et peuvent ouvrir la voie à des marchés à valeur ajoutée ou à des programmes de certification.
- Ils permettent le renforcement des capacités, notamment par la formation, l'apprentissage entre pairs et la mise à disposition d'outils pour la planification environnementale et l'amélioration continue.
- Aide à identifier et à réduire les risques environnementaux, permettant aux exploitations agricoles de les gérer de manière proactive, en réduisant ainsi la responsabilité, les interruptions d'activité ou les amendes potentielles liées à des incidents de pollution.



## BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

Alliance canadienne des organismes de conservation (2024). Protected Areas Reporting by Land Trusts to the Canadian Protected and Conserved Areas Database (CPCAD) [rapport non publié].

Ayambire, Raphaël Anammasiya, Jeremy Pittman et Andrea Olive (2021). Incentivizing stewardship in a biodiversity hot spot: land managers in the grassland. *FACETS* 6 (1), 1307-1322. En ligne [<https://www.facetsjournal.com/doi/pdf/10.1139/facets-2020-0071?download=true>].

Bazerman, Max (2020). *Better, Not Perfect – A Realist’s Guide to Maximum Sustainable Happiness*. HarperCollins. 256 pages.

Burns, Jessica, Habitat Faunique Canada (2025-03-17) (communication personnelle).

Canada Conservation (2024). Protected areas. En ligne [<https://canadaconservation.ca/home/conserving-lands/protected-areas/>]

Canada Conservation (2024). Who we are: A Pan-Canadian Pathway initiative. En ligne [<https://canadaconservation.ca/home/about/who-we-are/>].

Canada Conservation (2024). *Other effective area-based conservation measures (AMCEs)*. En ligne [<https://canadaconservation.ca/home/conserving-lands/oecms/>].

Canada Conservation (2024). *Protected areas: A Pan-Canadian Pathway initiative*. En ligne [<https://canadaconservation.ca/home/conserving-lands/protected-areas/>].

Canada Conservation (2024). *The pan-Canadian Pathway initiative*. En ligne [<https://canadaconservation.ca/home/pathway-initiative/>].

Chesapeake Conservancy (2024). *Annual Report 2023*. En ligne [<https://www.chesapeakeconservancy.org/wp-content/uploads/2024/04/Chesapeake-Conservancy-2023-Annual-Report.pdf>].

Chizmar, Stephanie, Tamara Cushing, Srijana Baral et Tatyana Ruseva (2025). *How do landowners perceive and respond to incentives for sustainable forest management? A synthesis to inform discussions on programs for climate-smart forestry*. *Trees, Forests and People* 19 (2025) 100753. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.tfp.2024.100753>].

Convention sur la diversité biologique (2022). *Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En ligne [<https://www.cbd.int/gbf>].



Dudley, Nigel, Holly Jonas, Fred Nelson, Jeffrey Parrish, Aili Pyhälä, Sue Stolton, James E. M. Watson et al. (2018). *The essential role of other effective area-based conservation measures in achieving big bold conservation targets*. In *Global Ecology and Conservation*, Volume 15, Juillet 2018. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.gecco.2018.e00424>].

ECO Magazine (2023, August 8). *Chesapeake Conservancy's Conservation Innovation Center Turns 10*. En ligne [<https://ecomagazine.com/news/coastal/chesapeake-conservancy-s-conservation-innovation-center-turns-10/>].

Environment et Changement climatique Canada (2023). *Canada's 2030 Nature Strategy and the Nature Accountability Bill*. Government of Canada. En ligne [<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/biodiversity/2030-nature-strategy.html>].

Environment et Changement climatique Canada (2023). *Canada's 2030 Nature Strategy: Halting and Reversing Biodiversity Loss in Canada*. En ligne [<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/biodiversity/canada-2030-nature-strategy.html>].

Environment et Changement climatique Canada (2024). *Canadian Protected and Conserved Areas Database (CPCAD)*. En ligne [<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/conservation-land-water/canadian-protected-conserved-areas-database.html>].

Fitzsimons, James, Sue Stolton, Nigel Dudley (Equilibrium Research; IUCN World Commission on Protected Areas), et Brent Mitchell. *Defining "long-term" for protected areas and other effective area-based conservation measures (AMCEs)*. Juillet 2024. Note technique. En ligne [<https://iucn.org/sites/default/files/2024-09/iucn-wcpa-technical-note-14.pdf>].

Gilmore, Maya Kate (2024). *Credit failure risk in market-based conservation programs*. The Centre for Behavioral & Experimental Agri-Environmental Research. En ligne [<https://www.wyoextension.org/agpubs/pubs/B-1355.pdf>].

Gooden, Jennifer et Michael Sas-Rolfes (2020). *A review of critical perspectives on private land conservation in academic literature*. *Ambio* 2020, 49:1019–1034. En ligne [[https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7067726/pdf/13280\\_2019\\_Article\\_1258.pdf](https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7067726/pdf/13280_2019_Article_1258.pdf)].

Greenway, Guy, Corvus Centre for Conservation (2025-02-04) (communication personnelle).

Gilvesy, Bryan, ALUS Canada (2025-02-14) (communication personnelle).

Jenkins, Megan et Harrison Naftel (2022). *Making Private Lands Count for Conservation: Policy Improvements toward 30x30*. The Center for Growth and Opportunity at Utah State University. En ligne [<https://www.thecgo.org/wp-content/uploads/2022/03/Private-Lands-30-x-30-1.pdf>].

Kopsieker, Lisa et Tilmann Disselhoff (2024). *The contribution of private land conservation to 30x30 in Germany*. *Frontiers dans Conservation Science*, 9 janvier 2024. Sec. Global Biodiversity Threats, Volume 4 – 2023. En ligne [<https://doi.org/10.3389/fcosc.2023.1324928>].

Lounds, John, Centre pour la conservation des terres (2025-03-11) (communication personnelle).

Mack, Cameron, Habitat Faunique Canada (2025-03-17) (communication personnelle).

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Direction principale du développement de la conservation (2024). *Recognizing Other Effective Conservation Measures (AMCE) Within Continental Quebec*. 1st ed. En ligne [[https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/amce/lignes-directrices-AMCE-en.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/amce/lignes-directrices-AMCE-en.pdf)].

Nguyen-Van, Phu, Anne Stenger et Tuyen Tiet. *Social incentive factors in interventions promoting sustainable behaviors: A meta-analysis*. PLoS One. 2021 Décembre 8 ;16(12):e0260932. [doi: [10.1371/journal.pone.0260932](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0260932)].

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (n.d.). *Safe Harbour Habitat under the Endangered Species Act*. Government of Ontario. En ligne [<https://www.ontario.ca/page/safe-harbour-habitat>].

Ontario Soil and Crop Improvement Association (n.d.). *About Species at Risk Farm Incentive Program (SARFIP)*. En ligne [<https://www.ontariosoilcrop.org/oscia-programs/species-at-risk/>].

Ontario Woodlot Association (2024). *Investigating Private Woodlots in Ontario as Other Effective Area-Based Conservation Measures Supporting Canada's 30x30 Target 1 Challenge* [rapport non publié].

Pittman, Jeremy, Université de Waterloo (2025-03-14) (communication personnelle).

Pittman, Jeremy, Raphaël Ayambire, et Kwaku Owusu Twum (2025). *The Social Fit of Conservation Policy on Working Landscapes*. Rangeland Ecology & Management, Volume 100, Mai 2025, Pages 56-62. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.rama.2025.01.009>].

Prevost, Glen, Ontario Woodlot Association (2025-03-13) (2025-06-11) (communication personnelle).

Qin, Siyu et al. *An inclusive, empirically grounded inventory facilitates recognition of diverse area-based conservation of nature*. One Earth, Volume 7, No. 6, 21 Juin 2024, Pages 962-975. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.oneear.2024.03.005>].

Raymond, C. M., et al. *The influence of place attachment, and moral and normative concerns on the conservation of native vegetation: A test of two behavioural models*. Décembre 2011. Dans Journal of Environmental Psychology 31(4):323-335. En ligne [<https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2011.08.006>].

Tabas, Philip, The Nature Conservancy (2025-03-12) (communication personnelle).

The Chesapeake Conservancy (2025). En ligne [<https://www.chesapeakeconservancy.org/>].

The Environmental Coastal and Offshore Magazine (8 août 2023). *Chesapeake Conservancy's Conservation Innovation Center Turns 10*. En ligne [<https://ecomagazine.com/news/coastal/chesapeake-conservancy-s-conservation-innovation-center-turns-10/>].

Thompson, Kristen, Bryan Gilvesy, Bob Bailey, et Dave Reid. 2009. *Growing ALUS in Ontario*. Pages 226-227, dans Proceedings of the Ecological Goods and Services Technical Meeting, Ottawa, Canada. Prairie Habitat Joint Venture (Edmonton). En ligne [<https://alus.ca/wp-content/uploads/2024/09/egs-techmeeting-proceedings.pdf>].

U.S. Fish and Wildlife Service (n.d.). *Candidate Conservation Agreements*. En ligne [<https://www.fws.gov/program/candidate-conservation-agreements>].

U.S. Fish and Wildlife Service (n.d.). *Candidate Conservation Agreements with Assurances*. En ligne [<https://www.fws.gov/program/candidate-conservation-agreements-assurances>].

U.S. Fish and Wildlife Service (n.d.). *Conservation Benefit Agreements*. En ligne [<https://www.fws.gov/library/collections/conservation-agreements>].

U.S. Fish and Wildlife Service (n.d.). *Enhancement of Survival Permits with Conservation Benefit Agreements*. En ligne [<https://www.fws.gov/service/enhancement-survival-permits>].

U.S. Fish and Wildlife Service (n.d.). *Safe Harbor Agreements*. En ligne [<https://www.fws.gov/program/safe-harbor-agreements>].

Woodward, Renata, Alliance canadienne des organismes de conservation (2025-02-19) (communication personnelle).



**Centre for Land Conservation**  
**Centre pour la conservation des terres**